



PLU

Commune de Parmilieu (38)

Rapport de Présentation – Tome 1

Pièce n°1 du PLU

Approbation – Septembre 2017

SOMMAIRE DETAILLE

PREAMBULE	3	2.7. Plantations de conifères.....	66
I. I.NOTE RELATIVE AU PLU	4	2.8. Plantations de Peupliers.....	67
1.1. Pourquoi un nouveau PLU à Parmilieu ?	5	2.9. Forêts thermophiles de Tilleul	67
1.2. Elaboration du PLU : Les éléments clés du PLU	6	2.10. Zones humides	67
Diagnostic	7	2.11. Haies	67
II. DYNAMIQUES TERRITORIALES	8	III. LES DYNAMIQUES ECOLOGIQUES ET TRAME BLEUE-TRAME VERTE	71
2.1. Entre Ain et Isère	8	3.1. La Trame Verte et Bleue.....	71
2.2. Description sommaire de la commune au sein du contexte supra communal (SCoT, PLH, CC...).....	9	3.2. Dynamique écologique.....	71
III. UN CADRE DE VIE MARQUE PAR L'AGRICULTURE ET LA PIERRE	12	3.3. La dynamique écologique de Parmilieu	72
3.1. Analyse du grand paysage	12	IV. RESSOURCES, RISQUES, POLLUTIONS ET NUISANCES	76
3.2. Typologie, morphologie et paysage : Un visage façonné par la pierre..	14	4.1. Les risques naturels :	76
3.3. Architecture	29	4.2. Les risques technologiques	79
IV UNE COMMUNE RURALE ATTRACTIVE	31	4.3. Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).....	79
4.1. Evolution de la population et de son profil	31	4.4. La qualité de l'air et les risques sanitaires	79
4.2. Une forte dynamique constructive.....	33	4.5. Les nuisances sonores	81
4.3. Dynamique constructive et potentiel	34	4.6. Pollutions des sols	81
4.4. Un paysage dominé par l'agriculture mais des actifs urbains	47		
4.5. Dynamiques de déplacements	51		
4.6. Equipements publics.....	52		
4.7. Réseaux.....	52		
Etat initial de l'environnement	56		
I. ENVIRONNEMENT NATUREL.....	57		
1.1. Climatologie	57		
1.2. Géologie	58		
1.3. Hydrogéologie.....	59		
II. INVENTAIRES ET PROTECTION DES ESPACES NATURELS	61		
2.1. Natura2000.....	61		
2.2. Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).....	62		
2.3. Zones humides.....	64		
2.4. Prairies de fauche et de pâture	66		
2.5. Chênaies.....	66		
2.6. Fourrés mixtes	66		



PREAMBULE

I. I.NOTE RELATIVE AU PLU

C'est la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000 qui est à l'origine de la rénovation du Plan d'Occupation des Sols, POS, en Plan Local d'Urbanisme, PLU. Cette loi réforme une approche de l'urbanisme devenue obsolète, en invitant les municipalités et les organismes de coopération intercommunale à intégrer dans leur politique de développement les notions de ville durable et de démocratie participative.

Le PLU est un outil de planification, mais aussi un document d'urbanisme réglementaire de droit commun, qui régit notamment les possibilités de constructions et d'usages des sols. Son objet ne se limite pas à un zonage, mais présente le projet politique de la commune en matière d'urbanisme. Le PLU est le cadre de référence des différentes actions d'aménagement visant au renouvellement urbain et à la maîtrise des extensions périphériques.

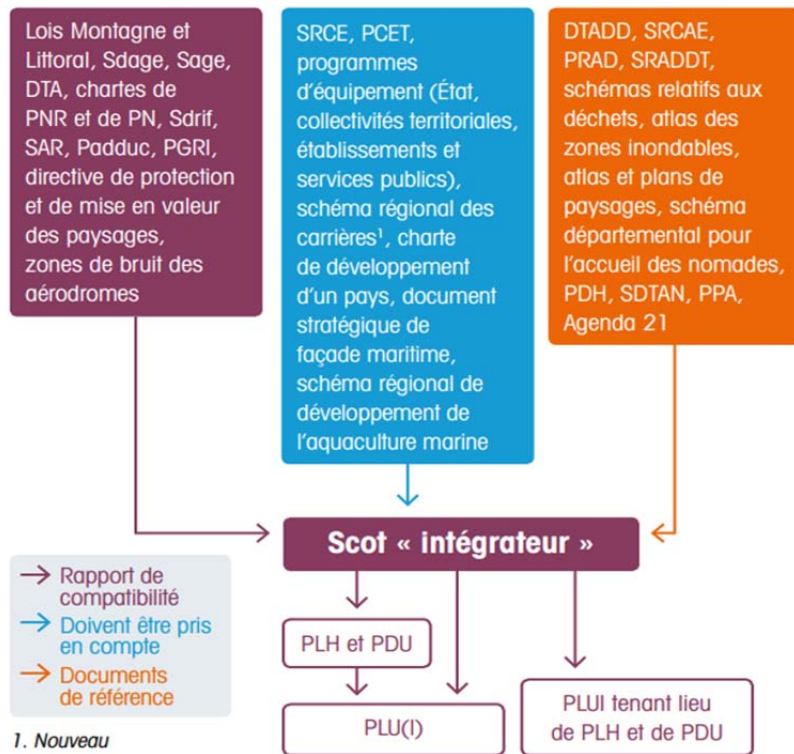
Ce document a pour ambition d'afficher les orientations en matière d'urbanisme, de traitements des espaces publics, de trames viaires, de valorisation et de préservation des paysages, de l'environnement et de l'agriculture, dans une optique de développement territorial durable.

Le PLU couvre l'ensemble de la commune et permet de préciser, sur des secteurs particuliers identifiés comme stratégiques, les modalités d'urbanisation.

Le PLU doit respecter les principes légaux fixés par le code de l'urbanisme. Ils sont énoncés dans l'article L 101-2 du code de l'urbanisme ainsi qu'il suit :

- ▶ Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :
- ▶ 1° L'équilibre entre :
 - ▶ a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
 - ▶ b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
 - ▶ c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;

- ▶ d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;
- ▶ e) Les besoins en matière de mobilité ;
- ▶ 2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;
- ▶ 3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;
- ▶ 4° La sécurité et la salubrité publiques ;
- ▶ 5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;
- ▶ 6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;
- ▶ 7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables.



Source : Ministère du Logement et de L'égalité des territoires

Schéma illustratif de la hiérarchie des normes (depuis la mise en œuvre de la loi "ALUR" de 2014).

1.1. Pourquoi un nouveau PLU à Parmilieu ?

Le Conseil Municipal de PARMILIEU a prescrit une nouvelle élaboration de son PLU (par délibération en date du 28 Octobre 2014), en précisant notamment, les objectifs poursuivis :

- ▶ Préserver le caractère rural, la qualité du cadre de vie et la richesse environnementale et paysagère de la commune de Parmilieu. Maintenir les coupures d'urbanisation entre les différents hameaux de la commune qui constituent une caractéristique de l'identité de la commune.
- ▶ Valoriser le patrimoine bâti et la mémoire historique de la pierre du Pays (identité du territoire).
- ▶ Se donner les moyens et outils dans le cadre du PLU de créer un véritable cœur de village.
- ▶ Maîtriser l'accroissement démographique de la commune tout en maintenant les équipements publics (école notamment) voire en les diversifiant (activités pour les adolescents par exemple).
- ▶ Diversifier l'offre de logement en lien avec les besoins de la population tout en limitant la consommation d'espace.
- ▶ Prendre en compte les problématiques de déplacements et développer les liaisons douces en sécurisant les routes intra-communales.
- ▶ En compatibilité avec les orientations du SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné, limiter l'étalement urbain en favorisant un développement préférentiel des constructions dans le centre bourg et en limitant le développement aux seules dents creuses et réhabilitations sur les autres secteurs bâtis de la commune.

La délibération prévoit de soumettre à la concertation de la population, des associations locales et des autres personnes concernées, dont les représentants de la profession agricole les études pendant toute la durée de l'élaboration du projet selon les modalités suivantes :

- ▶ Des articles seront insérés dans le bulletin municipal
- ▶ Par le biais des comptes rendus du conseil municipal


- ▶ Par voie d’affichage
- ▶ Au minimum, deux réunions publiques de concertation seront organisés qui permettront échanges et réflexions avec la population
- ▶ Un registre de concertation sera mis à disposition du public en mairie afin de recueillir les observations et propositions.

Le Plan Local d’Urbanisme est élaboré à L’INITIATIVE ET SOUS LA RESPONSABILITE DE LA COMMUNE.

1.2. Elaboration du PLU : Les éléments clés du PLU

Le PLU est un document à la fois stratégique et opérationnel, énonçant les règles à court et moyen termes inscrites dans une vision prospective à long terme. Il se distingue des POS en privilégiant la prise en compte globale des enjeux et du projet urbain d’ensemble.

L’élaboration du PLU s’organise en 4 grandes étapes que sont le diagnostic, synthétisé dans un rapport de présentation, le Projet d’Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui correspond au projet politique de la commune, l’élaboration des Orientations d’Aménagement et de Programmation (OAP) et le Zonage et Règlement d’urbanisme qui permettent la finalisation du rapport de présentation et la justification des choix.



DIAGNOSTIC CROISE, VISION DE TERRITOIRE

Le diagnostic du rapport de présentation du PLU représente un état des lieux de la commune. Il est le portrait du territoire communal.

Il permet de faire émerger les enjeux d'aménagement, de développement et de protection, qui sont du ressort d'un document d'urbanisme local tel que le PLU, et de les partager à la population.

Le diagnostic est la base du projet pour la commune. Sans ce dernier, aucune piste d'actions ni de projet cohérent peuvent être construits.

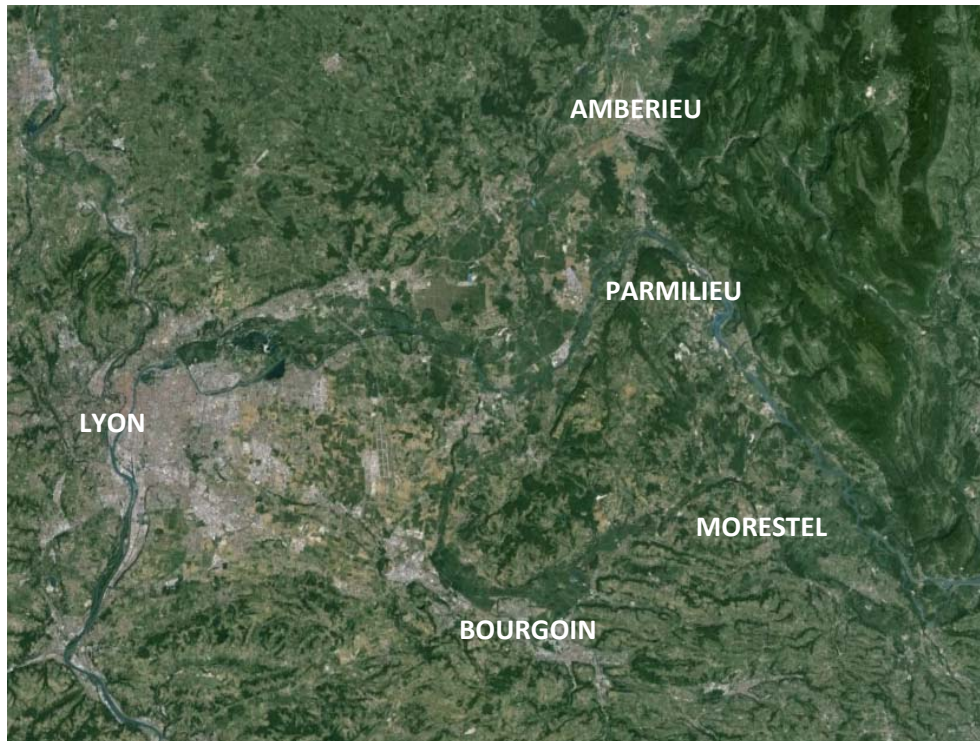
Le présent diagnostic considère la commune de Parmilieu à ses différentes échelles, du hameau au grand territoire. Il est simple et synthétique afin d'être compréhensible et approprié par le plus grand nombre.

2.1. Entre Ain et Isère

II. DYNAMIQUES TERRITORIALES

Parmilieu se situe dans le Haut Rhône Dauphiné, à la pointe Nord du département de l'Isère, sur un plateau surplombant le Rhône.

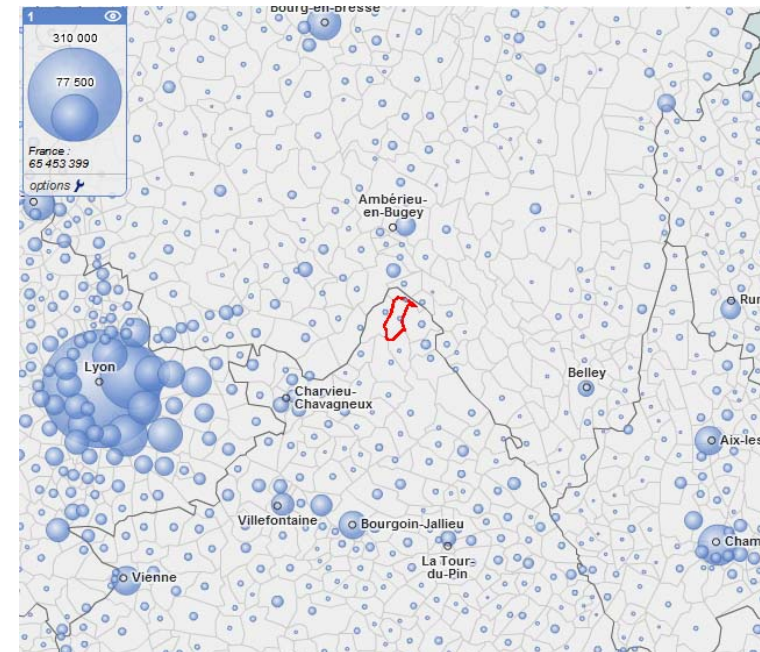
La commune fait partie du pays des couleurs, territoire correspondant aux communes surplombant le Rhône autour de Morestel.



Localisation de Parmilieu dans son site – Source : Google Map – Traitement : Epode

Parmilieu est donc située sur un vaste plateau rural, à 320 mètres d'altitude, surplombant ainsi le Rhône d'une centaine de mètres. Le profil topographique du plateau facilite les liaisons vers le Sud, tandis qu'il est nécessaire de contourner le plateau pour rejoindre le Nord et le département de l'Ain.

La situation géographique de Parmilieu, aux confins de plusieurs territoires que sont le pays des couleurs, le Bugey et à plus grande échelle, les plaines de l'Est lyonnais et du Nord-Isère lui permet de bénéficier de l'attractivité de bassins d'emplois conséquents.



Parmilieu se situe aux confins de plusieurs territoires dynamiques – Source : Géoclip – Traitement : Epode

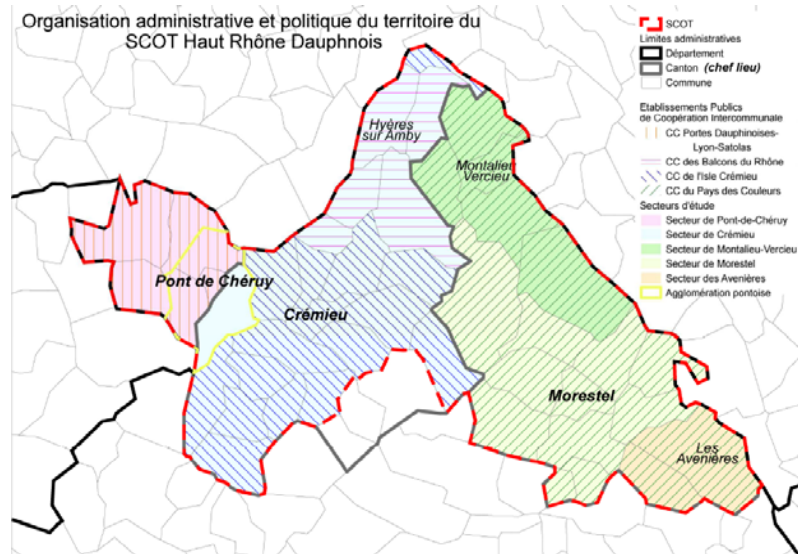
Cette localisation géographique au croisement de bassins d'emploi conséquents, couplée à la qualité du cadre de vie propre au territoire de Parmilieu donne à la commune une attractivité résidentielle importante. Parmilieu compte 669 habitants en 2013, avec une croissance de 1,2%/an depuis 2008.

2.2. Description sommaire de la commune au sein du contexte supra communal (SCoT, PLH, CC...)

► Le Schéma de Cohérence Territoriale de la Boucle du Rhône en Dauphiné

Instrument de mise en cohérence des politiques publiques, le SCoT approuvé le 13 décembre 2007, fixe les grands objectifs que devront poursuivre les politiques locales d'urbanisme en matière d'habitat, de déplacements, d'environnement, d'économie, autant de thématiques-clés qui forgent notre cadre de vie quotidien et futur. Le document est mis en révision par délibération du 15 septembre 2016.

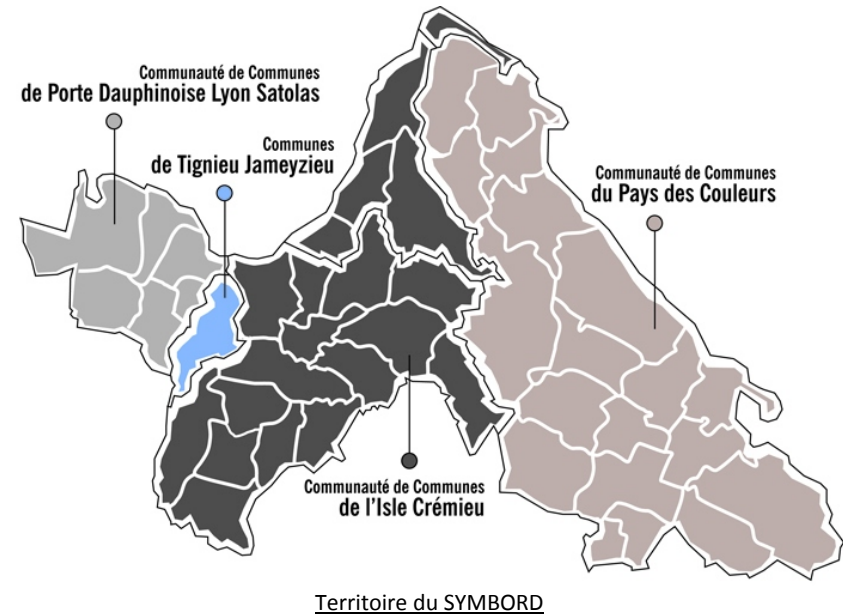
La commune de Parmilieu est intégrée à la communauté de communes du pays des couleurs (CCPC) et au SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné.



Carte du SCOT Haut Rhône Dauphinois

La commune de Parmilieu fait partie du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné (SYMBORD), qui élabore et tient à jour le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), ainsi que le CDRA (Contrat de Développement Rhône Alpes).

Le territoire du SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné regroupe 50 communes (Communauté de Communes de l'Isle Crémieu, Communauté de Communes du Pays des Couleurs, Communauté de Communes des Balcons du Rhône, Communauté de Communes de la Porte Dauphinoise de Lyon Saint Exupéry, Commune de Tignieu-Jamezyeu).



Le SCoT, document de planification indispensable, a été approuvé le 13 décembre 2007, après 5 années d'étude. Le Plan Local d'Urbanisme de Parmilieu devra être compatible avec les orientations à long terme de ce document.

Les orientations du SCoT sont les suivantes :

Orientation 1 : Préserver les paysages et les ressources naturelles et l'espace agricole

- Mettre en valeur les paysages (Coupures vertes, Plateau de Crémieu, Ceintures vertes, Axes verts, Sites de caractère, Résorption des points noirs et traitement entrée de ville)
- Protéger les milieux remarquables (prise en compte des espaces naturels, préservation des corridors écologiques)
- Protéger les ressources, prévenir les risques (eaux/air/sols, risques naturels/déchets/énergies)
- Développer l'espace rural (agricultures de plaines et de plateaux, boisement, tourisme vert et loisirs périurbains)

Orientation 2 : S'assurer d'un développement résidentiel durable

- Regrouper l'urbanisation (« secteurs privilégiés d'urbanisation », « ceinture verte »)
- Favoriser le développement des pôles urbains (5 pôles urbains : Agglo Pontoise, Crémieu, Montalieu-Vercieu, Morestel, Les Avenières)
- Favoriser la qualité urbaine (nouvelles formes urbaines, mise en valeur des patrimoines bâtis existants, incitation à un urbanisme, et une architecture durables, maîtrise des processus d'urbanisation et de constructions)
- Répondre à tous les besoins en logements (aux évolutions sociologiques et démographiques, logement locatif conventionné, PLH)
- Développer les expériences, dynamiser les réflexions, sensibiliser le plus grand nombre

Orientation 3 : Favoriser l'accueil d'activités et d'emplois sur place pour équilibrer la croissance

- Accueillir des activités dans les villages (activités tertiaires, accueil activités commerciales, de services et artisanales)
- Accroître les capacités d'accueil économiques des pôles (développement de l'activité tertiaire dans tissus urbains, autres activités en périphérie immédiate)
- Créer de nouveaux parcs d'activités en nombre limité et de qualité (parcs d'activités d'intérêt communautaire, développement des sites d'activités spécifiques, qualité des aménagements)

Orientation 4 : Rééquilibrer les modes de déplacement en faveur des transports collectifs

- Développer les transports collectifs (prolongement de LEA jusqu'à Agglo Pontoise, rabattement vers gares et transports collectifs, transport à la demande)
- Adapter le réseau routier aux besoins (déviation de bourg, A48...)
- Organiser les déplacements doux (maillage entre équipements par bandes et pistes cyclables, parc auto sécurisé, prise en compte dans PADD des PLU)

- Supporter les grands projets d'infrastructures (A48, CFAL, liaison ferroviaire Lyon/Turin)

Le SCOT définit deux échelles d'urbanisation : les pôles urbains et les villages.

Ainsi, pour la commune de Parmilieu, **l'objectif du SCOT est d'assurer un développement global du pôle.** Il est ainsi proposé de :

- ▶ Préserver le cadre de vie,
- ▶ Maintenir les activités agricoles
- ▶ Préserver le patrimoine paysager, naturel et architectural
- ▶ Limiter l'étalement urbain
- ▶ S'appuyer sur les pôles urbains périphériques pour répondre aux besoins en termes de commerces, services, emplois, etc. des habitants
- ▶ Diversifier l'offre de logements et réduire la consommation par habitant

Les préconisations du SCOT concernant la commune de Parmilieu :

Les préconisations qualitatives :

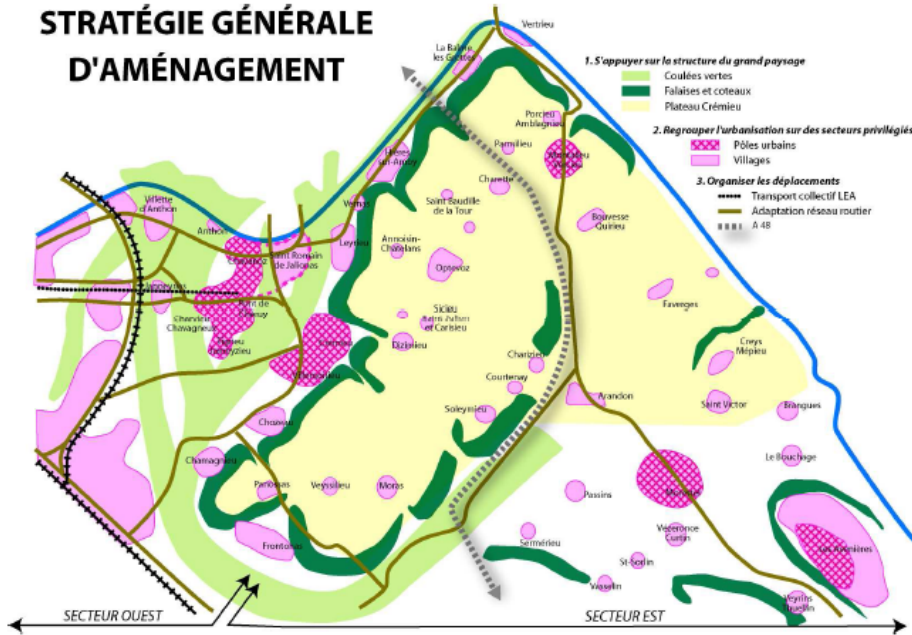
- ▶ La préservation du pied de la falaise
- ▶ La préservation des espaces naturels et des corridors écologiques
- ▶ La préservation des espaces agricoles stratégiques
- ▶ La diversité dans l'offre de logement
- ▶ L'accueil modéré et proportionnel à sa taille de nouveaux habitants
- ▶ Promouvoir un urbanisme et une architecture durables, économe en énergie
- ▶ La mise en valeur des patrimoines bâtis existants

Les préconisations quantitatives :

- ▶ Une perspective d'évolution démographique entre 2006 et 2020 de +10%
- ▶ Une concentration de 80% de la capacité foncière sur le bourg
- ▶ La construction de 44 nouveaux logements entre 2006 et 2020, dont 40% de logements groupés ou collectifs

Le SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné est rétroactif, il faut donc prendre en considération l'urbanisation réalisée depuis 2006.

STRATÉGIE GÉNÉRALE D'AMÉNAGEMENT



Stratégie générale d'aménagement - Extrait du DOG du Symbord

► La Communauté de communes du pays des couleurs

La commune de Parmilieu fait partie du canton de Crémieu (25 communes).

Elle est intégrée à la communauté de communes du Pays des Couleurs. Ancien District du Canton de Morestel, cette communauté de communes regroupe 32 142 habitants (INSEE 2011), répartis sur 20 communes :

Arandon, Les Avenières, Le Bouchage, Bouvesse-Quirieu, Brangues, Charette, Courtenay, Creys-Mépieu, Montalieu-Vercieu, Morestel, Parmilieu, Passins, Porcieu-Amblagnieu, Saint-Sorlin-de Morestel, Saint-Victor-de-Morestel, Serémieu, Vasselin, Veyrins-Thullin, Vézéronce-Curtin.



Le territoire de la CCPC concerne la partie Est du district naturel de l'Isle Crémieu et des Basses Terres délimitées par la boucle du Rhône. Le territoire s'étend de la commune de Porcieu-Amblagnieu au Nord, à la commune des Avenières au Sud. Le siège de la CCPC est implanté à Morestel.

➔ Notons que depuis le 1er janvier 2017, la communauté de communes du Pays des Couleurs a fusionné au sein d'une nouvelle intercommunalité : Les Balcons du Dauphiné

► Le programme local de l'habitat

Le programme local de l'habitat (PLH), porté par la Communauté de Communes du Pays des Couleurs, a été adopté le 19 janvier 2015.

Le PLH est établi pour une durée de six ans, c'est-à-dire sur la période 2015-2020. Il vise à répondre à la demande en logement et en hébergement tout en veillant à la mixité sociale et à une bonne répartition et à une offre diversifiée en logements. Le PLH s'intègre aux orientations du SCoT et répond aux dispositions du PDAPLD (Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Défavorisés).

Dans le cadre de la nouvelle fusion des intercommunalités à compter du 1er janvier 2017, un nouveau PLH devra être réalisé d'ici 2 ans.

III. UN CADRE DE VIE MARQUE PAR L'AGRICULTURE ET LA PIERRE

3.1. Analyse du grand paysage

Le **grand paysage** ou **paysage de grande nature** de la commune de Parmilieu, est marqué par une géographie de plateau en surplomb d'une boucle de la vallée du Rhône. Ce plateau en déclivité légère du nord vers le sud accueille dans un cadre boisé, de nombreux hameaux disposés en « chapelet » le long des axes routiers. Cette situation géographique de la commune en balcon sur le Rhône à 180° lui confère une ambiance plutôt intimiste d'un territoire en « impasse » non traversé par des voies d'importance départementale. De même cette position en hauteur offre peu de visibilité de la commune depuis l'extérieur, accentuant cette impression d'intimité dans un cadre à forte valeur naturelle (terres agricoles et bois).

Le **paysage du quotidien** est marqué au-delà de ces éléments naturels et de ces hameaux, par une présence forte de la pierre qui apparaît en tant que support et socle du paysage, mais également comme élément naturel ayant prévalu à la construction de ce territoire, et plus généralement de ce paysage.

Ainsi le plateau calcaire sur lequel s'est construit la commune devient la **couleur du pays**, perceptible dans les constructions (de l'habitat au petit patrimoine), mais également au sol à travers quelques failles de roches visibles en surface. Le Sentier des Bigues, de même que les nombreuses pierres « plantées » illustrent cette qualité physique et esthétique de la commune.

L'identification des **entités paysagères** découle de ce contexte de hameaux installés au sein d'unités géographiques dessinées par des talwegs associés à des cordons boisés, créant autant de clairières aux contours marqués par les lisières des boisements.

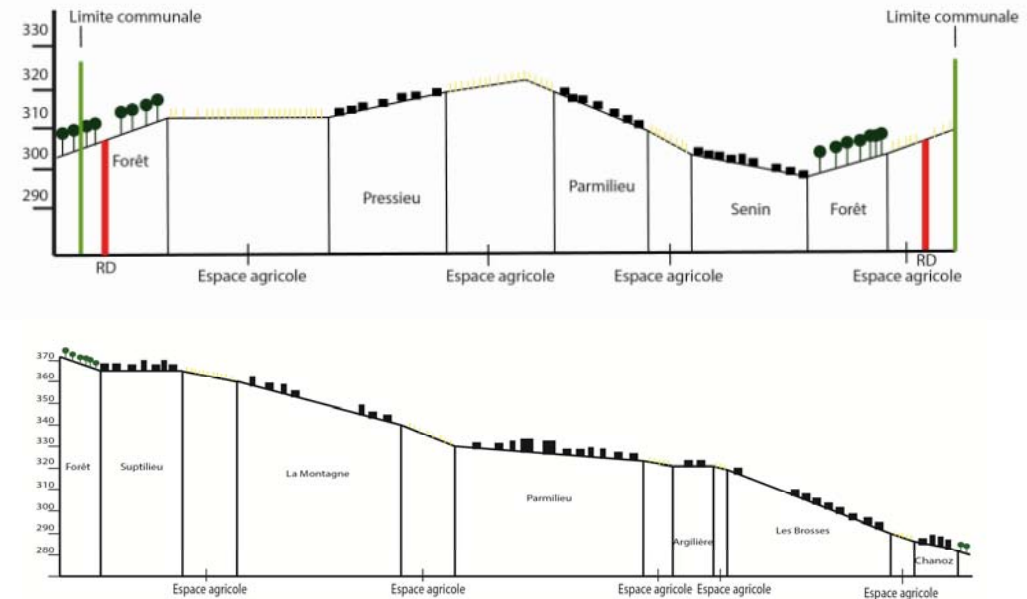
On distinguera ainsi sur la commune trois entités paysagères liées à des espaces à dominante naturelle, et huit entités marquées par la présence de hameaux.

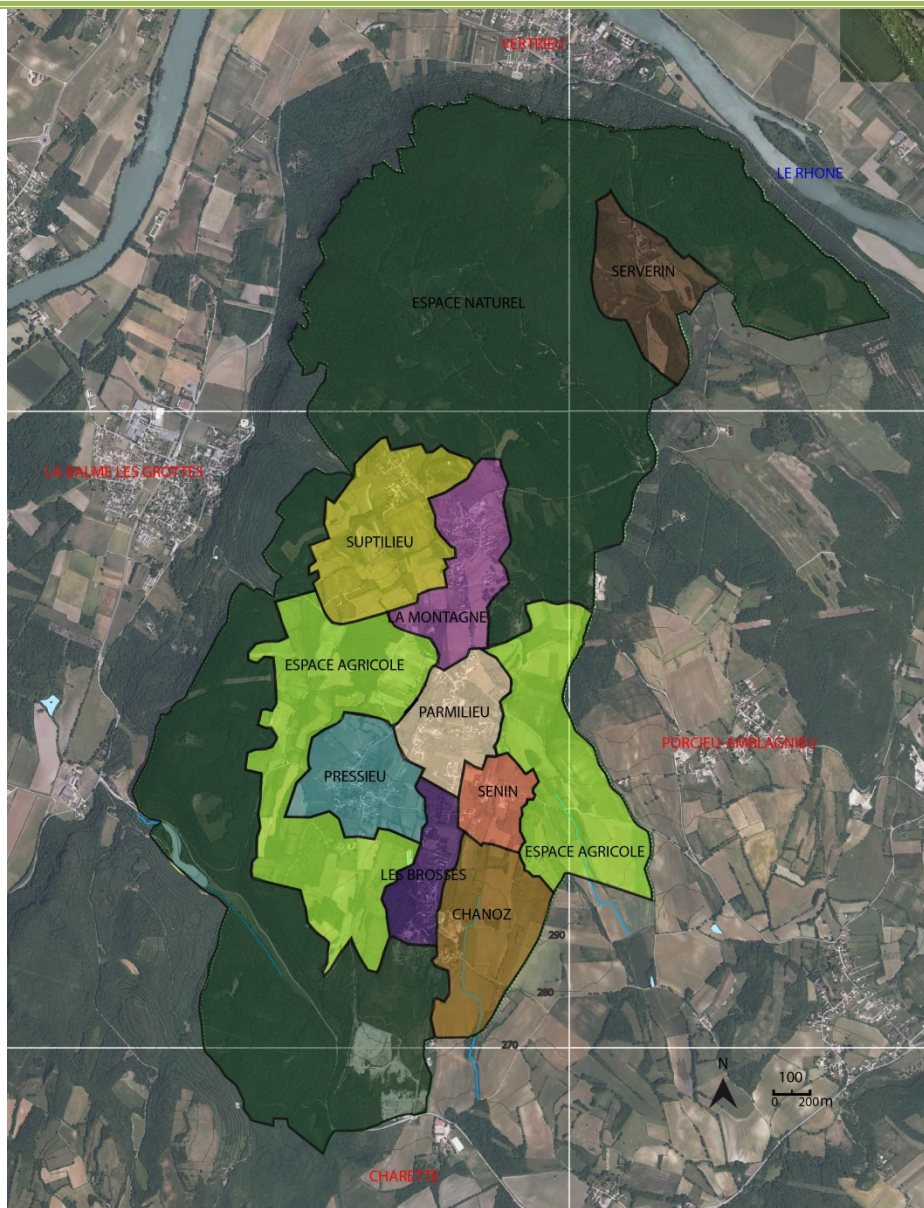
Au titre des entités naturelles, on notera :

- l'entité des bois sur versants qui entourent la commune sur ses limites nord, ouest et sud ;
- une entité d'espaces agricoles à l'ouest de la commune, compris entre ces bois et les principaux hameaux de Pressieu, Parmilieu et Suptilieu ;
- une entité d'espaces agricoles à l'est, compris entre les hameaux de Parmilieu et Senin, et la commune riveraine de Porcieu-Amblagnieu.

Ces vastes entités regroupant des espaces naturels constituent un cadre privilégié pour les habitants des hameaux de la commune, et renforcent cette impression de confidentialité.

Au titre des entités marquées par les hameaux, on détaillera leur typologie et morphologie en décrivant leur contexte paysager dans le chapitre suivant.





Carte des entités paysagères – Traitement : Epode

3.2. Typologie, morphologie et paysage : Un visage façonné par la pierre

La commune de Parmilieu a connu un pic démographique au cours du 19^{ème} siècle avant de connaître un fort déclin jusqu'à la fin des années 70, perdant environ 50% de sa population. Alors que l'économie du village fut largement dépendante de l'agriculture mais surtout de l'exploitation de la pierre, le déclin de cette dernière a conduit à cet exode rural observé au cours du 20^{ème} siècle. Depuis le début des années 80, la commune connaît un regain d'attractivité démographique. La population est aujourd'hui comparable à celle du 19^{ème} siècle. Ce regain démographique est largement lié à la nouvelle attractivité des environnements « ruraux » auprès des populations travaillant dans les villes. Ainsi, les habitants de Parmilieu profitent de la dynamique économique des bassins d'emploi du Bugey, de Bourgoin et de Lyon tout en vivant dans un cadre campagnard.

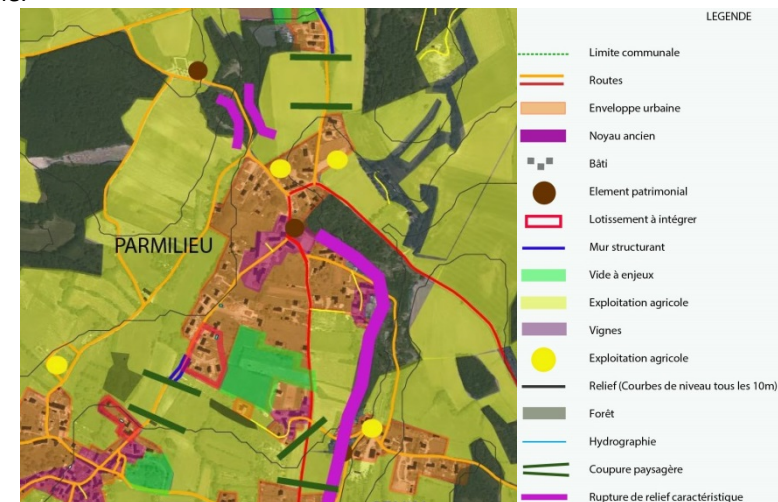
La morphologie communale et son paysage sont largement liés à ces évolutions. Le grand paysage est marqué par le cadre agricole tandis que l'importance de la pierre est visible sur la commune. Concernant le patrimoine bâti, les hameaux sont aujourd'hui composés d'un noyau ancien et d'un bâti plus récent (et correspondant au regain démographique), s'étant plus ou moins bien intégré au bâti pré existant

Parmilieu est composée de huit hameaux que sont Le Bourg, La Montagne, Suptilieu, Les Argilières, Senin, Pressieu, Les Brosses et Chanoz. Par ailleurs, le site de Serverin est considéré comme un hameau particulier.

► LE BOURG

Contexte paysager

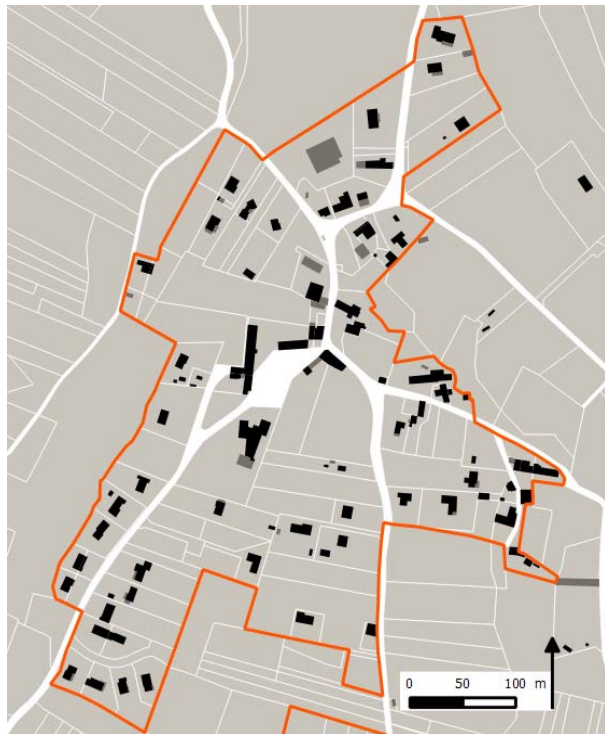
Le Bourg de Parmilieu possède un profil rural très marqué avec la présence de jardins et bâtiments agricoles. On trouve ainsi un bâtiment d'élevage au cœur du bourg. A l'image des autres hameaux, il dispose d'un caractère intimiste. Ainsi, le Bourg ne se dévoile qu'au dernier moment, après le franchissement de coupures paysagères que sont les lisières de forêts et un léger relief. Les vides paysagers structurants sont très importants au Bourg. Ils sont les marqueurs d'entrée et de sortie du hameau et constituent un enjeu important dans le cadre du futur développement de la commune.



Analyse paysagère Traitement : Epode

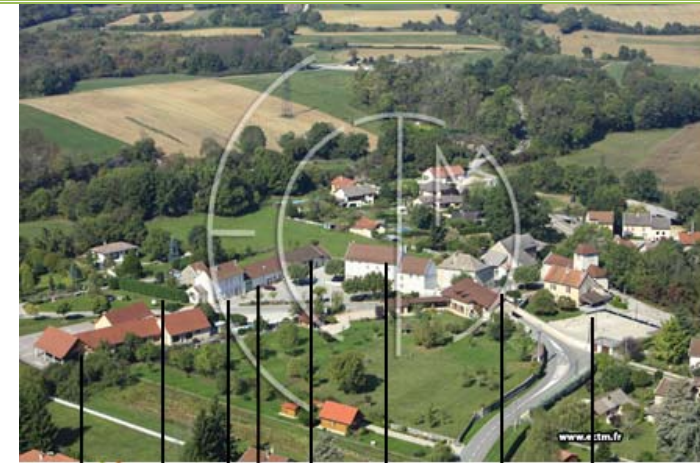
L'urbanisation du bourg est donc très distendue. L'église ancienne joue au titre du paysage un rôle de repère grâce à son clocher, et constitue un bâtiment remarquable et de référence au titre de la construction traditionnelle.

Analyse morphologique et typologique



Morphologie urbaine du Bourg Traitement : Epode

Pôle principal de la commune, le bourg se différencie des autres hameaux par l'absence d'un noyau ancien unique mais par l'agrégat de noyaux anciens de construction. Le centre du hameau concentre les équipements communaux que sont l'école, les services techniques, la bibliothèque, la poste, la salle St Clair, la mairie et la maison des associations. Le bourg est organisé autour de la place de la mairie, à partir de laquelle les équipements communaux se sont structurés de façon relativement récente. La place de la mairie est un vaste espace central traversée par la Route Départementale qui morcelle et spécialise l'espace. Du fait de la concentration d'équipements publics, l'espace dédié au stationnement est important. Joutant cet espace de stationnement, un espace végétalisé face à l'école a fait l'objet d'un traitement paysager, avec la mise en avant de la pierre plantée, et dispose d'un espace de convivialité grâce à du mobilier de repos.



Le bourg ne se structure donc pas autour d'un noyau ancien. Le bâti datant d'avant le 20^{ème} siècle y est peu présent et relégué à la périphérie du bourg. Seule l'église semble structurer l'espace public de façon ancienne comme en témoigne son positionnement géographique central et le traitement paysager dont elle bénéficie.



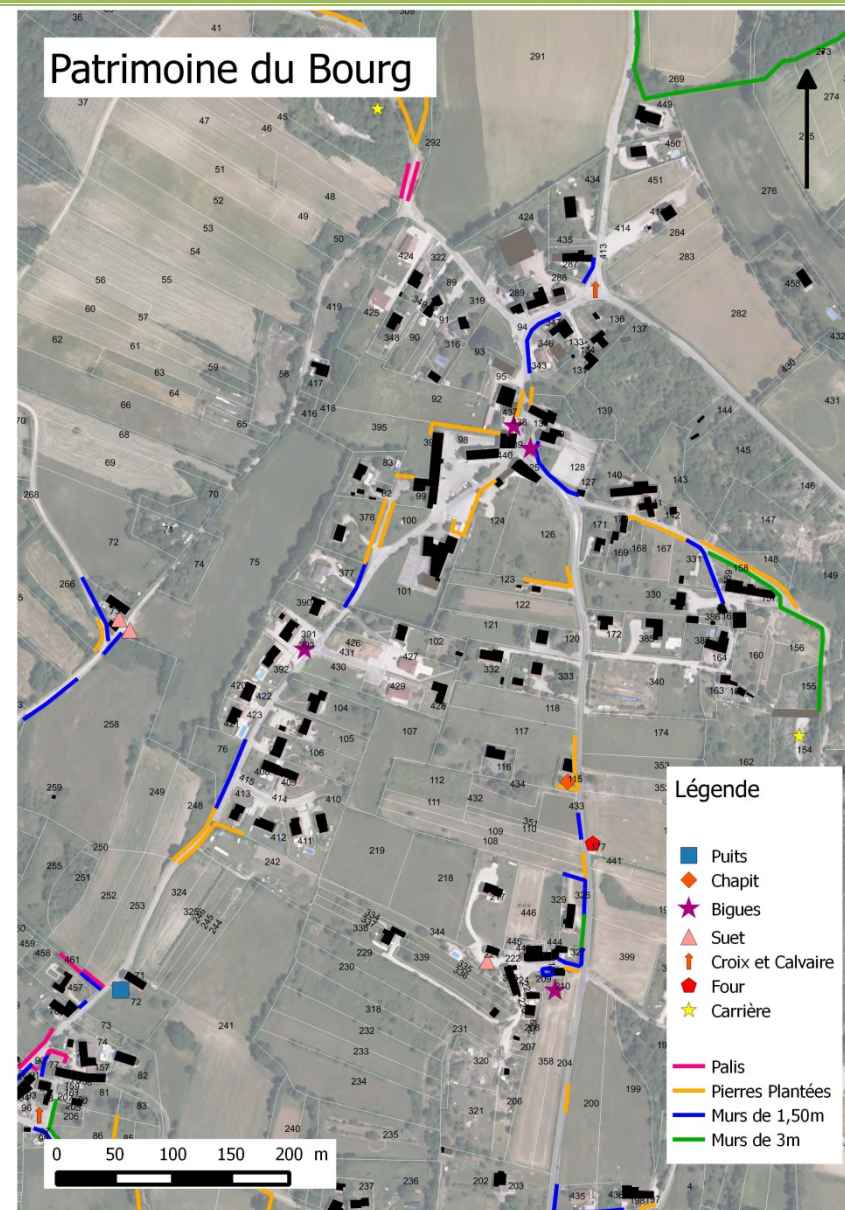
Concernant les constructions contemporaines, elles se sont développées le long des voies, en majorité vers le sud. La plupart de ces constructions ont été réalisées au « coup par coup », favorisant une hétérogénéité du bâti. Notons également la présence d'un lotissement au sud du bourg, dont l'espace public ne semble pas adapté à un contexte rural, notamment par la présence de trottoir et de voiries relativement larges.

Patrimoine

L'inventaire patrimoine a été réalisé par les élus de la commune en partenariat avec l'association SPP (Site et Patrimoine Parmilieu).

Afin de faciliter la compréhension les cartographies suivantes, voici quelques éléments de définition :

- **Chapit** : abri en pierre (en général 3 pierres plantées et une de couverture) dans les champs qui servait en cas de mauvaises conditions météorologiques (il y a des photos sur le site)
- **Bigues** : piquets de vigne en pierre, taillées par les ouvriers de la carrière pour leur compte personnel. On en dénombre encore plus de 700 sur la commune de Parmilieu
- **Suet** : émergence de rocher plat qui servait à battre les céréales
- **Palis** : Suite de petits pieux pointus par un bout, dont plusieurs, enfoncés en terre et rangés à côté les uns des autres, forment une clôture

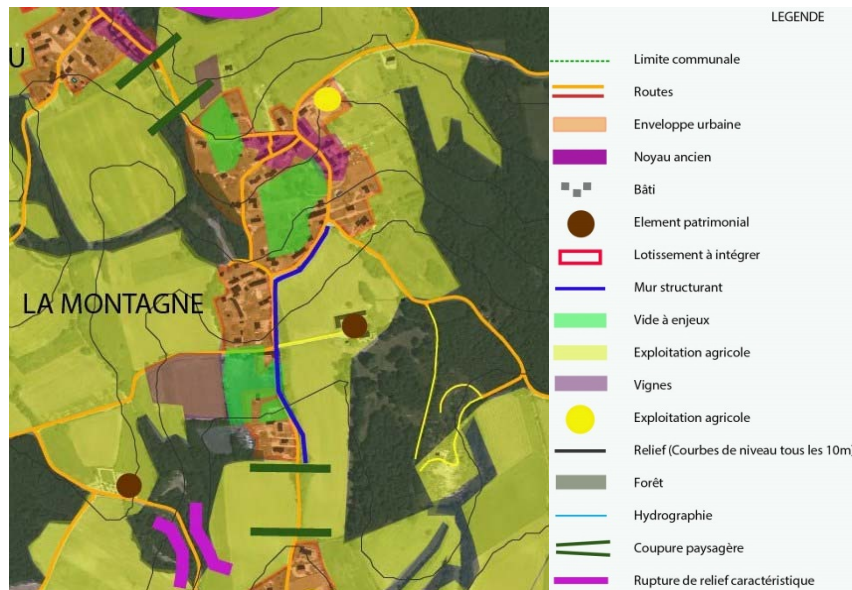
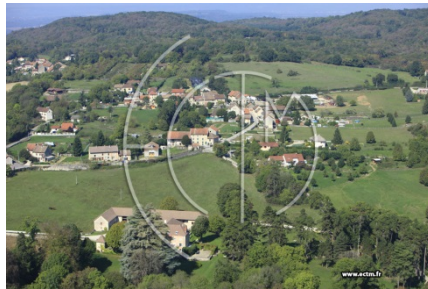


Patrimoine du Bourg — Source : Commune *Traitement : Epode*

► **LA MONTAGNE**

Contexte paysager

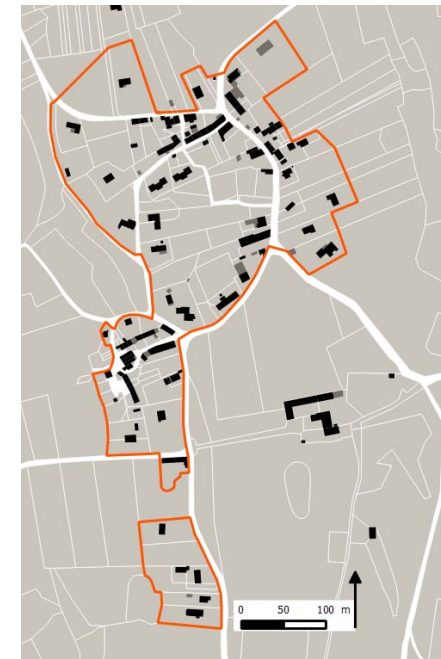
La montagne est un hameau situé au nord du bourg. Ce hameau dispose d'un caractère très intimiste lié au paysage et à la topographie et d'un cadre de vie de qualité.



Analyse paysagère Traitement : Epode

La constitution de ce hameau correspond à l'agglomération de deux à trois hameaux différents reliés par les infrastructures routières, le hasard du parcellaire ou la continuité des murs de propriété. Le hameau offre un cadre harmonieux au sein duquel s'équilibrent vides et pleins. Toutefois le développement du hameau par le nord vers Suptillieu relève d'un enjeu fort de maîtrise des continuités bâties, de sorte à maintenir une distinction formelle et spatiale entre ces deux hameaux.

Analyse morphologique et typologique



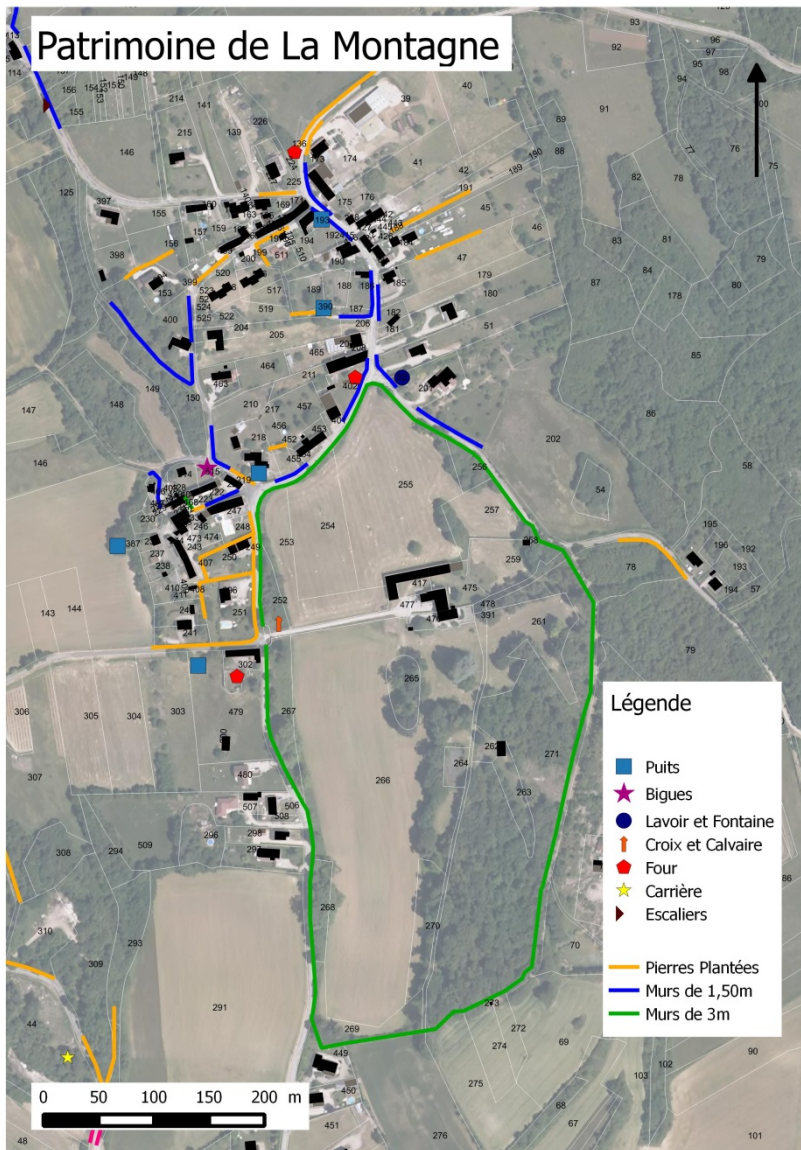
Morphologie urbaine de La Montagne Traitement : Epode

La montagne est un hameau disposant d'un noyau ancien relativement conséquent qui s'est développé le long des voies. L'urbanisation contemporaine a suivi ce développement linéaire et a conduit à un délitement de l'urbanisation sur les franges où la limite est difficile à identifier. La présence de la pierre est visible au niveau d'un grand domaine privé structuré autour d'un bâtiment massif, issu de l'ancienne exploitation des carrières.



Patrimoine

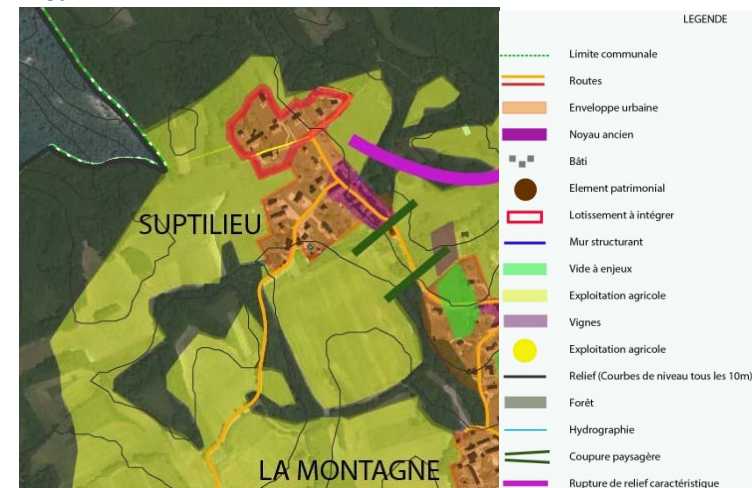
► **SUPTILIEU**



Patrimoine de La Montagne – Source : Commune *Traitement : Epode*

Contexte paysager

Suptilieu est le hameau le plus au nord et le plus haut de la commune. La coupure paysagère avec les autres hameaux et particulièrement avec La montagne est franche et confère à Suptilieu un caractère très intimiste et unique à Parmilieu. Les constructions sont très bien intégrées dans la pente et le relief environnant permet d’observer le hameau dans sa globalité, fait rare à Parmilieu.

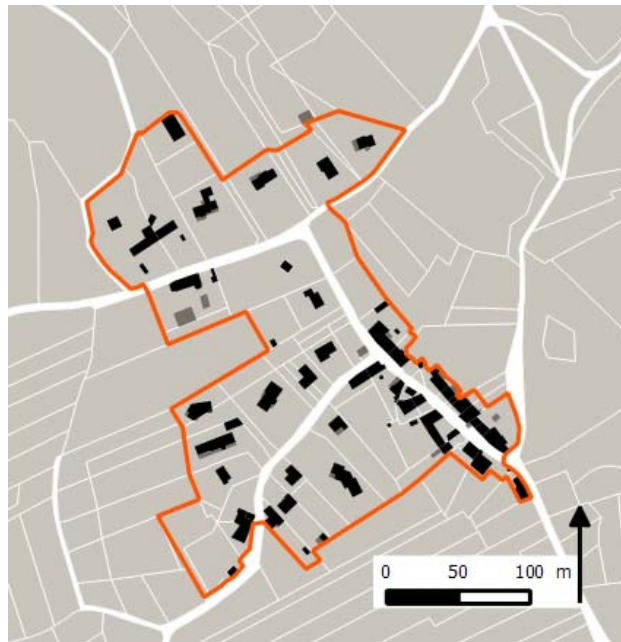


Analyse paysagère Traitement : Epode

Suptilieu bénéficie ainsi depuis son accès sud, d’une position en « balcon » sur le grand paysage, avec une vue au sud très ouverte grâce à des prés agricoles maintenus en cultures. Le hameau est toutefois un « intérieur », en situation d’impasse à l’échelle du territoire, protégé de son contexte par des bandes boisées qui constituent comme un « écran » à son développement urbain.

La « coupure » paysagère au sud avec le hameau de La Montagne est courte et peu perceptible mais relève d’un enjeu fort afin de ne pas créer une seule entité bâtie entre ces deux hameaux anciens.

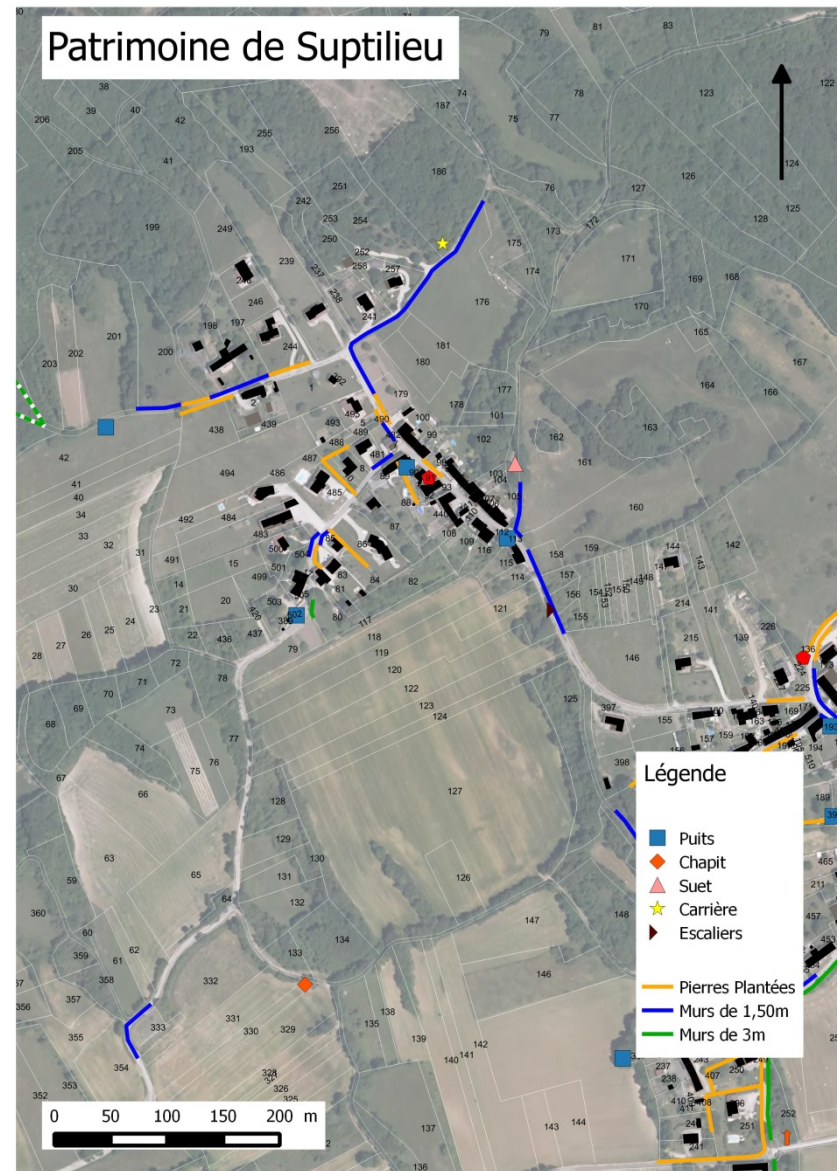
Analyse morphologique et typologique



Morphologie urbaine de Suptilieu : Traitement : Epode

Le hameau de Suptilieu dispose d'un noyau ancien s'étant constitué de façon linéaire le long des voies. Ce noyau, dense et structuré est marqué sur sa partie est par des constructions qui marquent la rue par l'alignement des annexes imposantes et créent des courettes. A l'est, les pignons marquent la rue, accompagnés par les clôtures. L'urbanisation récente est composée de pavillons construits au coup par coup, en extension, sans dialogue avec l'ancien. Cela amène aujourd'hui à une déstructuration de la forme urbaine de Suptilieu au nord et à l'ouest du hameau.

Patrimoine



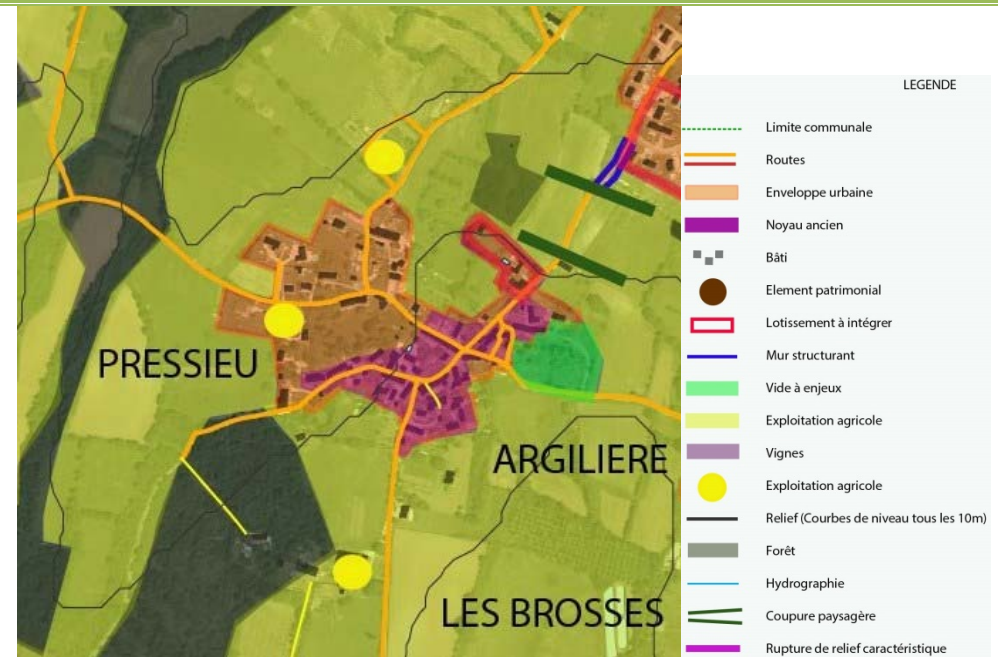
Patrimoine de Suptilieu – Source : Commune Traitement : Epode

► **PRESSIEU**



Contexte paysager

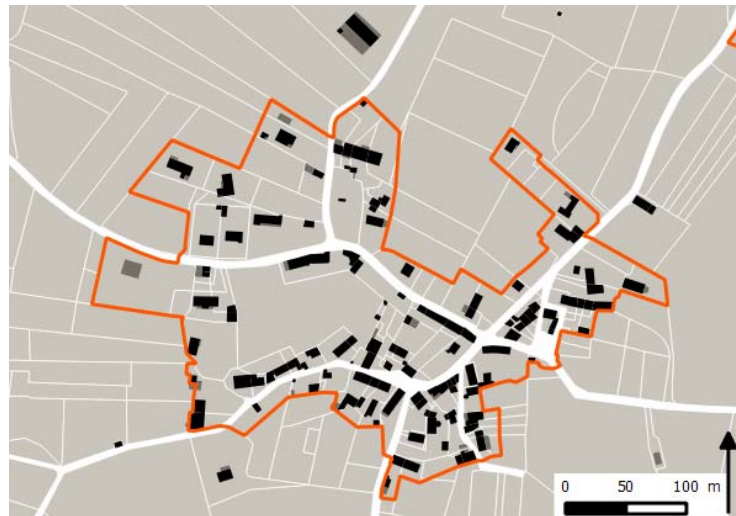
Pressieu est un hameau situé au sud du bourg. Ce hameau, qui semble le plus important du point de vue démographique est séparé du bourg par un vide paysager à très fort enjeu. En effet, l'urbanisation contemporaine tend à rapprocher les enveloppes urbaines du bourg et de Argilière.



Analyse paysagère Traitement : Epoque

Le hameau comprend un noyau ancien qui a été construit en préservant un espace public central. Cette forme urbaine, en plus de son intérêt patrimonial, mérite d'être préservée et valorisée afin d'affirmer la qualité de hameau habité. Une extension récente a été construite au nord du hameau vers Parmilieu. La forme urbaine proposée en alignement est disparate avec des maisons basses et à étages. Cette opération vient modifier la « façade » nord du hameau, et crée un effet de clairière avec de grands terrains vides compris maintenant sur trois côtés dans l'urbanisation. L'enveloppe du paysage paraît ainsi redessinée mais reste à contenir sur ces limites, afin de ne pas mêler les deux bourgs de Pressieu et Parmilieu.

Analyse morphologique et typologique

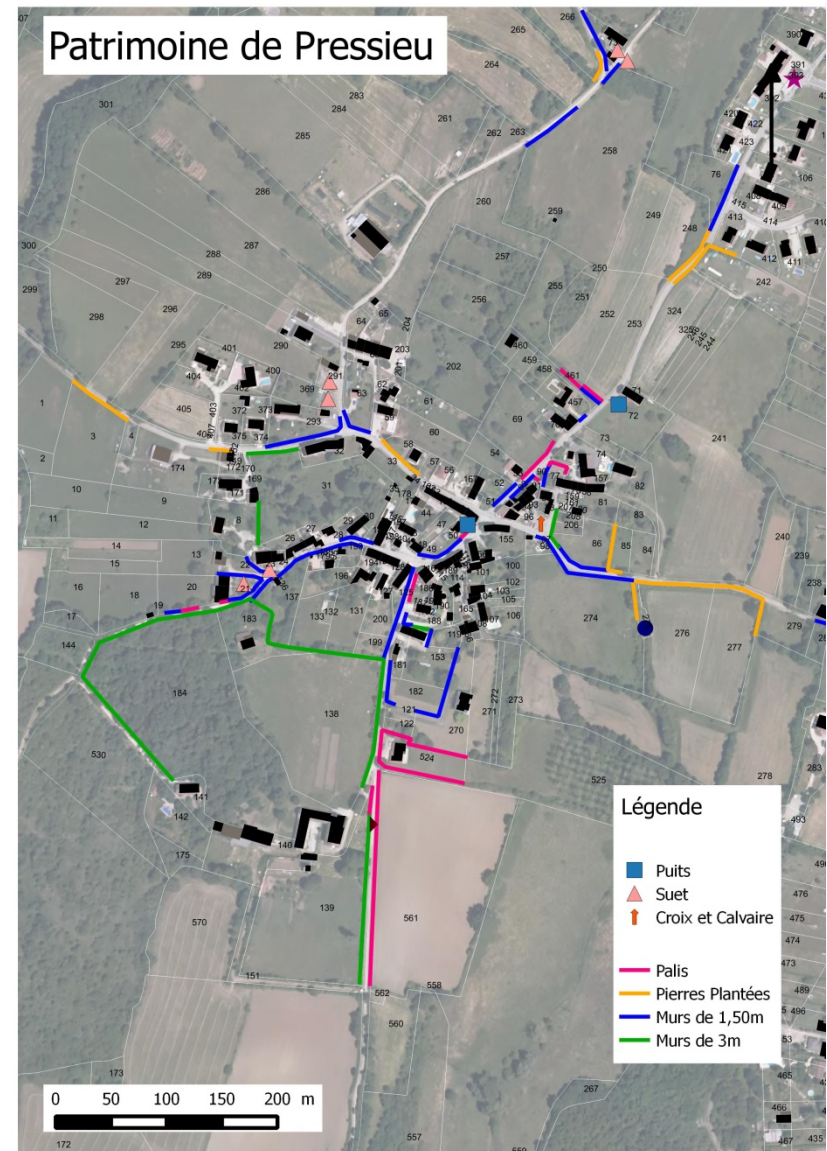


Morphologie urbaine de Pressieu Traitement : Epode

Pressieu dispose d'un noyau ancien relativement grand et très structuré dans lequel certains commerces ont prospéré. L'effet couloir des murs disposés le long de la voie renforce le sentiment de densité. Pressieu se spécifie par la présence au cœur du noyau ancien d'une place de village dessinée par les constructions. De plus, la présence de quelques grandes propriétés semble indiquer un passé relativement prospère pour ce hameau. Aujourd'hui, les constructions en marge du hameau et notamment en direction du bourg risquent de déstructurer la morphologie historique de Pressieu.



Patrimoine

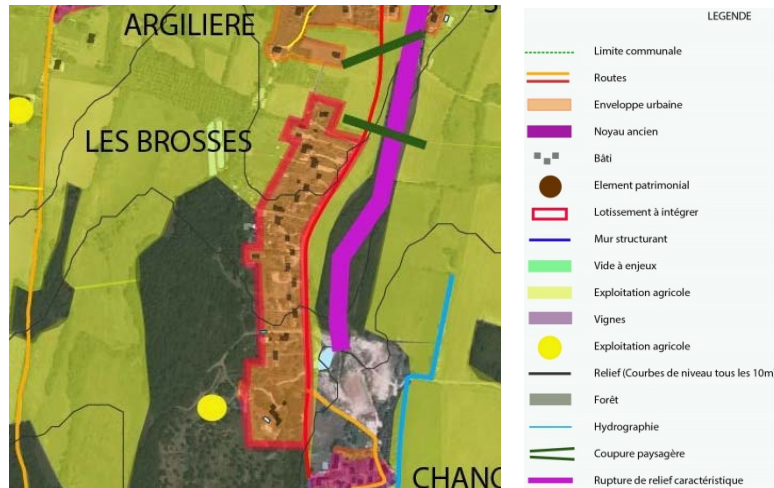
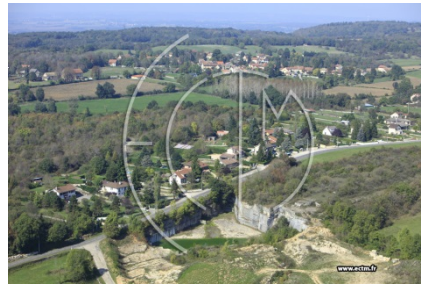


Patrimoine de Pressieu – Source : Commune Traitement : Epode

► LES BROSSES

Contexte paysager

Les Broses est un hameau récent, situé au sud du Bourg. Etabli de façon linéaire le long de la voirie, il participe à la banalisation du paysage et à l'hétérogénéité des formes (exemple des clôtures).



Analyse paysagère Traitement : Epoque

Entre le hameau de Argilière et le bourg ancien de Chanoz, s'étend le pavillonnaire des Broses le long de la RD principale de desserte de la commune. Cette urbanisation résidentielle n'est perceptible depuis les voies publiques qu'à travers ses clôtures, et cette « façade » par défaut constitue ainsi un « point noir » du paysage. La voie n'est pas assimilée à un espace public proche de l'habitat, mais reste un espace de transit.

Analyse morphologique et typologique

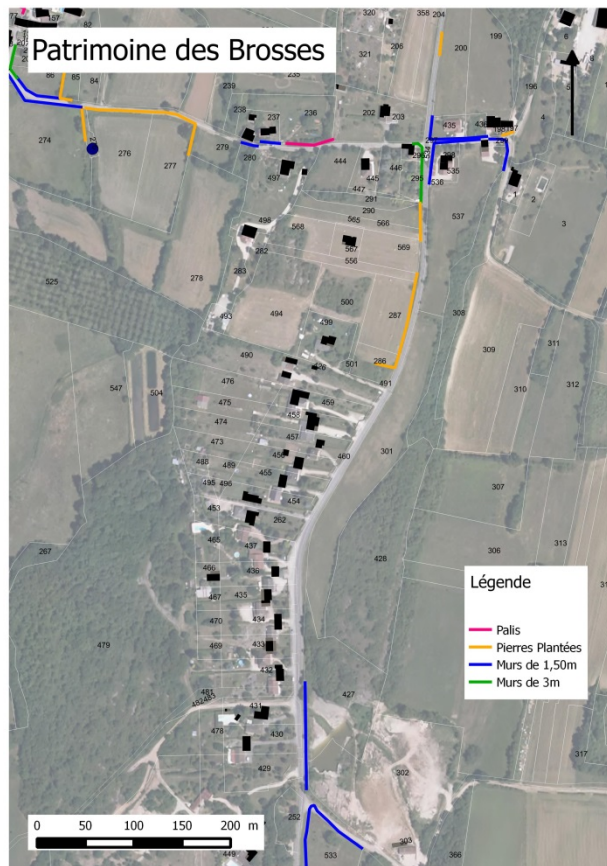


Morphologie urbaine des Broses Traitement : Epoque

Le hameau des brosses ne dispose pas de noyau ancien ; il s'agit ici d'une urbanisation ex-nihilo construite dans la dernière partie du 20^{ème} siècle. Cette urbanisation, très consommatrice d'espace pose également des problèmes de sécurité liés à la multiplicité des accès à la Route Départementale. L'espace public y est inexistant et les aménagements de voirie laissent peu de place à une utilisation autre que la voiture pour les déplacements, aussi court soient-ils. Notons enfin que Les Broses se situe à proximité d'une zone humide, qui fait office de compensation liée à la création du hameau.



Patrimoine

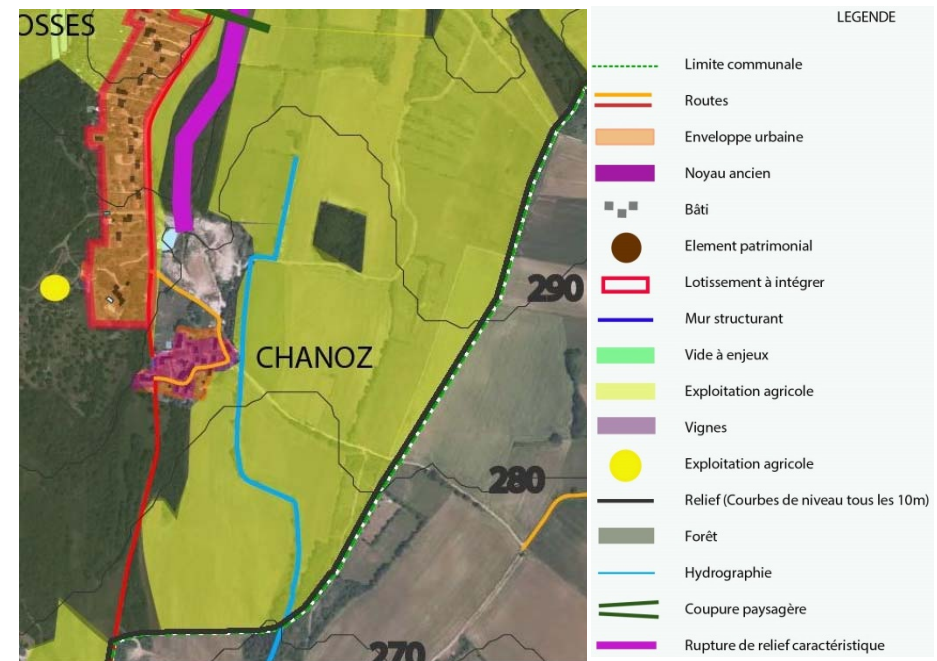


Patrimoine des Brosses – Source : Commune Traitement : Epode

► **CHANOZ**

Contexte paysager

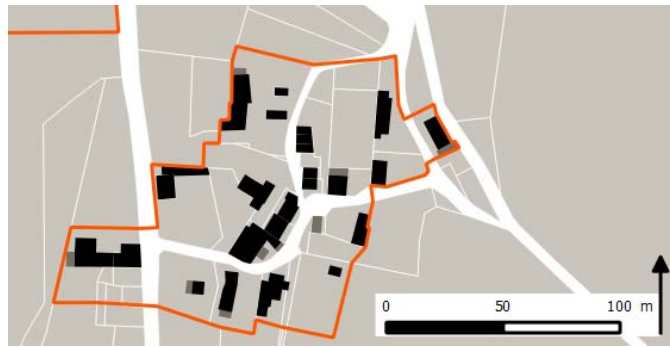
Le hameau de Chanoz est le plus au sud de la commune. Situé immédiatement après Les Brosses, il se démarque de ce dernier par une structure urbaine traditionnelle. Situé légèrement en contre-bas, Chanoz fait opposition aux Brosses. La présence d'une carrière inactive à proximité impacte le paysage.



Analyse paysagère Traitement : Epode

Chanoz est un hameau ancien compact aux formes architecturales traditionnelles et préservées. Le hameau est situé en accotement de la route principale et se déploie en préservant un bon équilibre entre espaces construits et espaces libres. Le hameau bâti, le bois au sud, ses prés au nord et à l'est prolongés par le site de l'ancienne carrière, constituent l'entité paysagère de Chanoz.

Analyse morphologique et typologique

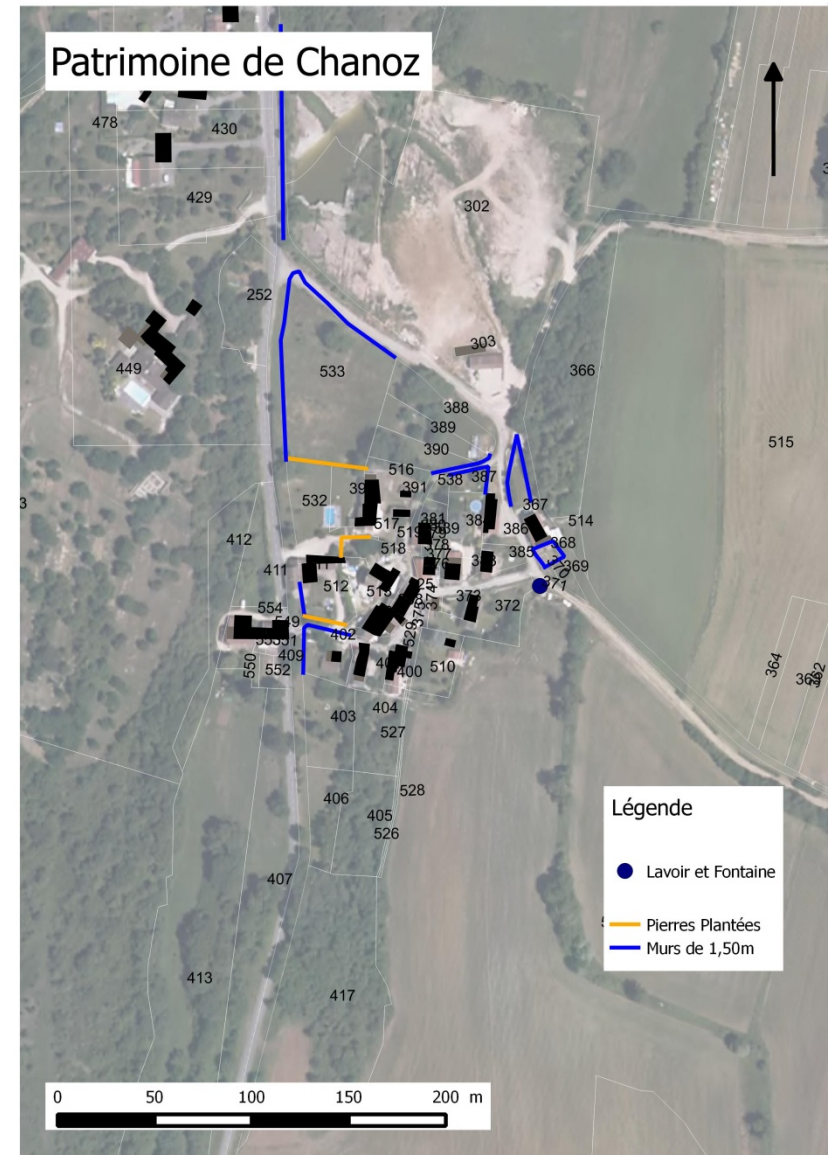


Morphologie urbaine de Chanaz Traitement : Epode

Le hameau de Chanaz est dense et structuré. Les quelques constructions contemporaines sont très bien intégrées à la structure urbaine, notamment par la conservation des murs de pierres historiques. Chanaz est composé de deux séquences complémentaires : un cœur de hameau en contre-bas et une partie plus récente vers la Route Départementale. Chanaz est sans doute le hameau ayant su le mieux intégrer le bâti contemporain aux structures urbaines anciennes.



Patrimoine



Patrimoine de Chanaz – Source : Commune Traitement : Epode

► **LE SERVERIN**

Contexte paysager

Le Serverin est une clairière située dans le nord de la commune et sur laquelle est venu s'implanter un ancien centre de loisirs. L'arrivée vers le Serverin se fait à travers la forêt et donne au hameau un caractère isolé notamment depuis la fermeture de la route vers Vertrieu.

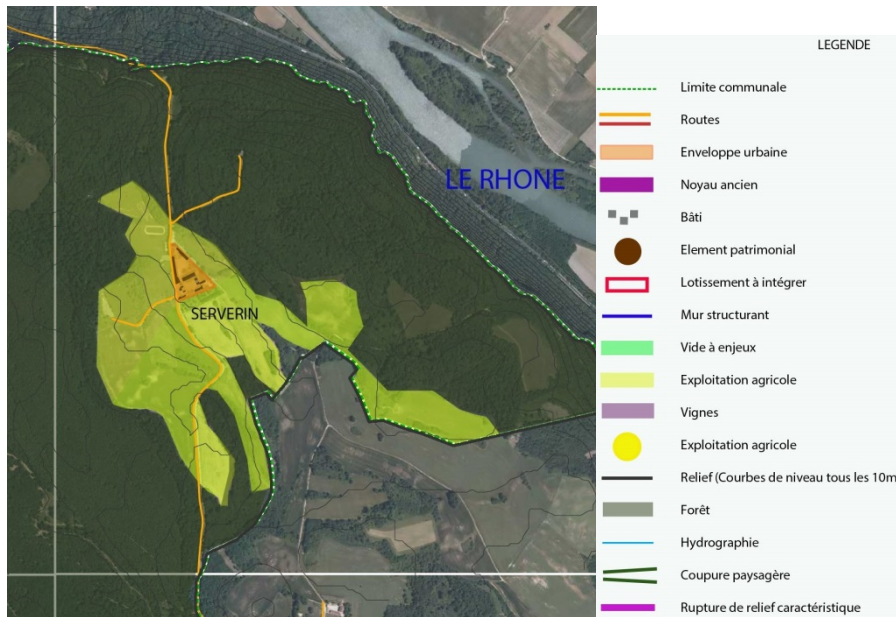


Analyse morphologique et typologique



Morphologie urbaine du Serverin Traitement : Epoque

Le Serverin est composé d'un ensemble de bâtiments correspondant à l'ancien centre de loisir de la ville de Lyon. Il est composé d'un seul et unique tènement urbanisé, de forme triangulaire et implanté sur la voirie sur lequel il existe aujourd'hui 3 logements.



Analyse paysagère Traitement : Epoque

L'entité paysagère de Serverin est constituée du site de l'ancien centre de vacances, et de l'ensemble des espaces ouverts en pourtour, constituant au cœur du bois du Serverin, une vaste clairière. Cet ensemble en coupure franche avec le reste de la commune est aujourd'hui dans un certain état d'abandon, malgré le fort potentiel de surface bâtie existante.

► ARGILIERE/SENIN

Contexte paysager

Les hameaux de l'Argilière et Senin forment aujourd'hui une quasi continuité urbaine liée à des projets de constructions récents ou en cours. Il existe cependant une rupture topographique vers Senin depuis la Route Départementale. Ainsi, le noyau ancien de Senin n'est pas visible depuis cette dernière. Il n'en reste pas moins qu'il existe aujourd'hui, en raison de l'expansion urbaine, un délitement de la structure urbaine et paysagère.



Analyse paysagère Traitement : Epoque

Senin constitue ainsi une « porte d'entrée » secondaire dans la commune par une voie communale à l'est raccordée sur la route départementale. Le développement urbain de Senin a été contenu le long de cette voie communale principale, et le hameau connaît ainsi aujourd'hui une enveloppe urbaine cohérente. En rupture topographique avec la partie haute de la commune, Senin bénéficie d'une situation privilégiée au cœur d'un vaste espace agricole bocager.

Argilière regroupe des constructions individuelles le long de la voie communale menant à Pressieu, et s'étant étendu récemment au-delà du carrefour de cette dernière avec la route départementale menant à Parmilieu. Ainsi Argilière est aujourd'hui assimilé à un petit hameau mais sa forme urbaine n'a pas de cohérence propre. La préservation des coupures paysagères existantes avec Les Broses au sud et Parmilieu au nord permettrait de structurer cet habitat résidentiel sous forme de hameau. Dans cette idée la construction récente d'un front bâti au nord vers Parmilieu, permet d'affirmer cette identité de hameau, et de structurer l'espace et sa répartition ouvert / fermé.

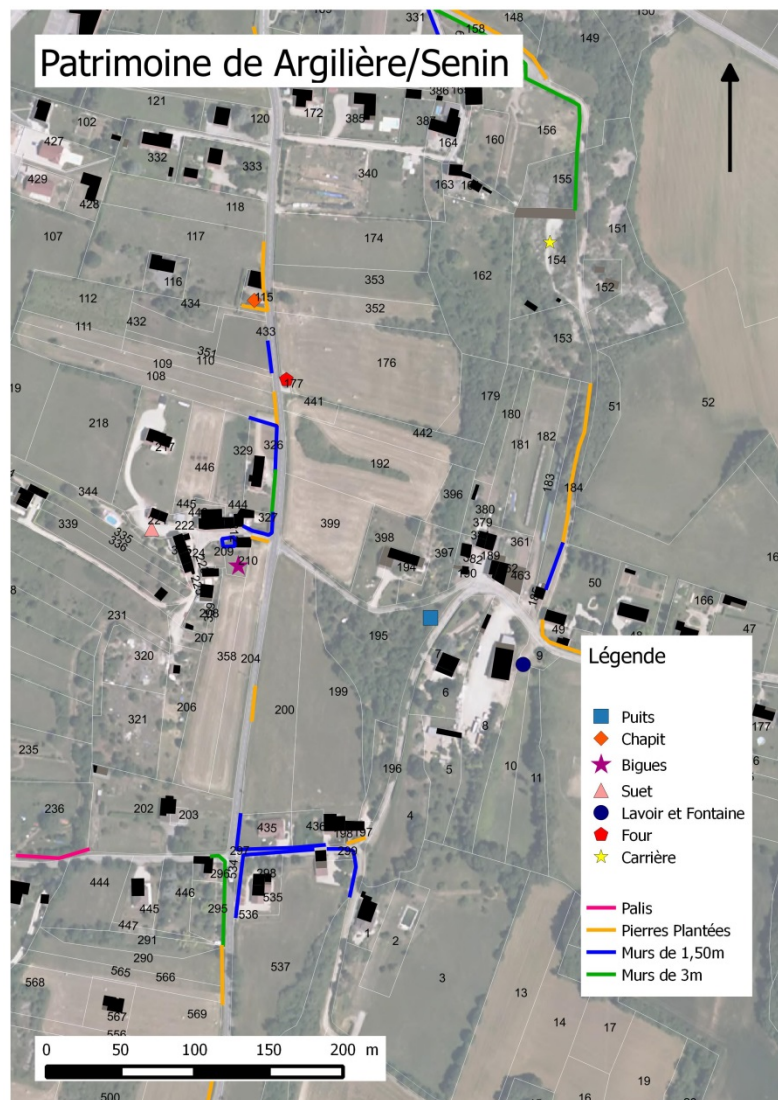
Analyse morphologique et typologique



Morphologie urbaine Argilière et Senin Traitement : Epoque

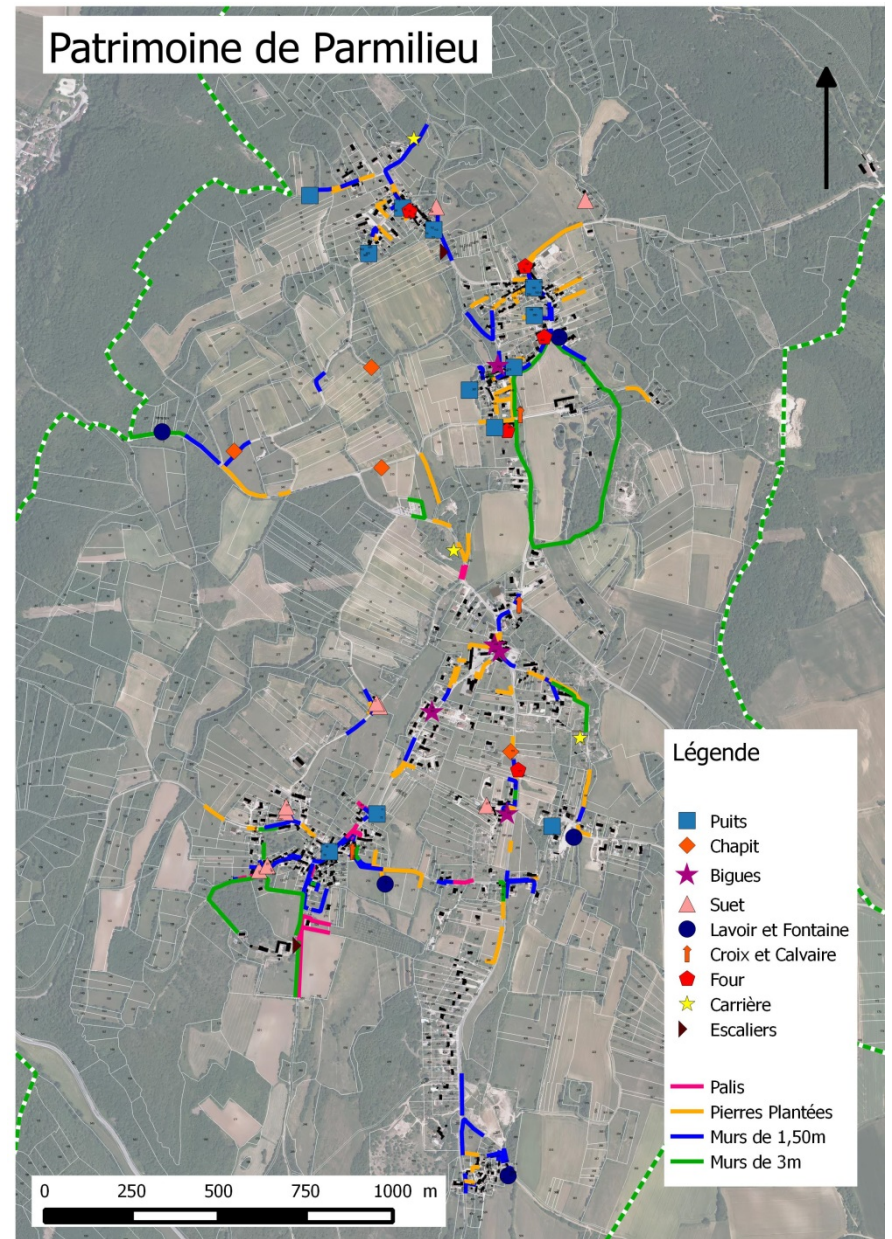
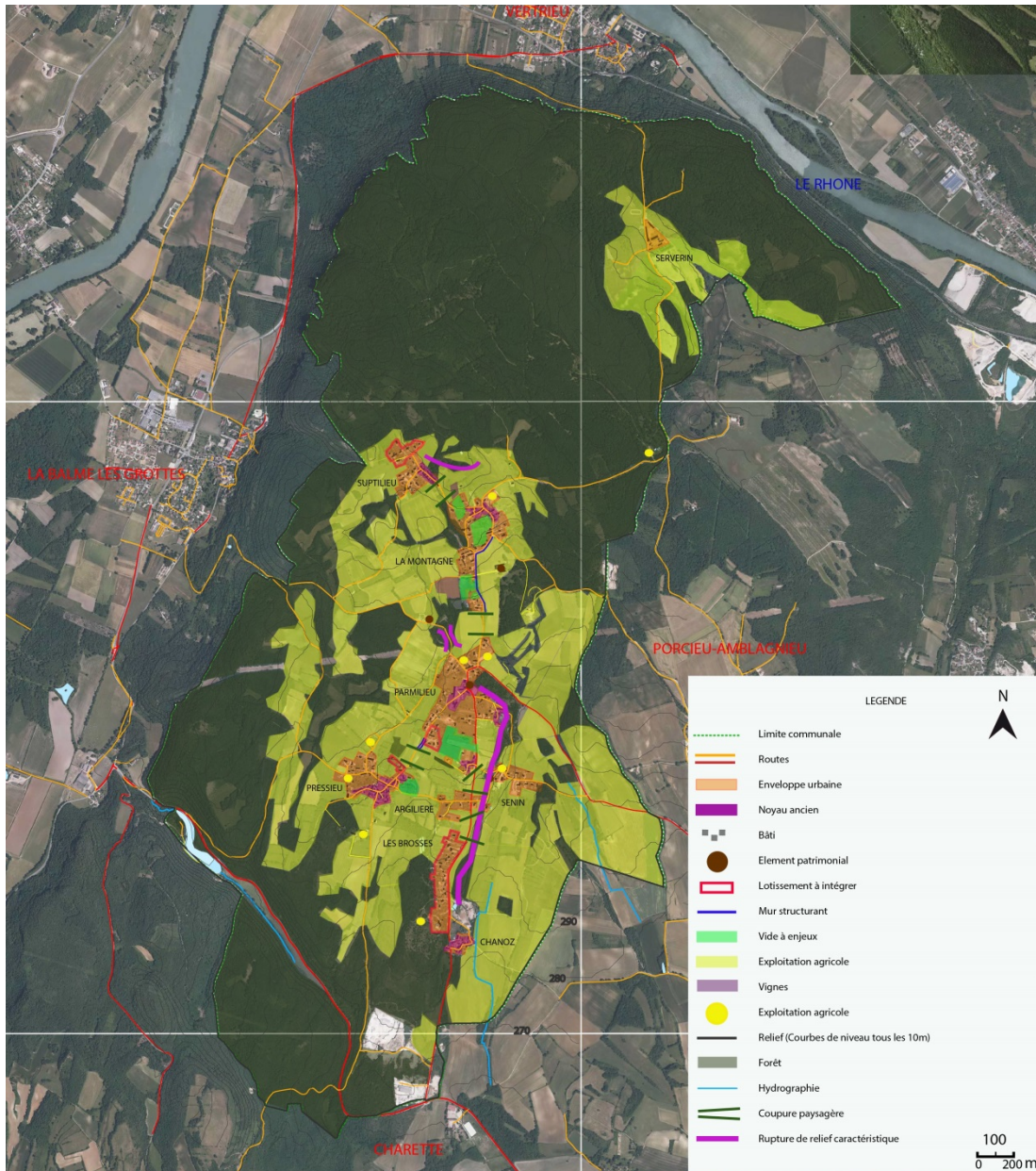
Argilière et Senin disposent chacun d'un hameau ancien de construction de part et d'autre de la Route départementale. Senin, situé en contre-bas n'est pas visible depuis les voiries principales, lui conférant un caractère intime. En revanche, Argilière, située sur le plateau, est ouverte au grand paysage. L'expansion urbaine tend aujourd'hui à lier les deux enveloppes urbaines, bien que l'expansion de Senin à l'ouest soit déjà visible depuis la Route Départementale et peut être assimilé au hameau de l'Argilière.

Patrimoine



Patrimoine d'Argilière/Senin – Source : Commune *Traitement : Epode*

CARTE DE SYNTHÈSE DE L'ANALYSE PAYSAGÈRE



3.3. Architecture

► Architecture

La commune de Parmilieu est constituée de hameaux comportant pour la majorité d'entre eux un noyau ancien. Ces noyaux constituent l'architecture traditionnelle de Parmilieu et présentes des caractéristiques particulières à la région. Ainsi, les constructions sont imposantes avec 1 ou 2 étages plus les combles. Les pentes de toits sont moyennes ou fortes tandis que les toitures disposent pour certaines de coyau. L'alignement à la voirie est marqué par le pignon, la façade principale ou l'arrête des constructions et est renforcé par les murs en pierre.



Concernant les constructions agricoles, très présente dans le paysage Parmilioland, elles se caractérisent par des volumes et hauteurs importantes, comportent peu d'ouvertures et possèdent des débords de toitures fréquents.

L'architecture contemporaine, très présente à Parmilieu notamment en raison de l'essor démographique, présente des problèmes d'intégration des toitures 4 pans en pente douce. Bien que l'intégration du bâti contemporain soit parfois difficile, quelques éléments architecturaux sont bien réinterprétés, notamment les murets.



ANALYSE AFOM : PAYSAGE – ARCHITECTURE - PATRIMOINE

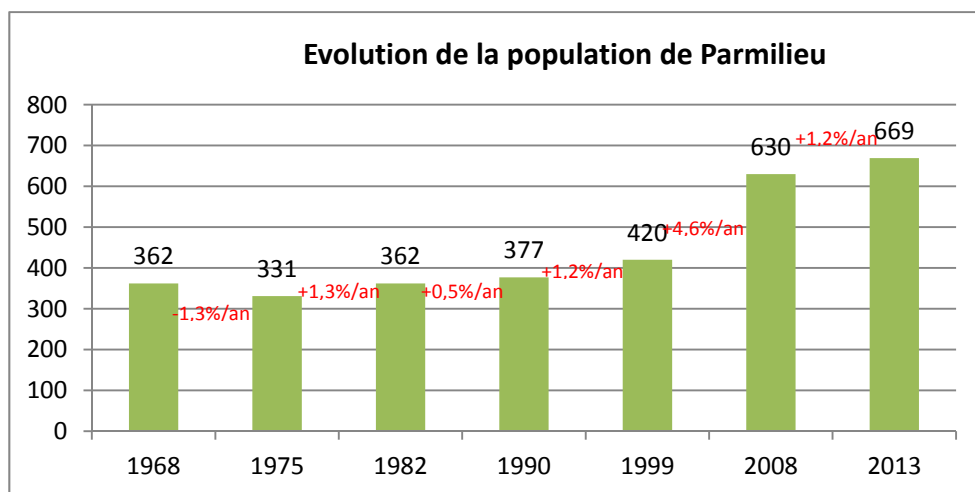
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Réelle identité locale et patrimoniale liée à la pierre (bigue, pierre plantée, construction...) - Situation géographique et topographique qui confère une ambiance intimiste - Noyaux anciens constitués et structurés - Centre-bourg concentrant les équipements publics - Nombreuses réhabilitations qui ont permis la préservation du bâti traditionnel - Coupures paysagères préservées, support de bio-diversité et préservation de la lecture de la structure du paysage 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de cheminements doux dans les hameaux et problèmes de sécurité - Espace public essentiellement destiné au stationnement et à la circulation - Opérations récentes non intégrées (de type lotissement)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Capacité de densification importante au centre-bourg - Possibilité de créer un espace public convivial au cœur de bourg - Grandes propriétés qui pourraient accueillir des projets de constructions en cœur de hameaux - Maîtrise de l'urbanisation pour garantir la structure paysagère, urbaine et architecturale - Projets de réhabilitation du Serverin 	<ul style="list-style-type: none"> - Opérations au coup par coup qui délitent la structure traditionnelle des hameaux - Conflits d'usage entre résidentialisation et préservation de l'agriculture et des qualités environnementales - Banalisation du paysage - Disparition de la lecture de la structure « urbaine » des hameaux

IV UNE COMMUNE RURALE ATTRACTIVE

4.1. Evolution de la population et de son profil

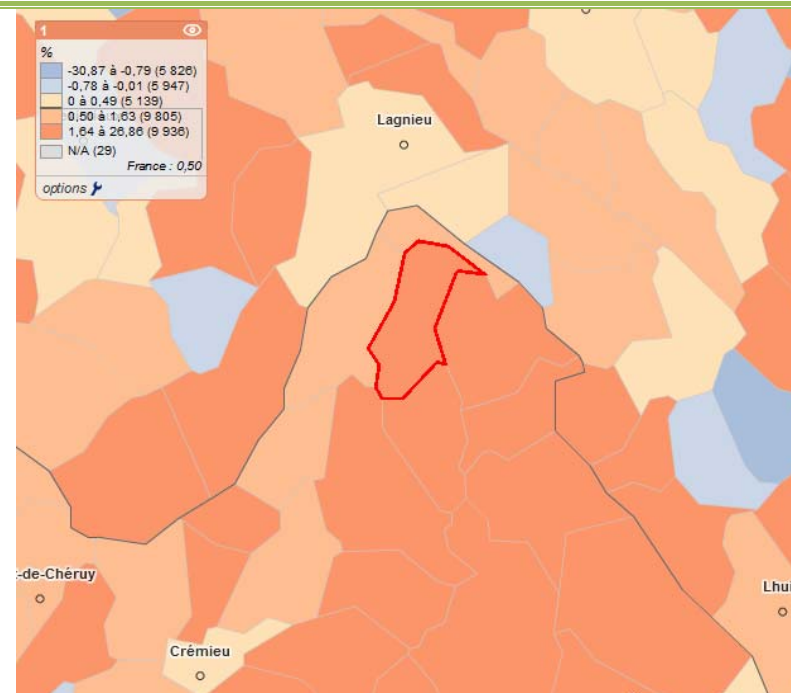
► Croissance démographique

Parmilieu a connu une baisse de sa population entre 1968 et 1975 avant que cette dernière reparte à la hausse de façon continue, atteignant même un taux de croissance très élevé de 4.6%/an entre 1999 et 2008. Le taux de croissance est depuis revenu à une valeur de 1.2%/an ce qui demeure un chiffre élevé bien que davantage maîtrisé (+0.8%/an sur la même période pour l'Isère).



Evolution de la population de Parmilieu entre 1968 et 2013- Source : INSEE – Traitement : Epode

La croissance de la population est largement due au solde migratoire, positif depuis 1975. Néanmoins, le solde naturel, positif depuis 1999, a contribué à l'accélération de la croissance démographique.



Evolution de la population de Parmilieu et dans les communes limitrophes entre 2007 et 2012
Source : INSEE – Traitement : Epode

Au vu du graphique ci-avant, on constate que le taux de croissance démographique de Parmilieu est certes élevé, mais similaire à la majorité des communes du pays des couleurs. En revanche, on constate une réelle différence avec les communes situées immédiatement de l'autre côté du Rhône, dans l'Ain, et dont les taux de croissance sont beaucoup plus hétérogènes, et parfois négatifs.

Concernant la croissance démographique, deux éléments forts se dégagent à Parmilieu :

- Une reprise de la croissance démographique due à un regain d'attractivité résidentielle de la commune par rapport aux bassins d'emploi environnants, suite à un exode rural constant depuis le début du 20^{ème} siècle.
- Un solde naturel redevenu positif depuis 1999 et accélérant ainsi le phénomène de croissance démographique, signe de la réimplantation de jeunes ménages lors de la phase de reprise de la croissance démographique.

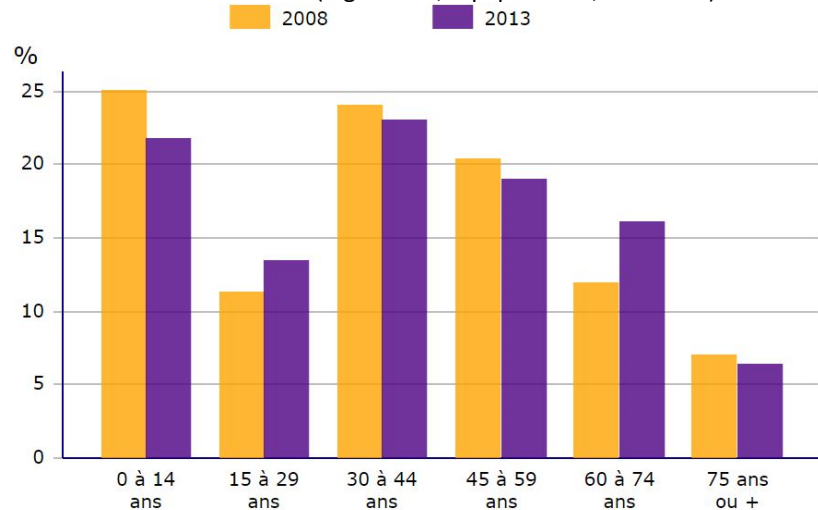
► Structure de la population

La structure de la population communale se caractérise comme suit :

- Une pyramide des âges marquée par une augmentation des plus de 60 ans qui représentaient 22.6% de la population en 2013 contre 19.1% en 2008.
- Une augmentation de la part des 15-29 ans, bien que ces derniers soient sous-représentés par rapport à la moyenne départementale (13.5% à Parmilieu contre 19% en Isère). Cela s'explique largement par le départ des populations étudiantes vers les villes universitaires.
- Une population en âge de travailler importante. Les 15-59 ans devraient cependant garantir le renouvellement de la prochaine génération.

A Parmilieu, 21% de la population a emménagé depuis moins de quatre ans dans son nouveau logement.

L'hétérogénéité des classes d'âge de plus en plus marquée, avec à la fois le vieillissement de la population et la forte augmentation de la classe d'âge déficitaire 15-29 ans induit de nouveaux besoins sur la commune (logements, équipements, réseaux...).



Répartition de la population par tranche d'âge

A partir du graphique ci-dessus, on observe :

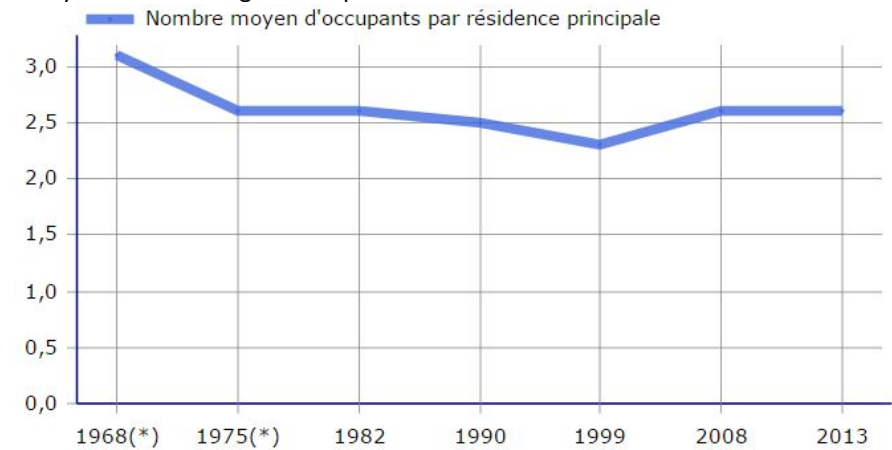
- Une diminution de la tranche d'âge 0-14 ans en raison du vieillissement des populations en âge de procréer. On constate en effet une baisse des 30-59 ans

au profit des 60-74 ans. Il existe donc un phénomène de glissement générationnel à Parmilieu.

- Une augmentation des 15-29 ans qui s'explique ici aussi par le glissement générationnel. Les enfants nés à Parmilieu dans les années 90 suite à l'implantation de nombreuses familles ont aujourd'hui plus de 15 ans. Ainsi, malgré le vieillissement de la population cette tranche d'âge, bientôt en âge de procréer, devrait assurer le renouvellement de la génération.

► Structure des ménages

La taille moyenne des ménages sur la commune a augmenté entre 1999 et 2006 contrairement à la moyenne nationale. Après une baisse constante depuis 1968, la taille moyenne des ménages est repassée de 2.3 à 2.6.



Source : INSEE

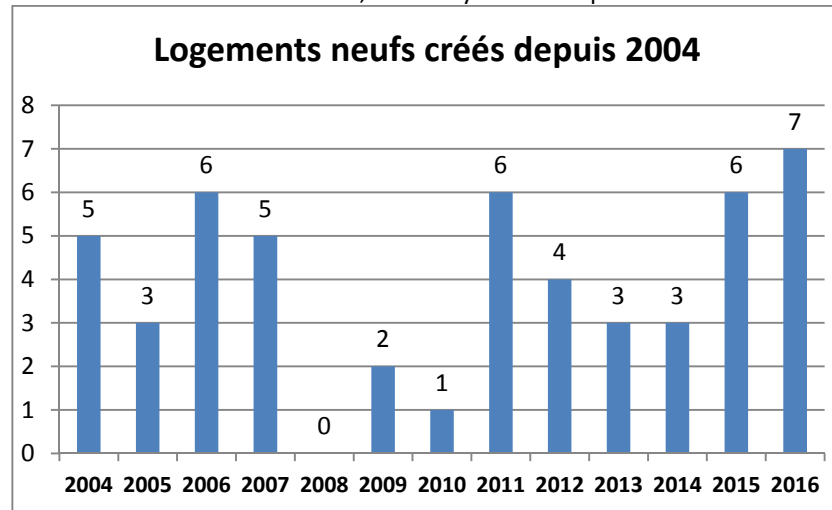
La structure des ménages de Parmilieu se caractérise donc par :

- Une arrivée massive de familles avec enfants entre 1999 et 2008 expliquant le phénomène d'augmentation de la taille des ménages
- Une taille moyenne des ménages (2.6) supérieure à la moyenne iséroise (2.3) et équivalente à celle du canton de Crémieu, signe de l'importance des familles avec enfants sur ces communes
- Un taux de natalité demeurant élevé : un renouvellement de la population permis par un parcours résidentiel complet et une population relativement jeune et dynamique

4.2. Une forte dynamique constructive

► Evolution du parc de logements (Analyse INSEE)

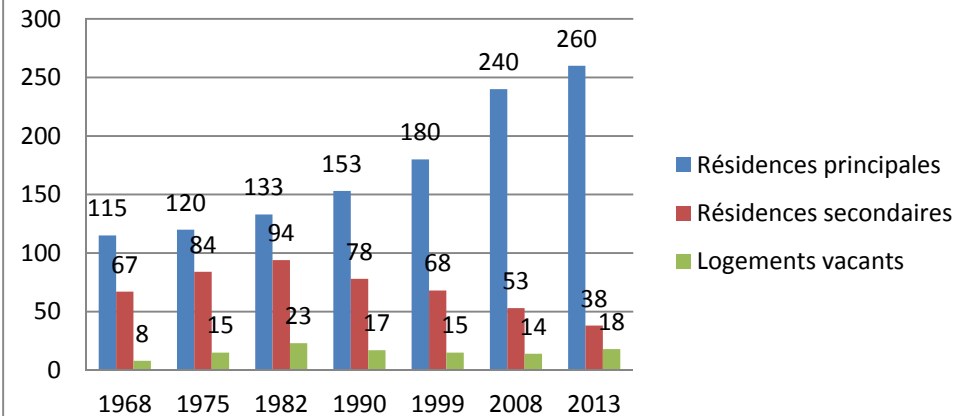
- Le parc de logements est en augmentation constante depuis 1968, avec une accélération de la production au début des années 2000. Le rythme de production s'est ralenti depuis. 51 logements neufs ont ainsi été réalisés sur la commune entre 2004 et 2016, soit un rythme de 4 par an.



Logements neufs créés entre 2004 et 2016 – Source : commune – Traitement : Epode

- Le rythme de production de logements principaux sur la commune est globalement plus élevé que la croissance de la population depuis 2000 (+13.27% de logements depuis 2008, +9.86% d'habitants)

Evolution du nombre de logements par catégorie



Evolution du parc de logements depuis 1968 – Source : INSEE – Traitement : Epode

- La commune est marquée par une prédominance des résidences principales (82.2%, moyenne régionale : 81,1%). Les résidences secondaires demeurent largement minoritaires et leur effectif est en baisse. Le parc secondaire apparaît peu développé en comparaison avec la moyenne départementale. Cela souligne la dimension avant tout résidentielle de Parmilieu.
- La vacance des logements apparaît faible (18 logements, 5,8% du parc, en phase avec la moyenne régionale 7,1%).

Les parts des logements secondaires et vacants apparaissent largement minoritaires et l'analyse suivante se concentre sur le parc des résidences principales.

► Typologie et taille des logements

- Parmilieu présente un profil largement dominé par la maison individuelle qui représente 98,7% du parc (49.5% sur l'Isère). Trois appartements sont recensés sur la commune.
- La taille moyenne des habitations est de 4.8 pièces en 2013, chiffre identique à 2006. 59% des logements présentent 5 pièces ou plus, ce chiffre n'était que de 54% en 2006.

La commune présente un parc quasi exclusif de grands logements individuels, le plus souvent isolés. La tendance est au renforcement de ce profil au vu des chiffres de 2008 et 2013.

Le parc de résidences principales est composé de nombreuses maisons construites avant 1946 (49,9% contre 21% pour l'Isère). Les maisons de moins de 25 ans sont également bien représentées (25,7% contre 22% pour l'Isère). Parmilieu possède donc un déficit de logements construits entre 1946 et 1991, et ce en raison de l'exode rural qui a touché la commune jusqu'en 1975.

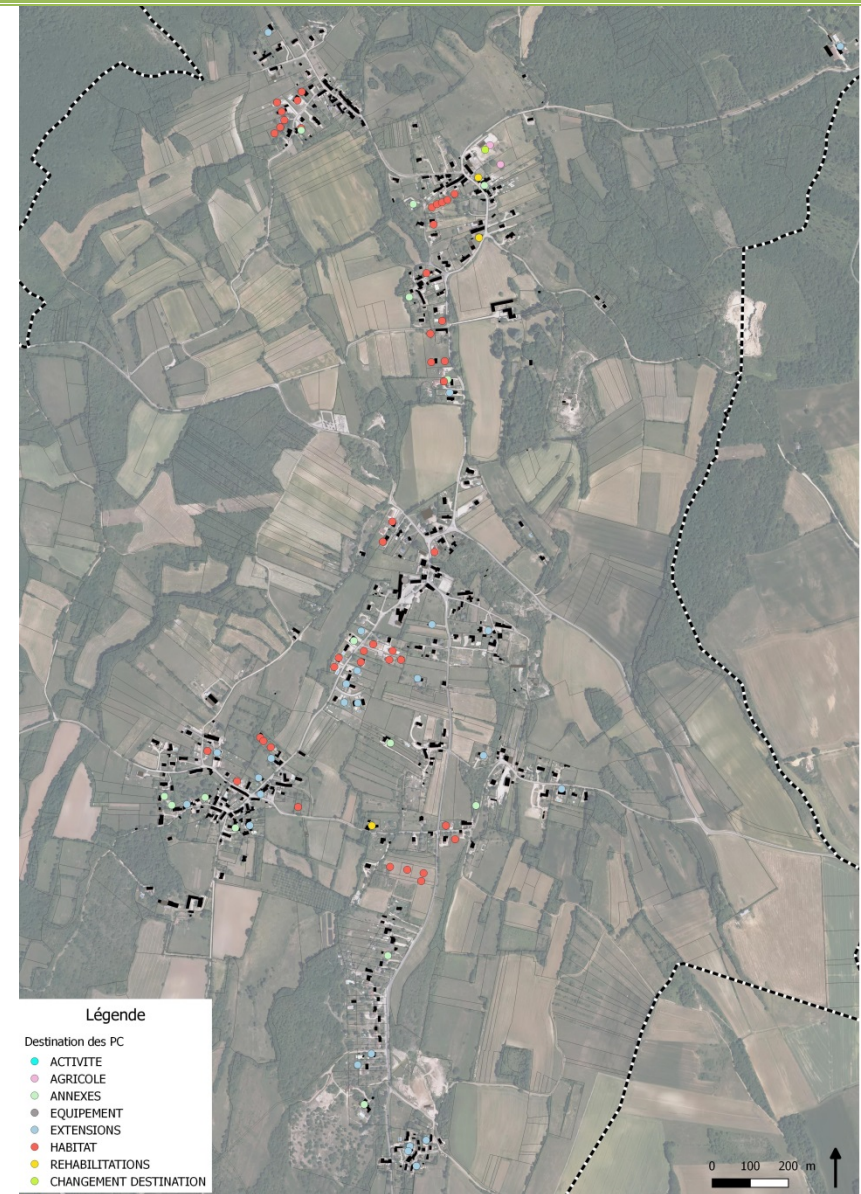
- Parmilieu étant située au croisement de plusieurs bassins d'emplois, son cadre rural attire de nombreuses familles avec enfants désirant vivre dans de vastes logements.
- Cette dynamique économique explique également la baisse des résidences secondaires au profit des résidences principales. Les gens s'installent à Parmilieu car la commune bénéficie des nombreux emplois du Nord-Isère, du Bugey et du Grand Lyon.

4.3. Dynamique constructive et potentiel

► Analyse des Permis de Construire délivrés entre 2004 et 2016

Depuis 2004, 51 logements neufs ont été autorisés par les permis de construire, consommant 5,8 hectares de foncier. Chaque logement créé sur du foncier nu depuis 13 ans sur la commune ont consommé en moyenne 1140 m². Parmi ces nouveaux logements, 43 sont des maisons individuelles pures tandis que 8 sont des maisons mitoyennes. Notons également que concernant les logements, la commune a connu 7 réhabilitations/rénovations, 15 extensions et 15 annexes sur la période.

Enfin, certains permis de construire ont connu une destination différente : 3 permis ont concerné l'agriculture, 1 permis a concerné un équipement (le local technique) et 2 autres une activité.



Type de Permis de Construire délivrés à Parmilieu entre 2004 et 2016 – Source : Commune –
Traitement : Epoque

Consommation foncière des logements à Parmilieu (m²) – Source : Commune – Traitement : Epoque

La consommation foncière a été relativement inégale durant ces 13 dernières années. Les pics de 2004 et 2012 correspondent à un nombre de logements créés important (5 et 4), couplés à une consommation foncière élevée. A contrario, l'année 2011, qui a vu également la création de 6 logements, a été relativement peu consommatrice en foncier grâce à des opérations de lotissement.

Année	NOMBRE DE LOGEMENTS	SP CONSTRuite en m ²	SURFACE PARCELLE en m ²	SP MOYENNE	SUPERICIE MOYENNE
2004	5	731	9299	121	1550
2005	3	261	3973	87	1324
2006	6	672	5 852	112	975
2007	5	590	4641	118	928
2008	-	-	-	-	-
2009	2	302	2150	151	1075
2010	1	130	1000	130	1000
2011	6	648	3819	108	637
2012	4	461	6392	115	1598
2013	3	317	2150	106	717
2014	3	365	2977	122	992
2015	6	820	7 137	137	1190
2016	7	964	8274	138	1182
TOTAL	51	6 261	57664	123	1097

Parmi les 5,8 hectares consommés durant les 13 dernières années, 4,9 hectares ont été construits sur du foncier agricole en extension tandis que 0,9 hectare a été consommé sur du parcellaire en dent creuse.

► Analyse des capacités du POS

L'analyse des capacités du POS identifie l'ensemble des entités parcellaires classées en U ou Na, libres de toute construction et dont la superficie est supérieure à 400 m². A cela s'ajoute les divisions parcellaires possibles sur les propriétés supérieures à 3000 m².

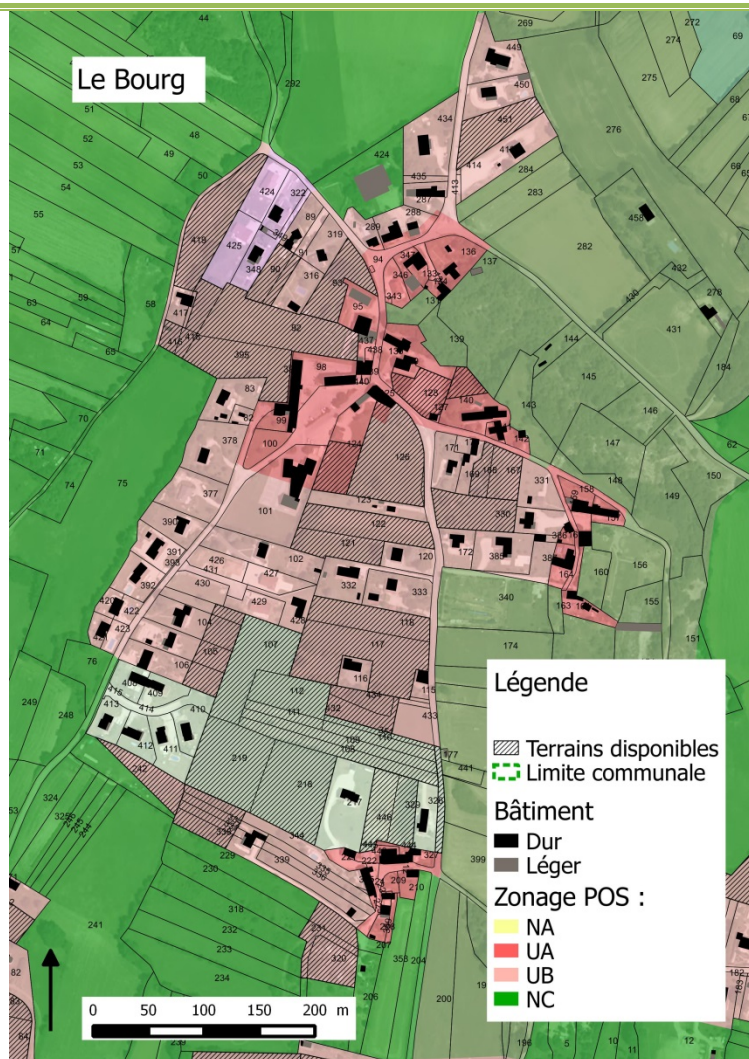
Le document actuel fait apparaître de larges capacités urbanisables sur la majorité des hameaux de la commune. En ajoutant les surfaces urbanisables en comblement des zones urbaines (dents creuses) à celles urbanisables en extension des hameaux, 28.7 hectares sont urbanisables selon le POS concernant les logements. Il faut ajoute à cela 0.3 hectares de division parcellaire et 5.9 hectares de potentiel urbanisable lié à l'activité.

	Le Bourg	La Montagne	Suptilieu	Les Brosses	Senin	Pressieu	Chanoz	TOTAL Logement
U	40 460	54 239	15 120	30 560	7 452	34 609	852	247 200
Na	23 448	-	16 023	-	-	-	-	39 471
TOTAL	63 908	54 239	31 143	30 560	7 452	34 609	852	286 671
Divisions parcellaires possibles	5 601	-	2 087	2 781	3 305	13 833	-	27 607

En prenant comme référence les chiffres observés sur la commune depuis 13 ans :

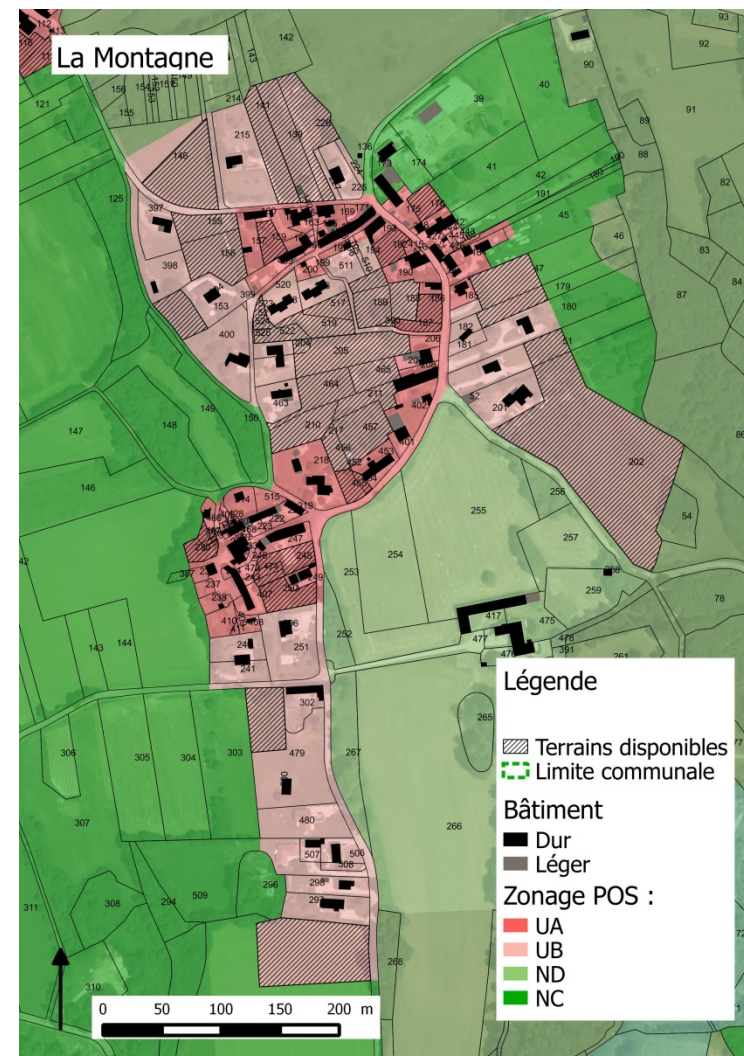
- 1081 m² de foncier nécessaire à la réalisation d'un logement
- 2.6 personnes par ménage

La commune dispose au sein du POS de réserves foncières permettant d'accueillir 700 habitants supplémentaires.



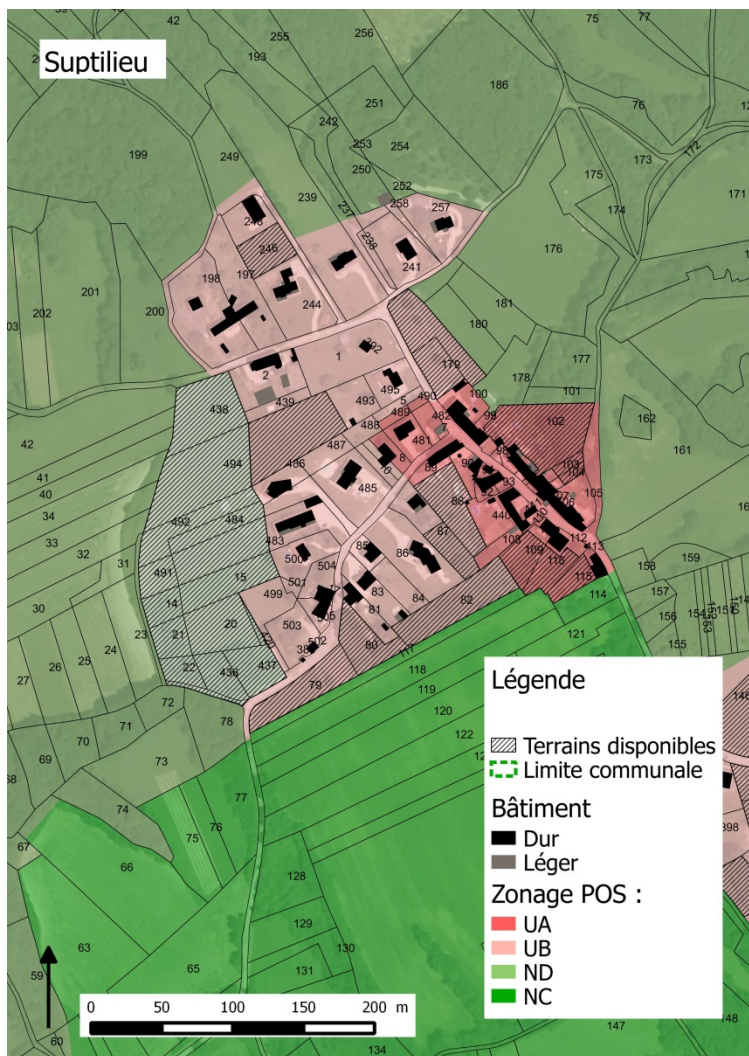
Terrains disponibles selon le zonage du POS en vigueur:

- U : 40 460 m²
- Na : 23 448 m²
- **Total : 63 908 m²**
- Divisions parcellaires possibles : 5 601 m²



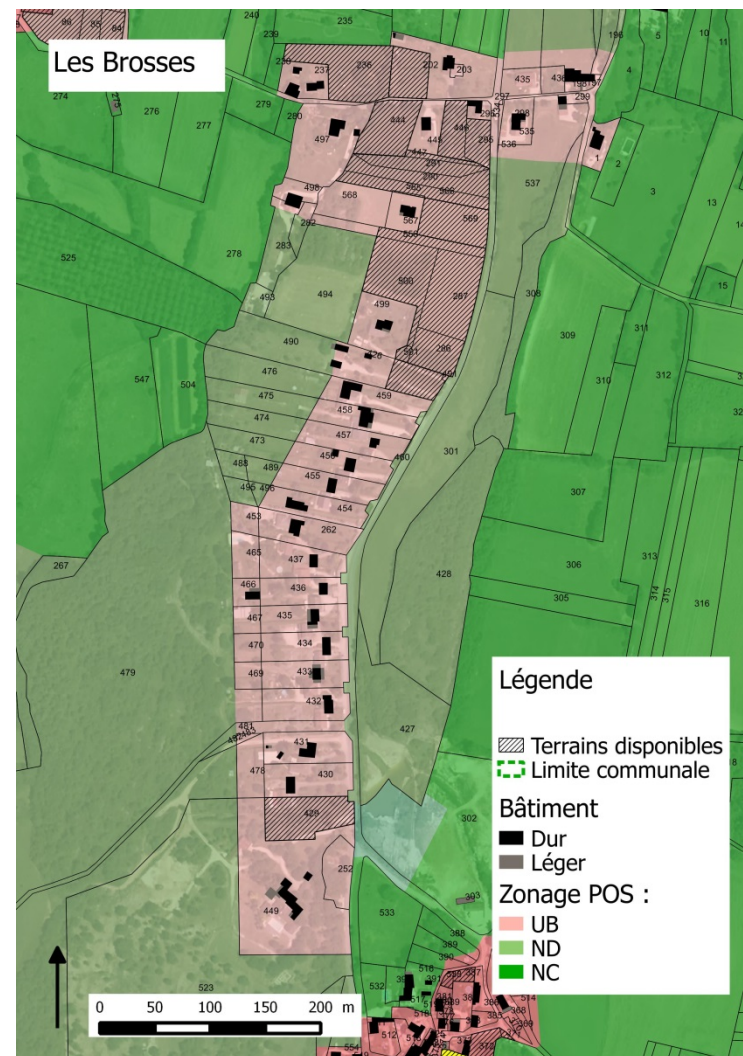
Terrains disponibles selon le zonage du POS en vigueur:

- U : 54 239 m²
- Na : 0 m²
- **Total : 54 239 m²**
- Divisions parcellaires possibles : 0 m²



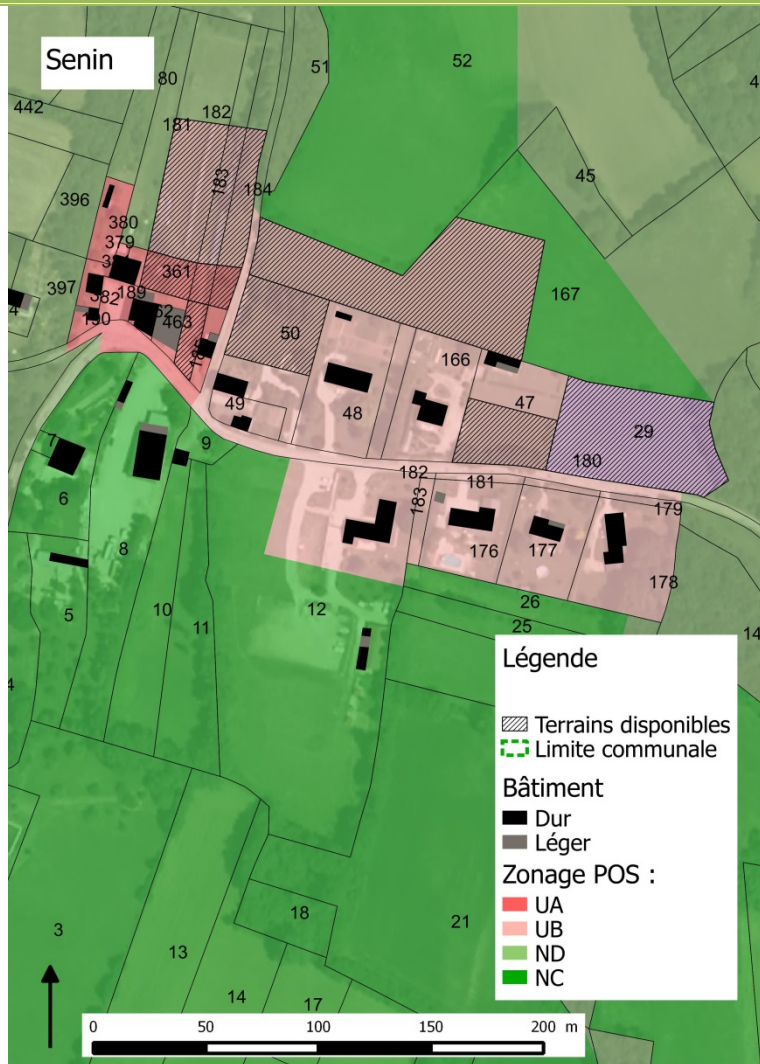
Terrains disponibles selon le zonage du POS en vigueur:

- U : 15 120 m²
- Na : 16 023 m²
- **Total : 31 143 m²**
- Divisions parcellaires possibles : 2 087 m²



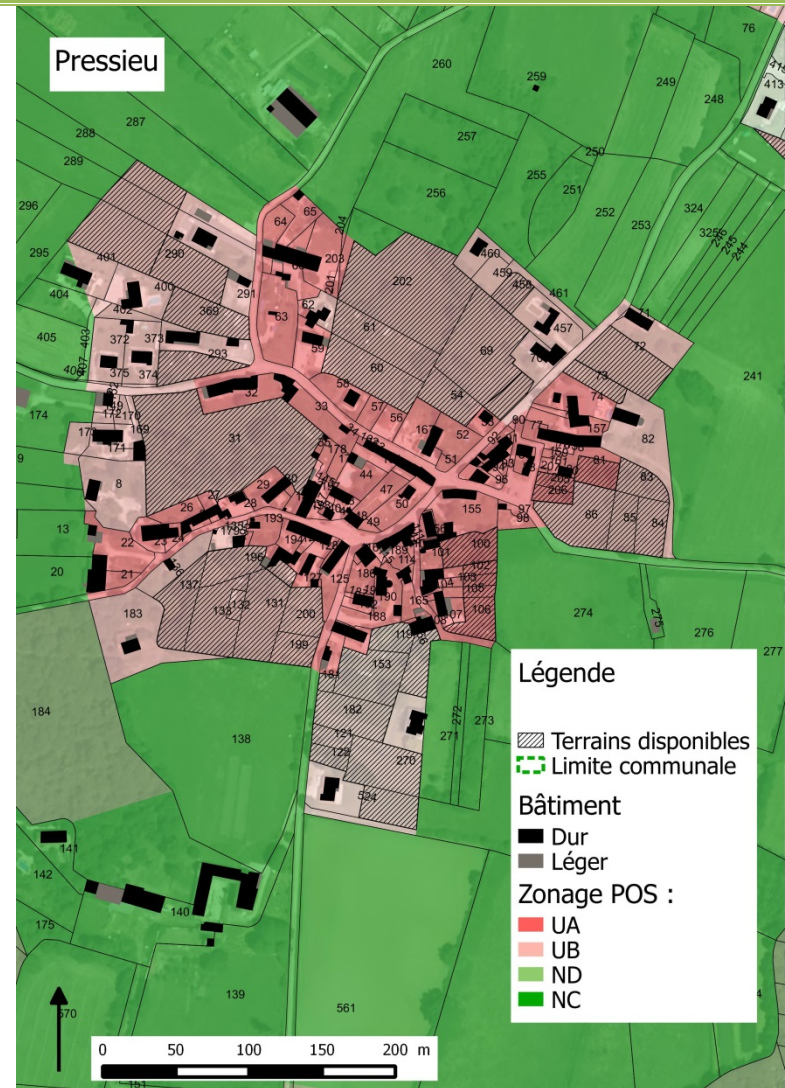
Terrains disponibles selon le zonage du POS en vigueur :

- U : 30 560 m²
- Na : 0 m²
- **Total : 30 560 m²**
- Divisions parcellaires possibles : 2 781 m²



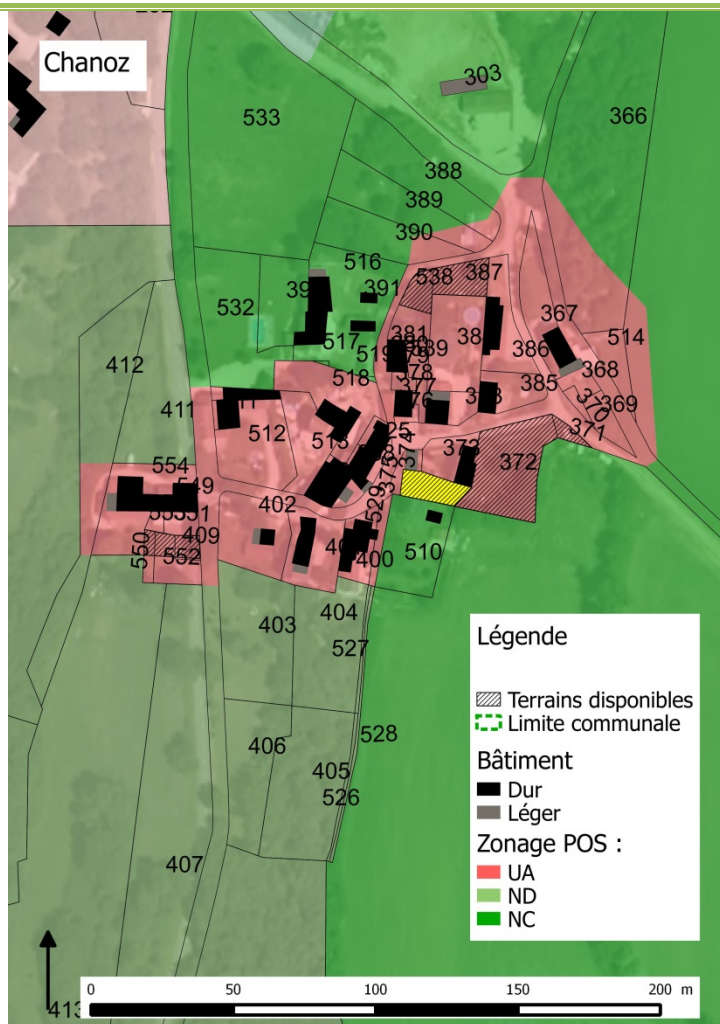
Terrains disponibles selon le zonage du POS en vigueur :

- U : 7 452 m²
- Na : 0 m²
- **Total : 7 452 m²**
- Divisions parcellaires possibles : 3 305 m²



Terrains disponibles selon le zonage du POS en vigueur:

- U : 34 609 m²
- Na : 0 m²
- **Total : 34 609 m²**
- Divisions parcellaires possibles : 13 833 m²



Terrains disponibles selon le zonage du POS en vigueur:

- U : 852 m²
- Na : 0 m²
- **Total : 852 m²**
- Divisions parcellaires possibles : 0 m²

► Analyse des enveloppes bâties et de leur possibilité de densification et de mutation

Le renouvellement urbain est un phénomène d'optimisation du tissu bâti existant. Il s'agit de favoriser le développement de la ville au sein des enveloppes existantes afin de limiter l'étalement urbain et la consommation de grands espaces agricoles, naturels, forestiers.

Cela peut se traduire par le biais d'une densification des espaces libres insérés dans le tissu bâti, les dents creuses, et des divisions foncières potentielles, par des réhabilitations/réinvestissements de logements vacants, par des opérations de démolition/reconstruction...

Il est donc important d'identifier, au sein de l'enveloppe urbaine, les possibilités d'optimisation du tissu existant (les « dents creuses », les parcelles pouvant être optimisées (trop grande pour un seul bâti), les bâtiments à l'abandon, etc.), puis d'en déterminer les capacités d'aménagement.

Cette analyse est réalisée en s'abstrayant du zonage du POS.

Il s'agit d'analyser les enveloppes bâties, et donc les enveloppes urbaines telles qu'elles sont au moment de l'étude du PLU.

L'enveloppe bâtie existante correspond à l'emprise du tissu bâti existant, formé d'un ensemble de constructions présentant une certaine continuité et densité (les groupes de constructions de moins de 5 constructions ne sont pas considérés comme formant une enveloppe urbaine), à l'instant de la réalisation du diagnostic.




Ce potentiel de fonciers disponibles au sein des enveloppes est également à étudier au regard de la volonté de préserver certains espaces verts au sein des enveloppes bâties tels que des parcs boisés, des vergers, des jardins, ... Ces espaces participent à l'identité et au cadre de vie des habitants, il sera donc nécessaire d'envisager le maintien de certains espaces libres qualitatifs au sein de l'enveloppe bâtie.

Ces dents creuses représentent donc un potentiel, qui ne sera pas nécessairement maintenu au moment des choix de zonage.

Certains espaces disponibles sont également soumis à certaines contraintes et pour cette raison ne sont pas réellement mobilisables pour de la construction nouvelle, tels que certains espaces proches de bâtiments agricoles par exemple ou certains secteurs soumis à rétention foncière avérée (succession par exemple), de risque naturel, d'enjeux environnementaux ... C'est cela qui permet de passer du gisement brut au gisement net.







La légende des cartes pages suivantes est donnée ci-dessous :

Gisements potentiellement mutables

-  Dent creuse
-  Division parcellaire
-  Site contraint ou à enjeux (accès, paysage, ...)

Les surfaces apparaissent sur les gisements en noir entourées de blanc

Permis de construire depuis 2004

-  ACTIVITE
-  AGRICOLE
-  ANNEXES
-  EQUIPEMENT
-  EXTENSIONS
-  HABITAT
-  REHABILITATIONS
-  CHANGEMENT DESTINATION

Suptilieu



L'enveloppe urbaine du hameau s'est élargie en intégrant des constructions récentes au noyau historique, en partie Nord et Ouest.

Dans sa partie historique, l'urbanisation y est très dense, et ne permet pas de possibilité de développement au sein de l'enveloppe.

Le tissu moderne étant plus lâche, il est possible d'observer quelques parcelles ou parties de parcelles disponibles en partie Nord de l'enveloppe urbaine.

Des arrières de parcelles apparaissent disponibles, mais sont soumis à une contrainte d'accès et sont donc écartés du gisement potentiel net.

Gisement brut = 3161 m²

Gisement net = 1885 m²

La Montagne

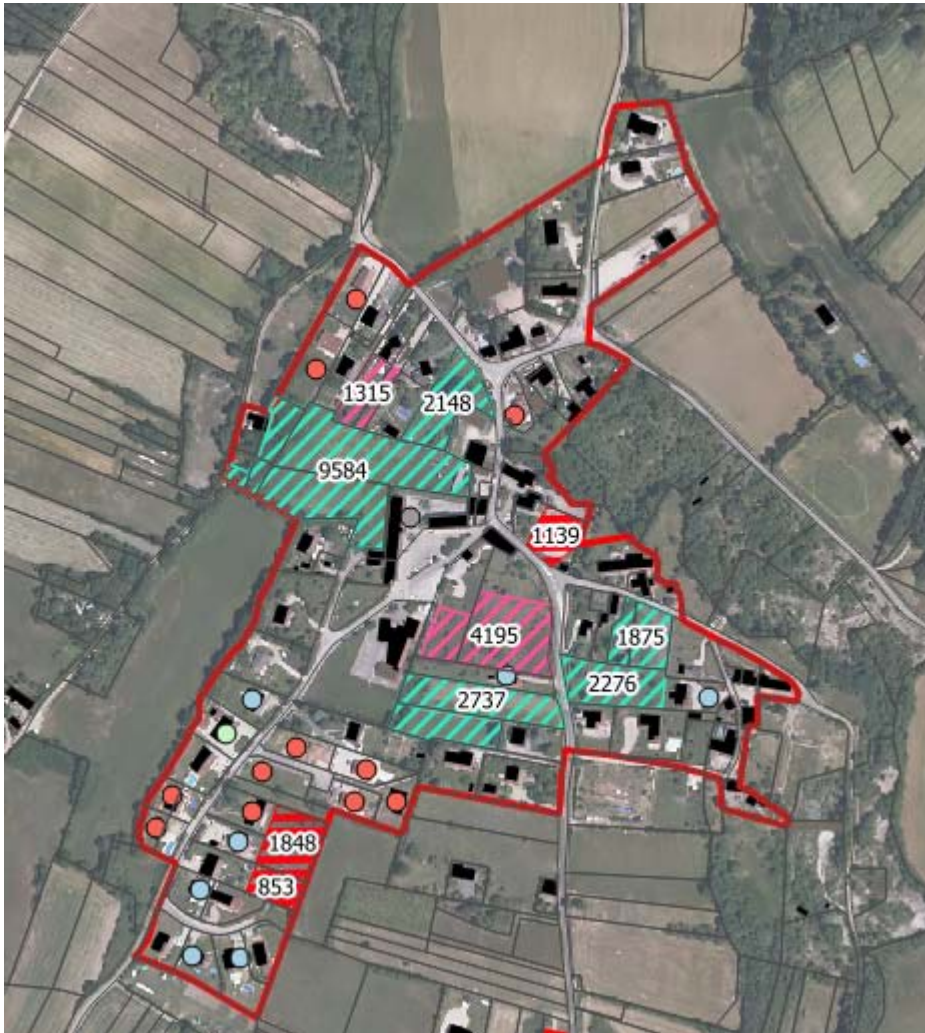


Du fait de la configuration de l'urbanisation du hameau, le long des voies, l'enveloppe urbaine est assez vaste et contient en son centre des espaces non bâtis conséquents.

Toutefois, ces espaces ne peuvent représenter un potentiel mutable à l'horizon du PLU. En effet, le diagnostic paysager a mis en avant l'enjeu fort de ce vide paysager central, qui est également contraint en termes de desserte routière et réseaux. Au vu de ces différents paramètres, ce gisement n'est pas considéré dans le gisement net. Cela devra trouver une traduction réglementaire dans le PLU.

Gisement brut = 16183 m²

Gisement net = 2121 m²

Bourg

Le Bourg représente l'enveloppe urbaine la plus vaste sur la commune, en lien avec son rôle de centralité. De plus, son urbanisation est assez distendue du fait de l'agrégat et de la continuité de plusieurs noyaux historiques liés par le développement moderne.

Il existe de grands tènements disponibles à proximité immédiate du centre-bourg, représentés à l'Ouest par des parcelles en dents creuses et à l'Est par une partie en division de grande propriété.

Plusieurs gisements ont été écartés du potentiel net pour différentes raisons : à l'Est il s'agit du boulodrome qui est appelé à perdurer, et en partie Sud il s'agit d'arrières de parcelles enclavés.

Gisement brut = 32094 m²

Gisement net = 28254 m²

Arglière / Senin

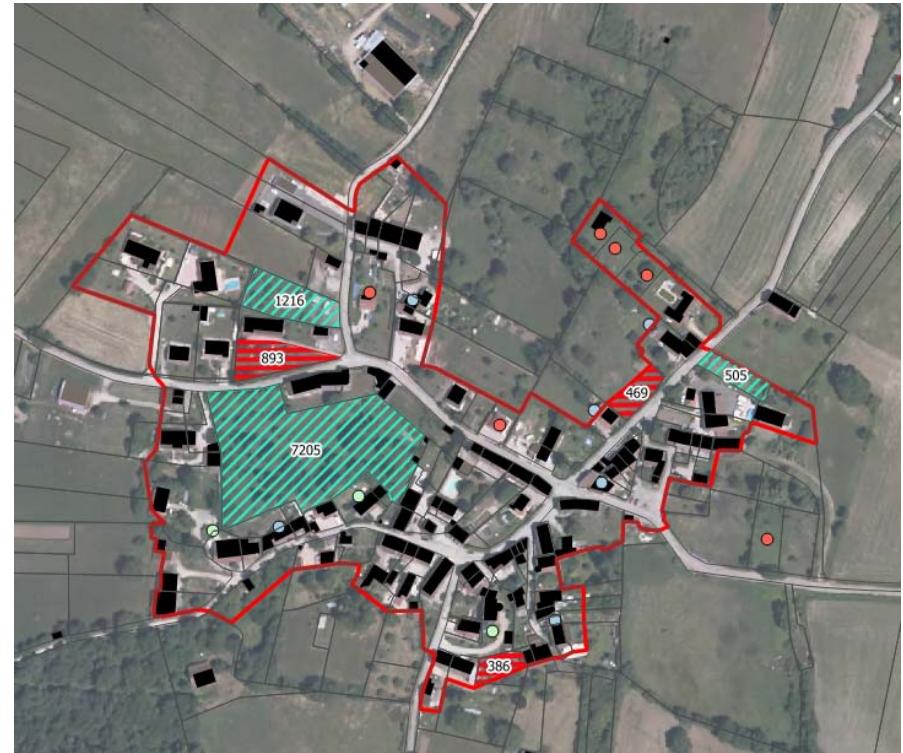


Ces différents secteurs représentent moins des hameaux que des groupes de constructions du fait de leur faible emprise. Il existe des possibilités en dents creuses / divisions parcellaires restant mineure par rapport à la taille des entités.

Gisement brut = 8719 m²

Gisement net = 6555 m²

Pressieu



Pressieu représente l'un des secteurs les plus développés de la commune. Son enveloppe s'est nettement développée vers le Nord-Ouest et le Nord-Est, en extension du noyau dense et mixte situé en partie Sud.

Un gisement important en superficie est identifié, en densification d'un parc existant, attenant à une propriété. Il n'a pas été pointé comme présentant un enjeu pour le paysage ou l'environnement, il est donc maintenu dans le potentiel de densification à l'horizon du PLU.

Quelques dents creuses complémentaires apparaissent, certaines sont écartées du décompte en raison de leur superficie restreinte (moins de 500 m²).

Gisement brut = 10674 m²

Gisement net = 8926 m²

Les Brosses



Le secteur des Brosses est représenté uniquement par de l'habitat pavillonnaire moderne, en bord de route départementale.

La question des limites de l'enveloppe en partie Sud peut se poser puisque la dernière construction se situe à plus de 70 m des autres.

Il existe des possibilités en densification de parcelles, qui ne sont toutefois pas retenues dans le calcul de gisements nets en raison des problématiques d'assainissement sur ce site.

Gisement brut = 5251 m²

Gisement net = 0 m²

Chanoz



Le site de Chanoz est majoritairement représenté par du bâti historique dense. L'enveloppe est assez restreinte de même que les capacités de densification.

Un seul arrière de parcelle est identifié mais écarté de l'analyse net du fait de sa faible superficie (moins de 500 m²).

Gisement brut = 339 m²

Gisement net = 0 m²

Conclusion sur l'ensemble des secteurs

Secteur	Gisements bruts en m ²	Gisements nets en m ²
Suptilieu	3161	1885
La Montagne	16183	2121
Bourg	32094	28254
Argiliere / Senin	8719	6555
Pressieu	10674	8926
Les Brosses	5251	0
Chanoz	339	0
TOTAL	76421	47741

Les espaces identifiés en gisements bruts ne sont pas tous mobilisables dans le temps du PLU. En effet, certains espaces disponibles sont soumis à des contraintes et pour cette raison ne sont pas réellement mobilisables pour de la construction nouvelle, tels que des contraintes d'accès, certains espaces proches de bâtiments agricoles, les aléas naturels ou encore une problématique de réseaux.

Le potentiel de fonciers disponibles est également à étudier au regard de la volonté de préserver certains espaces verts au sein des enveloppes bâties tels que des parcs boisés, des jardins, ...

Cette analyse a permis de passer d'un gisement brut de 7,6 ha à un gisements net de 4,8 ha, en tenant compte des contraintes ou enjeux de certains sites à première vue disponibles sur un plan.

Il existe donc un potentiel non négligeable au sein même des enveloppes urbaines telles qu'elles existent aujourd'hui à Parmilieu, sans tenir compte du zonage actuel du POS.

Le Bourg puis Pressieu représentent les secteurs disposant le plus de potentiel, ce qui est intéressant dans l'objectif de renforcer le rôle de centralité du premier puisqu'il concentre notamment les équipements de la commune et de renforcer le second site le plus

développer de la commune présenter en plus une mixité des fonctions historique (bar, restaurant).

Les logements vacants sont peu présents au sein du parc de logements puisqu'ils représentent 5,8 % des logements lors du dernier recensement, soit dix-huit logements. Ce taux est correct pour répondre à la demande de potentiels locataires ou propriétaires, et ne traduit pas une problématique particulière en la matière.

Par ailleurs, il n'existe pas de secteur particulièrement à problème ou de logements délabrés visibles dans le paysage communal.

4.4. Un paysage dominé par l'agriculture mais des actifs urbains

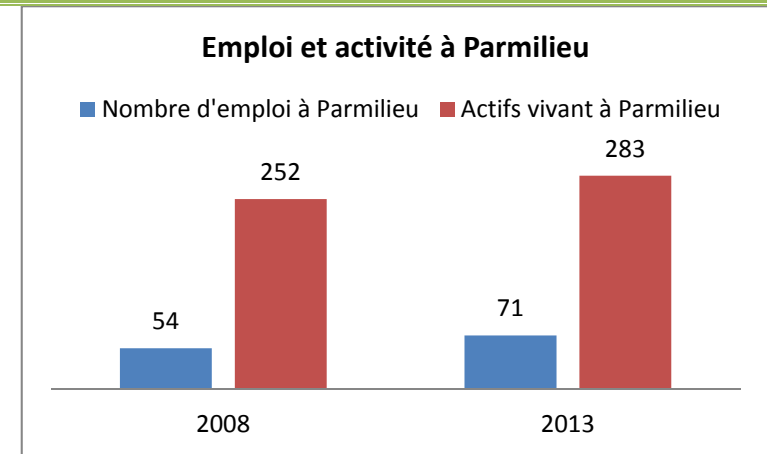
► Population active

- Parmilieu compte 72.8% d'actifs (15-64 ans ayant un emploi et chômeurs), chiffre légèrement inférieur à la moyenne régionale (74.3%).
- Le taux d'activité est en augmentation sur la commune par rapport à 2005 (+1.8 point).

	Parmilieu 2013	Rhône- Alpes 2013
Actifs ayant un emploi	66,1%	65,7%
Chômeurs	6,7%	8,6%
Retraités	14,1%	7,9%
Etudiants	7,4%	10,2%
Autre inactifs	5,7%	7,6%

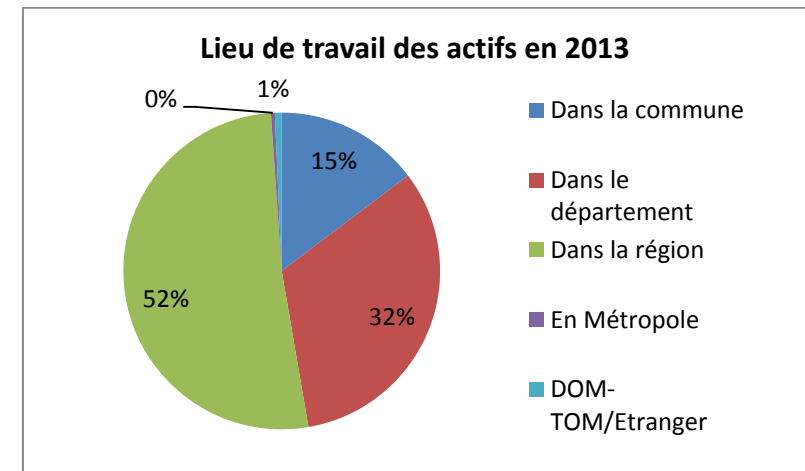
Répartition de 15-64 ans par type d'activité (INSEE 2013)

- En 2013, la commune offrait 71 emplois. Couplé aux 283 actifs recensés, le ratio emploi/actifs demeure très faible (0.25) bien qu'en léger progrès est observable (0,21 en 2008).



Emploi et activité à Parmilieu – Source : INSEE – Traitement : Epode

- Les actifs ayant un emploi travaillent majoritairement en dehors de la commune (85%). Les déplacements vers les lieux de travail des actifs s'effectuent à 32% vers une autre commune d'Isère et à 52% vers un autre département Rhônalpin.



Lieu de travail des actifs en 2013 – Source : INSEE - Traitement : Epode

- 85% des déplacements domicile-travail s'effectuent en voiture.

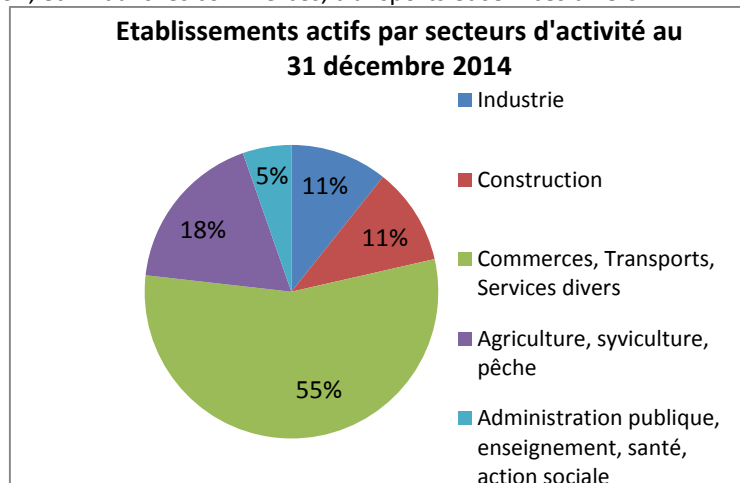
Parmilieu apparaît clairement dépendante des bassins alentours en termes d'emploi, et des déplacements automobiles pour les atteindre. Ainsi de nombreux actifs vivant à Parmilieu vont travailler dans le Bugey, et dans les agglomérations berjalienne et lyonnaise.

Le cadre rural de Parmilieu attire de nombreux actifs en quête de logements plus grands et plus calmes mais continuant à travailler en dehors de Parmilieu, entraînant de nombreux déplacements pendulaires, pour la plupart en voiture. Néanmoins, la commune connaît une augmentation de son offre d'emploi comme en témoigne le ratio emploi/actifs, passé de 0.21 en 2008 à 0.25 en 2013.

► Activités présentes sur la commune

L'histoire économique de Parmilieu est largement marquée par la présence de la pierre et donc de carrières pour les exploiter. Bien qu'aujourd'hui en diminution, plusieurs carrières sont encore en activité à Parmilieu. Au-delà de l'activité liée à la pierre, on trouve sur la commune des commerces, des services, de l'activité artisanale et des auto-entrepreneurs divers.

La commune compte 17 établissements selon la CCI, 4 dans l'industrie, 4 dans la construction, et 11 dans les commerces, transports et services divers.



Etablissements actifs par secteurs d'activité au 31 décembre 2014 – Source : INSEE – Traitement : Epode

► Agriculture

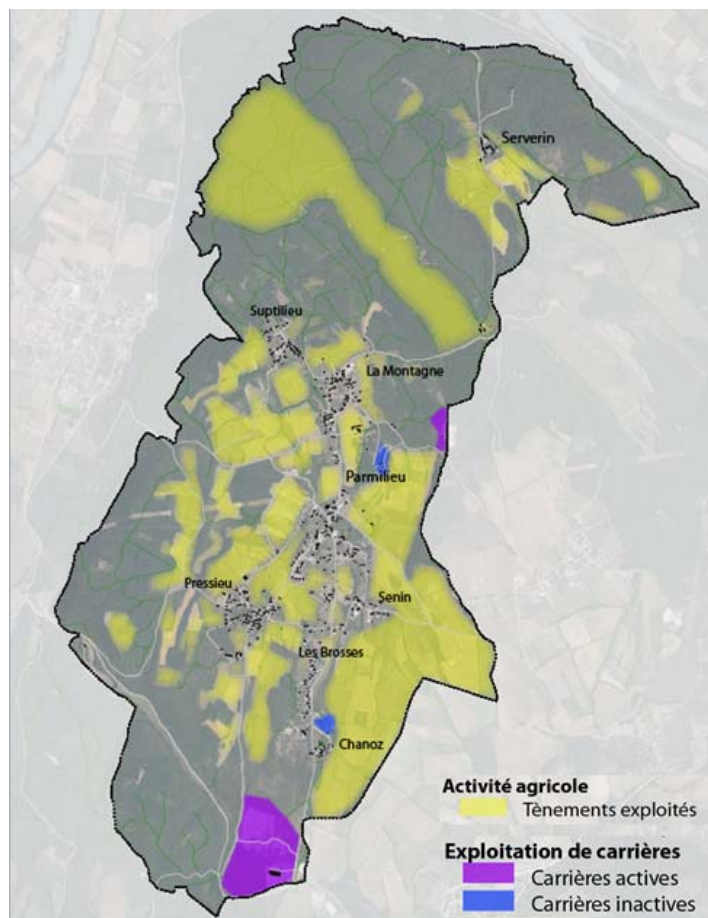
La commune présente un héritage agricole important, et bien que l'activité soit en perte de vitesse depuis plusieurs décennies (tableau ci-dessous), l'agriculture demeure le principal secteur d'activité présent sur la commune.

	1988	2000	2010	2016
SAU	295 ha	255 ha	222 ha	-
Nombre d'exploitations ayant leur siège sur la commune	13	9	7	14
Cheptel (en unité de gros bétail, tous aliments)	131	107	104	-

Evolution du secteur agricole à Parmilieu depuis 1988 – Source : RGE – Traitement : Epode

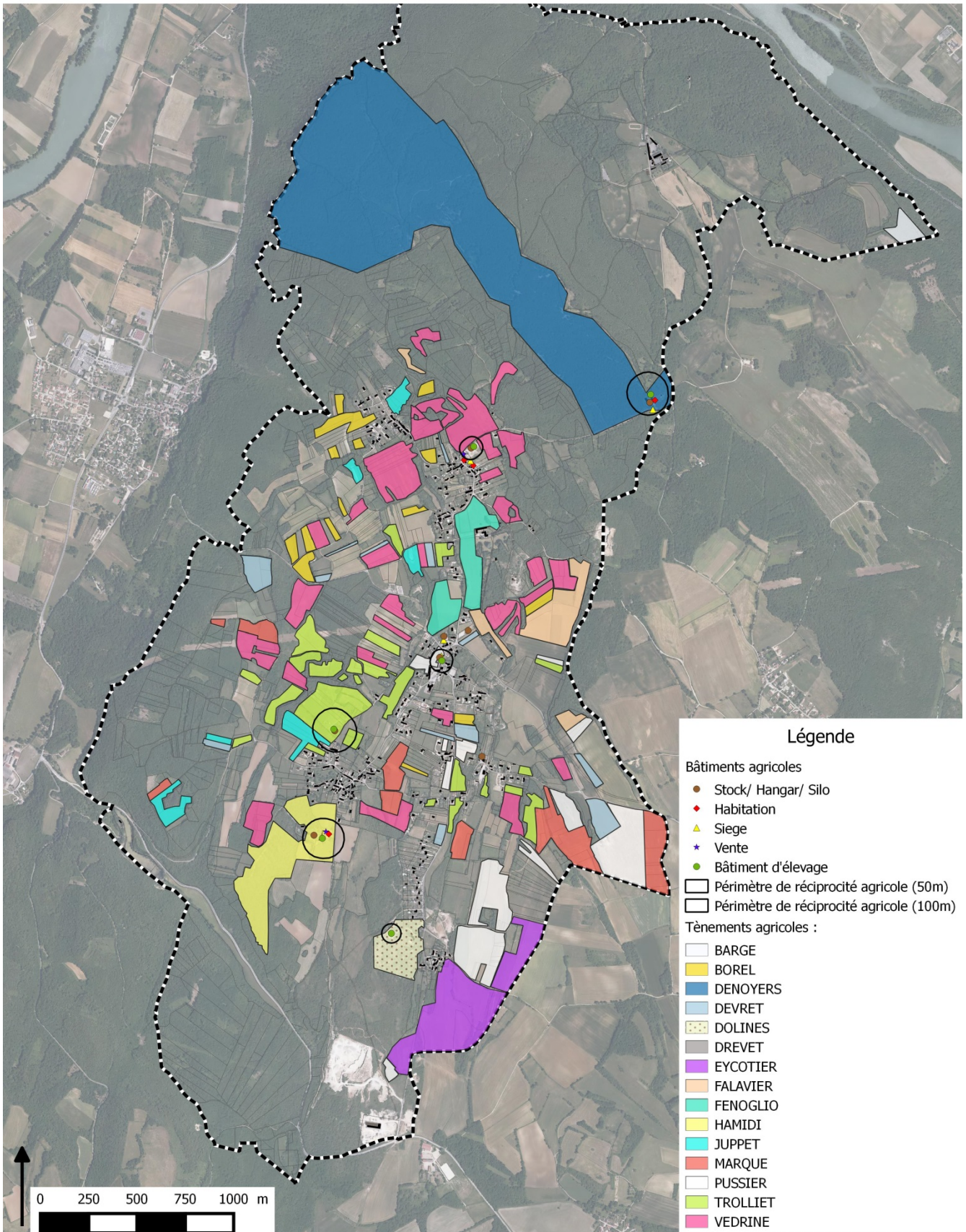
- Parmilieu est orientée sur la polyculture et le polyélevage.
- La diminution de la SAU est moins importante sur la commune que dans le reste du Nord-Isère. Plus de 20% de la SAU est toujours en herbe, ce qui signifie que la présence de l'élevage est toujours significative.
- Les espaces agricoles sont imbriqués dans les espaces urbains et forestiers en raison d'un habitat diffus et linéaire.
- On compte 30 exploitants utilisant des terres agricoles sur la commune dont 14* ayant leur siège d'exploitation à Parmilieu. Elles sont globalement pérennes malgré l'absence de repreneurs pour deux d'entre elles.
- Il n'existe pas de problèmes particuliers relevés concernant les déplacements agricoles hormis la coupure de la route du Serverin. Globalement, les exploitants

possèdent des terres sur des périmètres homogènes et faciles d'accès. Les bâtiments agricoles présents en cœur de hameau peuvent néanmoins entraîner un conflit d'usage.



**Liste non exhaustive, dressée selon les informations des exploitants venus en réunion de travail*

Exploitations agricoles à Parmilieu



4.5. Dynamiques de déplacements

► Dynamique régionale

La commune de Parmilieu est relativement éloignée des grands axes routiers et ferroviaires (gare et autoroute la plus proche à Ambérieu en Bugey). Cet éloignement conduit la très grande majorité des habitants à utiliser leur voiture pour se déplacer (85% des déplacements domicile-travail) notamment vers les pôles d'emplois du Bugey, de Bourgoin et de Lyon.

► Dynamique locale

Parmilieu est une commune ne connaissant pas de trafic automobile important. Les flux sont quasi exclusivement liés aux personnes en provenance ou à destination de la commune. Depuis la fermeture de la route du Serverin (suite à l'adoption de la carte des aléas de la commune de Vertrieu), qui permettait d'accéder directement à Vertrieu, les seuls flux de transit se concentrent sur la RD 52C, qui relie Charrette à La Balme les Grottes en passant par le sud-est de la commune.

Le réseau automobile de la commune dessert efficacement les secteurs habités et est adapté aux flux. Seule la route d'accès à la Balme depuis le bourg paraît dangereuse en raison d'un mauvais drainage, de la pente, et du verglas fréquent.

Concernant les transports en commun, un bus scolaire dessert la commune au niveau du Bourg et des Brosses sur la ligne MTV01 – AMBLERIEU-PARMILIEU-CHARENTE-MONTALIEU.

On trouve à Parmilieu un réseau de chemins très important et très bien relié aux hameaux. Ces chemins sont en partie utilisés à des fins de loisirs comme le chemin des Bigues. Le SCoT envisage de valoriser ces chemins de randonnées par le développement du tourisme vert.

► Inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités

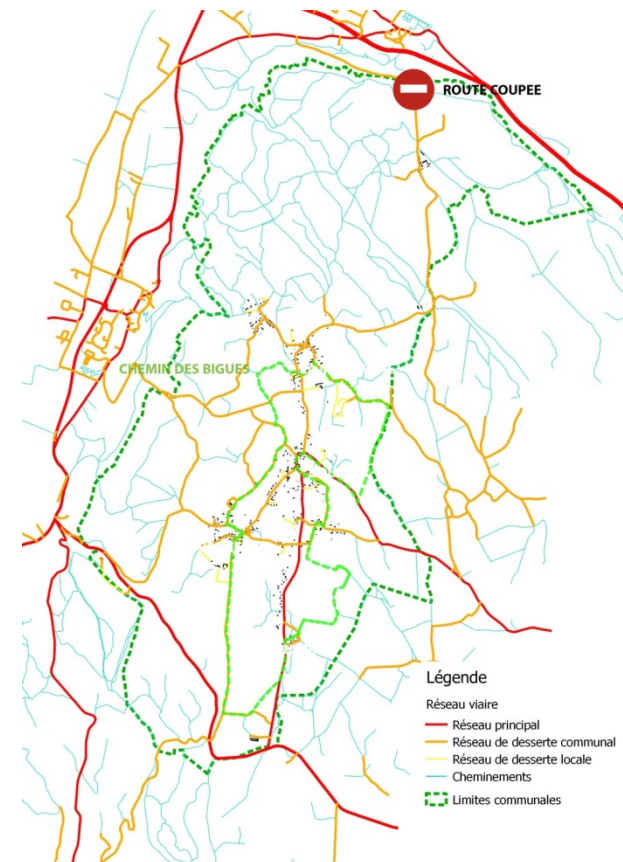
Le principal parc de stationnement ouvert au public sur la commune se situe dans le bourg, au niveau des équipements publics. Il existe une poche de l'ordre d'une quinzaine de places dont une réservée aux personnes à mobilité réduite devant la mairie et la salle

des fêtes (en face de l'école), ainsi que 7 places le long de la Route du Montey, en face de l'école.

De par le positionnement de cet espace de stationnement, au cœur du bourg et à proximité directe des équipements, ces places peuvent être mutualisées pour les différents équipements : école, mairie, salle communale, bibliothèque, point relais poste, église.

Le cimetière étant excentré, il dispose de plusieurs places marquées (5 dont 1 à destination des personnes à mobilité réduite), et des possibilités supplémentaires non formalisées au sol.

Il n'existe pas de places spécifiques à destination des véhicules hybrides, électriques ou des vélos.



Réseau viaire de Parmilieu – Traitement : Epode

4.6. Equipements publics

Parmilieu dispose de peu d'équipements publics, restant toutefois en adéquation avec sa taille. Néanmoins, on trouve une école ainsi que la mairie, une salle communale et une bibliothèque rassemblées au bourg.

On trouve également un certain nombre d'associations sur la commune, répertoriées ci-dessous :

	Type d'association	
	A but non lucratif (1901)	autre
ACCA	X	
SPP	X	
GYM SYPMPA	X	
LA BOULE JOYEUSE	X	
LA FOULEE BUISSONNIERE	X	
LA PATRIOTE	X	
PEINDRE A P'ART MILIEU	X	
Club Informatique	X	
Savoir Bien-Être		X
Yoga Parmilieu	X	
La Bibliothèque	X	
APEP	X	

4.7. Réseaux

► Adduction eau potable

La production et la distribution de l'eau potable sur la commune de PARMILIEU sont gérées par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de Crémieu (S.I.E.P.C).

La commune de PARMILIEU ne dispose pas de site de prélèvement, son alimentation en eau potable peut se faire par deux sites de production situés sur les communes de VERTRIEU et d'OPTEVOZ.

La ressource principale est la station de Longchamp qui se situe à 0.3km à l'Est du village de VERTRIEU, il s'agit d'une station qui date de 1938 et qui est constituée d'un puits de type filtrant. La seconde ressource est une ressource de secours, il s'agit de la station de Pré Bonnet qui se situe à 0.6km au Nord-ouest du centre du village d'OPTEVOZ. Le

territoire communal est d'ailleurs concerné par un périmètre de protection éloigné à ce titre, représentant une servitude d'utilité publique.

La distribution en eau est pilotée par le réservoir de Suptilieu, il s'agit d'un réservoir semi enterré d'une capacité de 200m³ situé à une altitude de 392.04m.

Un second ouvrage de stockage permet d'assurer la distribution en eau de l'ancien internat du Serverin.

La commune compte 14735m de canalisations, 4076m de branchements et 17 poteaux incendie. La population desservie par le réseau est de 684 habitants pour une consommation annuelle de 35841m³.

► Assainissement collectif et individuel

La commune dispose d'un réseau d'assainissement collectif et de systèmes d'assainissement autonome.

Le réseau de collecte de la commune de PARMILIEU est un réseau séparatif à 100%, il est constitué de 7431m de réseaux, 1626m de branchements et 428 ouvrages. De par la topographie accidentée de la commune, trois postes de relevage sont nécessaires pour permettre de collecter et d'acheminer les eaux usées jusqu'à la station d'épuration.

Les trois postes sont : PR de Suptilieu avec 2 pompes, PR de la Montagne avec 2 pompes, PR du Silo avec 2 pompes.

La station d'épuration est une station de type filtre planté. Sa capacité est de 1000 équivalents habitants. Cette station est constituée de deux postes de relevage chacun équipé de trois pompes qui alimentent deux filtres à sable verticaux plantés de roseaux.

Actuellement la station collecte 631 équivalents habitants.

Les contrôles des ouvrages d'assainissement non collectif sur la commune de PARMILIEU sont gérés par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de Crémieu (S.I.E.P.C) depuis le 01 janvier 2006.

La commune de PARMILIEU compte 71 installations d'assainissement non collectif qui sont contrôlées tous les quatre ans. Une carte d'aptitude des sols a été réalisée et permet d'apporter les informations utiles pour le choix de la filière en cas de création ou de réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif.

Le schéma d'assainissement est en annexe du PLU. 3 projets d'extension du réseau sont ciblés à moyen ou long terme : Les Brosses/Chanoz, Les Brosses Nord et Montière. L'urbanisation de ces secteurs sera conditionné à la réalisation du réseau d'assainissement collectif selon le planning envisagé.

► Eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales est assurée par la commune.

La gestion des eaux pluviales liées aux routes départementales est assurée par le Conseil Général, en dehors des agglomérations.

Hors zones urbanisées, les eaux pluviales s'écoulent sur les terrains en suivant la topographie, et peuvent s'infiltrer par endroit.

Dans les secteurs urbanisés, la gestion des eaux pluviales s'organise principalement autour :

- D'une absence de structure pluviale : eaux pluviales rejetées sur la chaussée, absorption naturelle par les terrains ;
- De quelques tronçons de réseau d'eaux pluviales (réseau séparatif) ;
- De quelques puits d'infiltration.

Au Serverin, en cas de forte pluie, un écoulement important se crée en suivant le chemin provenant du terrain de sport. Elle traverse ensuite la route perpendiculairement puis s'écoule au niveau du chemin de desserte privé. Malgré la mise en place de la grille au niveau du portail, dans l'enceinte de la propriété, l'eau arrive à pénétrer assez loin dans la cour, ce qui peut engendrer des dégâts matériels en cas de fortes précipitations.

A Subtilieu, l'eau pluviale suit la route du Bachat, pour aller trouver son exutoire dans la parcelle située en contrebas. L'eau va ensuite s'infiltrer en partie, et/ou s'écouler dans les champs en suivant la pente, en fonction de la quantité d'eau.

Cette parcelle constitue donc une zone de stagnation d'eau.

Au hameau de La Montagne, les eaux de pluie provenant de la partie supérieure de ce hameau sont concentrées par des ouvrages pluviaux, et dirigées vers deux puits d'infiltration. Les deux puits sont connectés, le deuxième constituant une sorte de trop plein pour le premier. En cas de dysfonctionnement ou de saturation du second puits, le surplus s'écoule gravitairement en aval. Les écoulements rejoignant le réseau d'eaux pluviales sont constitués d'une part par les eaux provenant de la route de Chatausan, recueillant de l'eau provenant de parcelles privées bordant la route ; et d'autre part par les eaux provenant de la route du Serverin. Les champs situés au-dessus de cette route étant relativement escarpés, l'eau ne peut pas s'infiltrer et s'écoule donc sur la route pour aller rejoindre le puits d'infiltration un peu plus loin, captée par les grilles pluviales en bordure de voirie communale et le réseau pluvial.

Au Chemin de Murette, les eaux provenant de la route de Chatausan (autre versant du hameau de La Montagne) suivent la montée des tailleurs de pierres, puis le chemin de

Murette en surface avant de trouver leur exutoire au niveau d'une parcelle boisée permettant l'absorption de l'eau.

Le hameau de Pressieu est en partie canalisé par un réseau pluvial et un fossé. Chemin du Bertier, l'eau est guidée par un fossé le long de la route sur quelques mètres, puis s'écoule en suivant la route jusqu'au réseau pluvial, faute de pouvoir s'infiltrer. De même, montée des côtes de Vaud, l'eau pluviale s'écoule le long des maisons en suivant la route, jusqu'à rejoindre le réseau pluvial existant.

► Gestion des déchets

La collecte des ordures ménagères est gérée par le SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères), celui-ci a pour compétence la collecte et le traitement des déchets ménagers. Le SICTOM a été créé en 1975 et gère depuis sa création la collecte des ordures ménagères et délègue leur traitement au SITOM Nord-Isère, responsable de l'unité d'incinération de Bourgoin-Jallieu.

Le SITOM Nord Isère

Le SITOM Nord Isère est un Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères qui fédère, sur 4 Départements (Isère, Rhône, Ain et Savoie), 9 EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) qui ont la compétence : collecte des déchets ménagers et assimilés. Ces EPCI représentent 220 Communes pour un total de 322 000 habitants.

Le SITOM Nord Isère gère le traitement de ces déchets après que les 9 EPCI qu'il fédère aient assuré le tri sélectif et l'accueil en déchèterie.



Le SITOM Nord Isère gère donc le traitement des déchets résiduels des ménages (c'est-à-dire ceux qui n'ont pu être recyclés ou valorisés sous forme matière) 125 500 tonnes traitées en 2008 pour une valorisation énergétique produite de 276 100 MWh en 2008 (électricité, chauffage urbain et vapeur).

Le SICTOM de la région de Morestel

Le Syndicat Intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères rassemble 32 communes (Le Pays des Couleurs (19 communes), Les Balmes Dauphinoises (8 communes), La Chaîne des Tisserands (5 communes)) et concentre 6 déchèteries (Porcieu-Amblagnieu, Passins, Saint Chef, Les Avenières et Fitolieu).

Il a pour compétences la collecte et le traitement des déchets ménagers. Depuis sa création, en 1975, il gère en régie la collecte des ordures ménagères et délègue leur traitement au SITOM Nord-Isère, responsable de l'unité d'incinération de Bourgoin-Jallieu.

Le SICTOM est une collectivité publique qui n'a aucune vocation à créer des bénéfices liés à ses activités. En ce sens, il se contente d'assurer au mieux (juridiquement, économiquement, écologiquement) un service de salubrité, mais aussi de citoyenneté en sensibilisant ses administrés au tri des déchets et plus largement à la réduction des déchets à la source.

Le service de collecte peut être divisé en trois grandes catégories :

- La collecte des ordures ménagères
- La collecte sélective : Emballages, Papiers et Verre
- La collecte en déchèterie

Pour les ordures ménagères, la collecte est faite en régie, par des agents du syndicat qui collecteront les ordures ménagères. Pour la collecte sélective, le SICTOM de la région de MORESTEL a missionné la société SERNED pour collecter les déchets recyclables. La collecte des ordures ménagères a lieu une fois par semaine. Les fréquences d'enlèvement des conteneurs de collecte sélective varient d'une fois par mois à deux fois par semaine. Certains points sont même collectés uniquement sur appel, d'autres seulement au cours de la saison estivale.

► Réseaux numériques

Le Conseil Départemental de l'Isère se propose d'être l'assembleur du plan réseau d'initiative publique très haut débit pour l'Isère en partenariat avec les intercommunalités, à travers son « plan très Haut Débit pour l'Isère » 2015-2021.

La commune de Parmilieu bénéficie d'une desserte ADSL. Il n'y a pas de nœud de raccordement ADSL installé dans la commune. Les lignes téléphoniques des habitants de Parmilieu sont raccordées à un ou plusieurs centraux situés dans les villes avoisinantes (Montalieu-Vercieu et La-Balme-les-Grottes).

La commune de Parmilieu ne dispose pas de réseaux fibre optique.

ANALYSE AFOM : DEMOGRAPHIE – LOGEMENTS – ECONOMIE – DEPLACEMENTS - EQUIPEMENTS

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Attractivité résidentielle - Population jeune et familiale qui permet de limiter le vieillissement de la population - Profil social de plus en plus élevé - Spécificité économique local : la pierre - 2 sites d'exploitation de carrière en activité - Activité agricole diversifiée 	<ul style="list-style-type: none"> - Parc de logements peu diversifié - Faible mixité sociale (peu de locatif, pas de locatif social) - Peu d'emplois présents sur la commune - Diminution du nombre d'exploitations agricoles
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Foncier disponible et accessible - Prochaine génération assurée - Dynamique économique : 2 sites de carrière dont l'avenir est en question - Besoin en logements - Projets de développement touristique - Diversification de l'activité agricole (spécialisation et vente directe) 	<ul style="list-style-type: none"> - Monospécificité du parc de logements et de ses occupants - Vieillesse de la population communale - Augmentation du phénomène de résidentialisation : perte du lien entre la population et le territoire - Conflits d'usage entre résidentialisation et exploitation agricole - Des exploitations sans repreneur identifié, risque d'affaiblissement de l'activité agricole



ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

I. ENVIRONNEMENT NATUREL

1.1. Climatologie

L'Isère est un département très contrasté : la moitié Nord-Ouest est formée de plaines, bas plateaux et collines à l'ambiance tempérée, tandis que la moitié Sud-Est, beaucoup plus cloisonnée, est formée de hauts massifs alpins au climat montagnard, rude en altitude. L'altitude varie de moins de 200 m en vallée du Rhône à plus de 4 000 m dans le massif des Écrins. La description du climat est complexe : ce département est non seulement soumis à des influences océaniques (perturbations), continentales (froid l'hiver, chaud l'été) et méditerranéennes (vague de chaleur et sécheresse en été), mais aussi à la présence de relief qui introduit une différenciation spatiale avec de nombreux climats locaux et des microclimats (en fonction de l'altitude et des formes de relief, cuvettes, versants exposés...).

✓ Pluviométrie

Avec une moyenne d'environ 1050 mm/an sur les trente dernières années, le territoire de Parmilieu est relativement humide. La moyenne nationale étant d'environ 900mm/an.

En moyenne, les précipitations les plus importantes ont lieu en octobre / novembre, mais sont bien réparties sur l'ensemble de l'année. En hiver, les précipitations prennent rarement un caractère neigeux du fait de la faible altitude de la commune (320m).

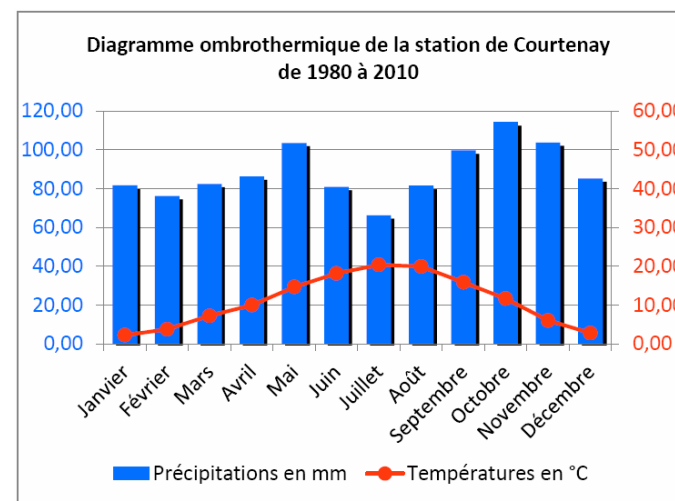


Diagramme ombrothermique moyen sur la période 1980/2010 (Station de Courtenay)

✓ Température

Les températures varient au cours de l'année, l'été étant la saison la plus chaude avec des températures moyennes mensuelles proches de 20°, et l'hiver étant la saison la plus froide avec des températures voisines de 3°.

✓ Ensoleillement

La commune de Parmilieu connaît environ 1964 heures d'ensoleillement par an, contre une moyenne nationale des villes de 1 819 heures de soleil.

Le climat peut donc être qualifié de continental à tendance océanique, mais l'influence méditerranéenne se fait aussi ressentir.

1.2. Géologie

La commune est implantée au nord du **plateau calcaire de l'Isle Crémieu**, que l'orogénèse alpine n'a pas plissé. Le relief de l'ensemble est très fortement marqué par l'action des glaciers quaternaires. Cet héritage des glaciers a été la création de nouveaux milieux. Ceci explique leur grande diversité en Isle Crémieu (pelouses sèches sur calcaire ou sur sable, zones humides avec marais et tourbières, falaises rocheuses...)

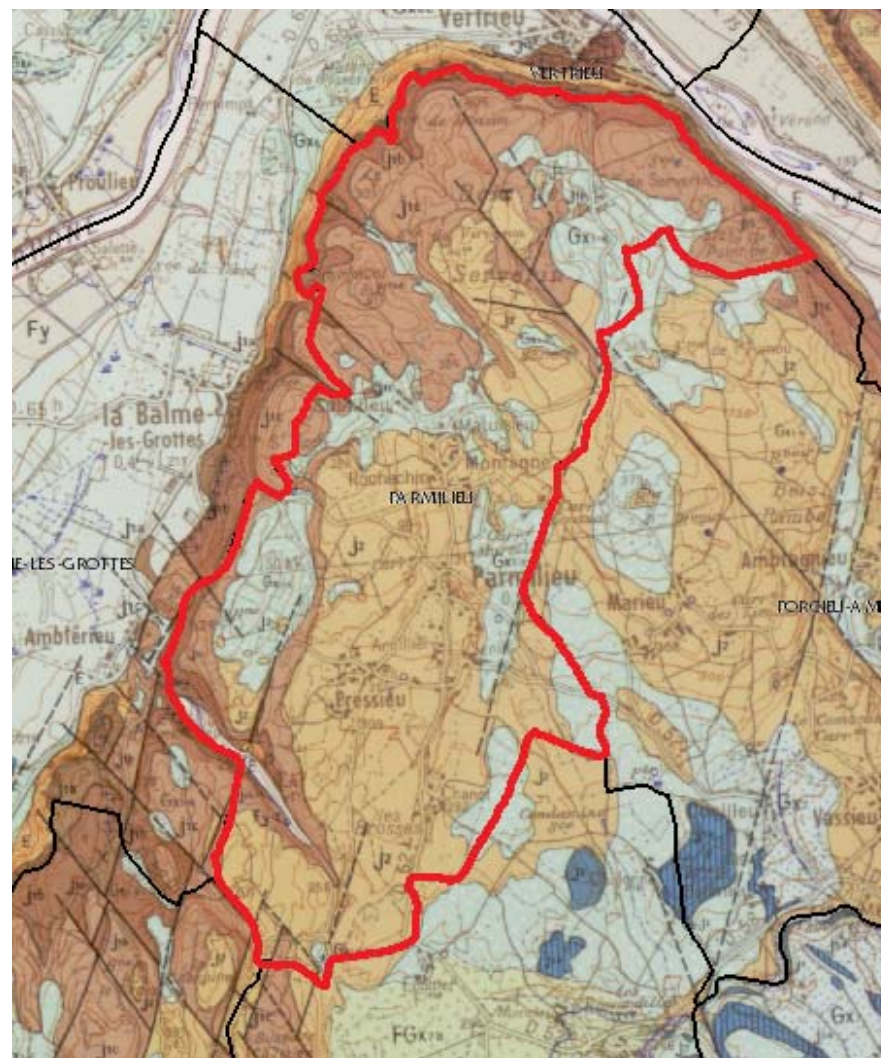
Alluvions fluviales (blanc) post-wurmiens et modernes au niveau de l'étang d'Amblérieu

Complexes morainiques (bleu clair) wurmiens stade ancien non distingués d'origine fluvio-glaciaire résiduel de l'Isle Crémieu, bordant les coteaux boisés

Calcaire argileux (marron clair) : datant du Bathonien, dans les dépressions du territoire communal

Calcaire oolithique et à débris (marron) : datant du Bajocien supérieur

Calcaire à Polypiers et à petites huîtres (marron foncé) : datant du Bajocien moyen en limite Nord et Est de la commune



Extrait de la carte géologique n°699 (Montluel) Source : BRGM

1.3. Hydrogéologie

Science qui s'occupe de la distribution et de la circulation de l'eau souterraine dans le sol et les roches en tenant compte de leurs interactions avec les conditions géologiques et l'eau de surface.

Les nappes d'eaux souterraines sont alimentées par ruissellement par ce que l'on appelle la pluie efficace. Ces eaux qui lessivent le sol vont entraîner avec elles d'éventuelles pollutions et faire varier le niveau des nappes.

En matière de définition et d'évaluation du bon état des eaux souterraines, la DCE stipule que les masses d'eau souterraines doivent être dans un état chimique et en quantité suffisante pour permettre de satisfaire les besoins d'usage (en particulier pour l'alimentation en eau potable) tout en continuant d'alimenter de manière satisfaisante (en quantité et qualité) les milieux aquatiques (cours d'eau, plans d'eau, zones humides) qui en dépendent sans remettre en cause l'atteinte du bon état de ces derniers. Les réseaux de surveillance s'intéressent d'une part à l'état quantitatif des eaux souterraines et d'autre part à leur état chimique.

Le territoire de Parmilieu est concerné par deux aquifères (réservoir en eau) :

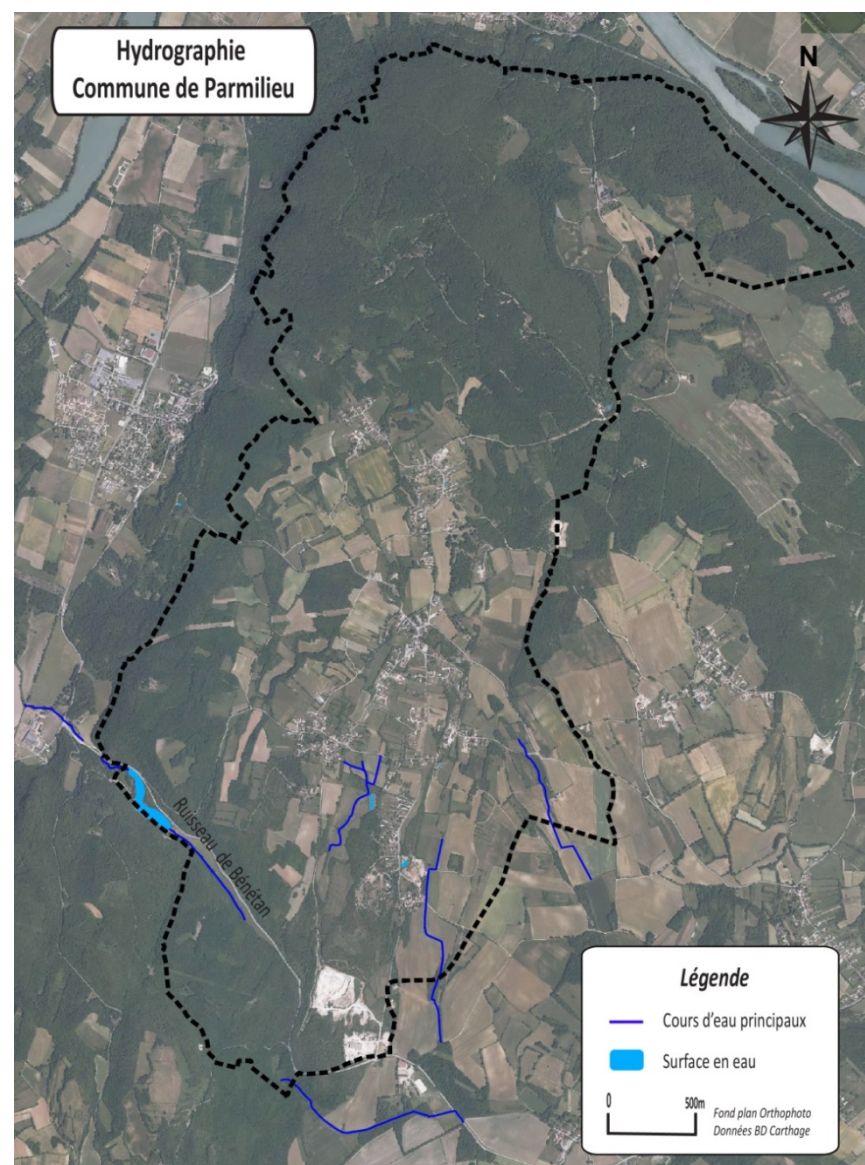
- **Calcaires jurassiques et moraines de l'île Cremieu (FRDG105)** qualifié d'un bon état quantitatif et chimique conforme aux normes de potabilité.
- **Calcaires et marnes jurassiques chaîne du Jura et Bugéy - BV Ain et Rhône RD (FRDG114)** qualifié d'un bon état quantitatif et chimique conforme aux normes de potabilité.

Hydrographie

Le territoire de Parmilieu est situé dans le Bassin Versant du Rhône.

La commune présente un réseau hydrographique très faible essentiellement composé de petits cours d'eau intermittents dans le Sud du territoire. Le cours d'eau le plus important est le ruisseau du Bénétan qui alimente l'étang d'Amblérieu à la limite Ouest de la commune.

Le Ruisseau de Bénétan: présente un bon état hydrobiologique, écologique et très bon état chimique



Milieu aquatique : hydrographie et zones humides – Traitement : EPODE

Contexte réglementaire

➤ **La Directive Cadre Européenne**

La Directive Cadre sur l'Eau (2000/60/CE), souvent désignée par son sigle D.C.E., engage les pays de l'Union Européenne dans un objectif de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Elle a été adoptée par le Parlement Européen le 23 octobre 2000 et publiée au Journal officiel des Communautés Européennes du 22 décembre 2000. Elle a été transcrite dans le Code de l'Environnement (articles L 211-3 et suivants).

Elle fixe comme principales échéances, dans chaque bassin hydrographique, l'élaboration :

- d'un état des lieux depuis fin 2004 (document adopté par le Comité de Bassin RMC le 4 mars 2005) ;
- d'un plan de gestion qui fixe notamment les objectifs à atteindre pour 2015. En France, le plan de gestion est transcrit dans le S.D.A.G.E. (voir ci-après).

➤ **S.D.A.G.E. 2016 – 2021 Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée**

Le territoire de Parmilieu est inclus dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée (SDAGE RM), rentré en vigueur le 21 décembre 2015, pour une durée de 6 ans.

Le SDAGE 2016 – 2021 définit 9 orientations fondamentales. Elles reprennent les 8 orientations fondamentales du SDAGE 2010 – 2015 qui ont été actualisées et inclus une nouvelle orientation fondamentale s'adapter aux effets pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques, à savoir :

0. S'adapter aux effets du changement climatique

1. Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité.

2. Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques.
3. Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement
4. Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau.
5. Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé.
6. Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides.
7. Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir.
8. Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

Le SDAGE a une certaine portée juridique, d'après l'article L212-1 du Code de l'environnement. Il est opposable à l'administration et non aux tiers, c'est-à-dire que la responsabilité du non-respect du SDAGE ne peut être imputée directement à une personne privée.

Le SDAGE intègre aujourd'hui les obligations définies par la Directive Cadre Européenne sur l'eau du 23 octobre 2000 et met également en œuvre les orientations du Grenelle de l'Environnement pour un bon état des eaux d'ici 2021.

➤ **S.A.G.E. : Schéma d'Aménagement des Eaux** *Commune non concernée*

➤ **Contrat de Rivière** *Commune non concernée*

II. INVENTAIRES ET PROTECTION DES ESPACES NATURELS

Depuis les lois du 12 juillet 1983 et du 2 février 1995, sur la Protection de l'Environnement, ainsi que la loi SRU en 2000, renforcée par la loi Grenelle 2 portant "engagement national pour l'environnement" du 12 juillet 2010, la prise en compte des milieux naturels permet de garantir un développement équilibré du territoire. L'intégration de la dimension environnementale dans la planification spatiale devient un élément incontournable de la mise en œuvre du développement durable, dont elle est un des principes fondateurs.

Le territoire de Parmilieu est concerné par 10 zones d'inventaires et réglementaires d'espaces naturels.

Par ailleurs, la totalité de la superficie de son territoire présente un caractère patrimonial reconnu.

Zonage	Surface communale (ha)
Zones réglementaires	
SIC Natura 2000 « L'Isle Crémieu »	305.0
Zones d'inventaires	
Znieff 2 « Isle Crémieu et Basses-Terres »	1285.7
Znieff 1 « Forêt du Serverin et grotte de la Balme »	473.1
Znieff 1 « Gorge du loup et combe d'Amblérieu »	38.34
Znieff 1 « Pelouse au sud de Chanot »	4.18
Znieff 1 « Pelouse du Rochechin »	2.35
Zones humides	
5 zones humides de l'inventaire départemental	10.65

Zones naturelles soumises à des dispositions réglementaires

Une grande partie des données naturalistes (habitats naturels, faune et flore, forêt, étang, cours d'eau...) sont issues des données de différentes études réalisées par l'association LO PARVI.

2.1. Natura2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union européenne. Il assure le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Ces espaces naturels sont souvent concernés par des activités économiques (productions agricoles et forestières, tourisme rural) et de loisirs (chasse, pêche, loisirs de plein air, ...) qui contribuent à leur entretien et à la qualité de la vie rurale. Le réseau Natura 2000 est appelé à devenir un outil d'aménagement du territoire et de promotion d'une utilisation durable de l'espace.

Le réseau Natura 2000 comprend 2 types de zones réglementaires : les Zones de Protection Spéciale (ZPS) et les Sites d'Importance Communautaire (SIC).

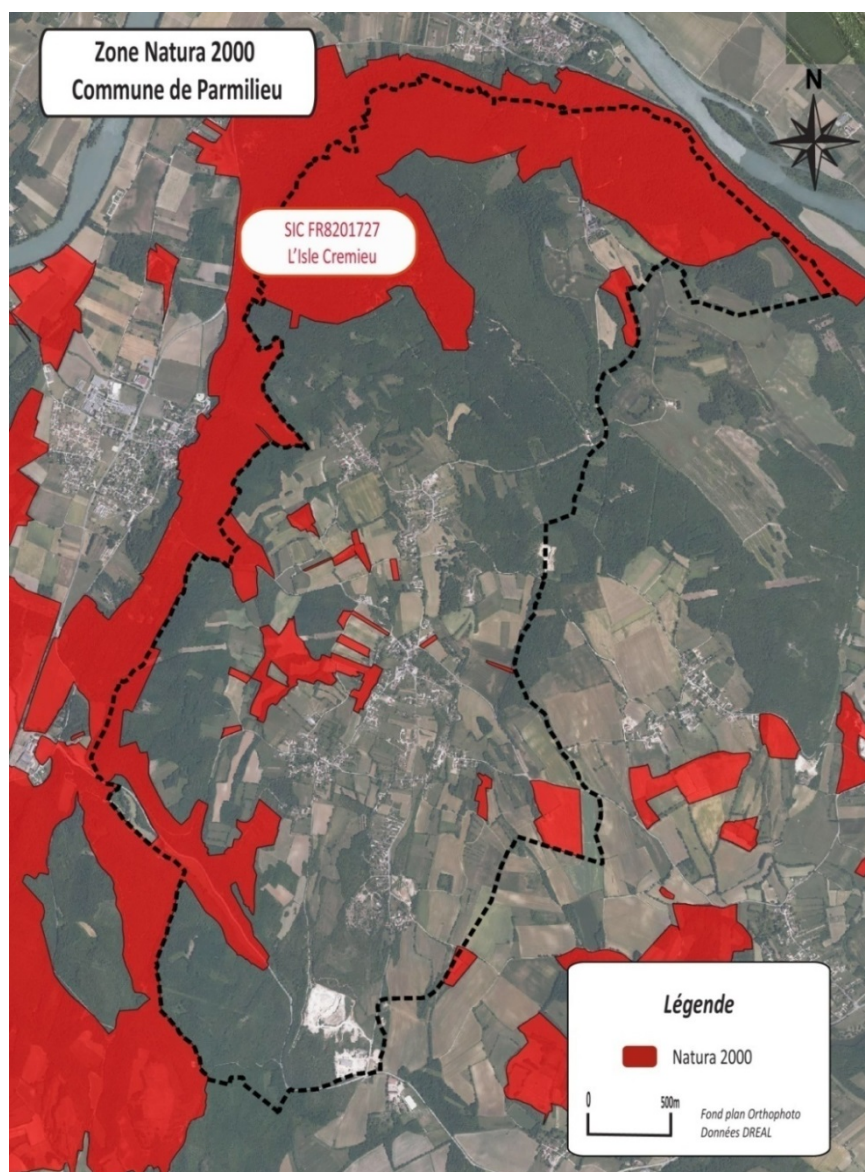
Le territoire de Parmilieu est concerné par le site **SIC n°FR8201727** « L'Isle Crémieu ».

La juxtaposition de pelouses et landes sèches, de formations marécageuses dans les dépressions, et de reliefs de falaises massives multiplie les effets de lisières et les niches écologiques d'espèces remarquables comme par exemple **l'Orchis fragrans** (pour les orchidées), **la Rainette arboricole** (pour les batraciens) et **la Cistude d'Europe** (pour les reptiles) pour ne citer que quelques espèces phares de ce pays remarquable. C'est donc 23 habitats d'intérêt communautaire (dont 7 prioritaires) qu'héberge le site « Isle Crémieu » ainsi que 35 espèces communautaires dont une prioritaire : **l'Ecaille chinée (*Callimorpha Quadripunctaria*)**.

Cette espèce fréquente de nombreux habitats inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats. Cette espèce peut se trouver en milieux humides ou pelouses sèches ainsi que dans des milieux anthropisés. Son état de conservation est très bon sur le site et ne semble pas menacé.



Ecaille chinée (Source : J-L Rossi)



Zones Natura 2000 de Parmilieu – Traitement : EPODE

2.2. Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) correspondent à un inventaire qui a été établi sous la responsabilité scientifique du Muséum National d'Histoire Naturelle et qui a fait l'objet d'une cartographie entre 1985 et 1987 puis modernisé en 2004 et 2007.

Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

Elle se définit par un contenu (espèces, milieu naturel) et se concrétise par une surface. La présence d'espèces constitue une information fondamentale, alors que la prise en compte de l'écosystème intègre l'ensemble des éléments du patrimoine naturel.

Les objectifs sont la connaissance permanente aussi exhaustive que possible des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacés.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'associations d'espèces ou de milieux rares, protégés et bien identifiés. Elles correspondent à un enjeu de préservation des biotopes concernés.
- les ZNIEFF de type II, qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

Les ZNIEFF n'ont pas de portée réglementaire directe. Elles ont le caractère d'un inventaire scientifique.

La loi de 1976 sur la protection de la nature impose au document d'urbanisme de respecter les préoccupations d'environnement et interdit aux aménagements projetés de « détruire, altérer ou dégrader le milieu particulier » à des espèces animales ou végétales protégées. Pour apprécier la présence d'espèces protégées et identifier les milieux particuliers en question, les ZNIEFF constituent un élément d'expertise pris en considération par la jurisprudence des tribunaux administratifs et du conseil d'Etat.

Le territoire de Parmilieu est concerné par 4 ZNIEFF de type I et 1 ZNIEFF de type 2 :

✓ **ZNIEFF de type 1 n° 38020127 « Forêt du Serverin et grotte de la Balme»**

Falaises, grottes et boisements composent cet ensemble naturel localisé à la pointe nord du plateau de l'Isle Crémieu. Il est délimité au nord, à l'est et à l'ouest par des falaises qui surplombe la plaine alluviale du Rhône et abrite la grotte de la Balme. Ce milieu naturel d'un abord plutôt hostile abrite pourtant un écosystème très fragile riche chauves-souris, s'y trouve notamment une colonie de reproduction de Minioptère de Schreibers.

✓ **ZNIEFF de type 1 n° 38020036 « Gorge du loup et combe d'Amblérieu »**

Cet ensemble de falaises et de boisements se situe en bordure ouest du plateau de l'Isle Crémieu. Il est caractérisé par une succession de falaises calcaire boisées très favorable à la faune et à la flore rupestre. On observe d'ailleurs dans ces falaises la nidification du Hibou Grand-duc. La combe d'Amblérieu est l'une des voies d'accès sur le plateau depuis la vallée alluviale du Rhône. Le ruisseau, l'étang, les prairies et les boisements de cette combe constituent un lieu de chasse privilégié pour de nombreuses chauves-souris.

✓ **ZNIEFF de type 1 n° 38020044 « Pelouse au sud de Chanot»**

L'Isle Crémieu joue un rôle de "carrefour biogéographique", combinant les influences méditerranéennes et médio-européenne. Ces facteurs contribuent, de même que des pratiques agricoles longtemps restées traditionnelles, à la grande richesse écologique et biologique des pelouses locales. Ainsi, ce milieu est très favorable à une flore rare qui compte l'Orchis à odeur de vanille, espèce protégée en France.

✓ **ZNIEFF de type 1 n° 38020064 « Pelouse de Rochechin »**

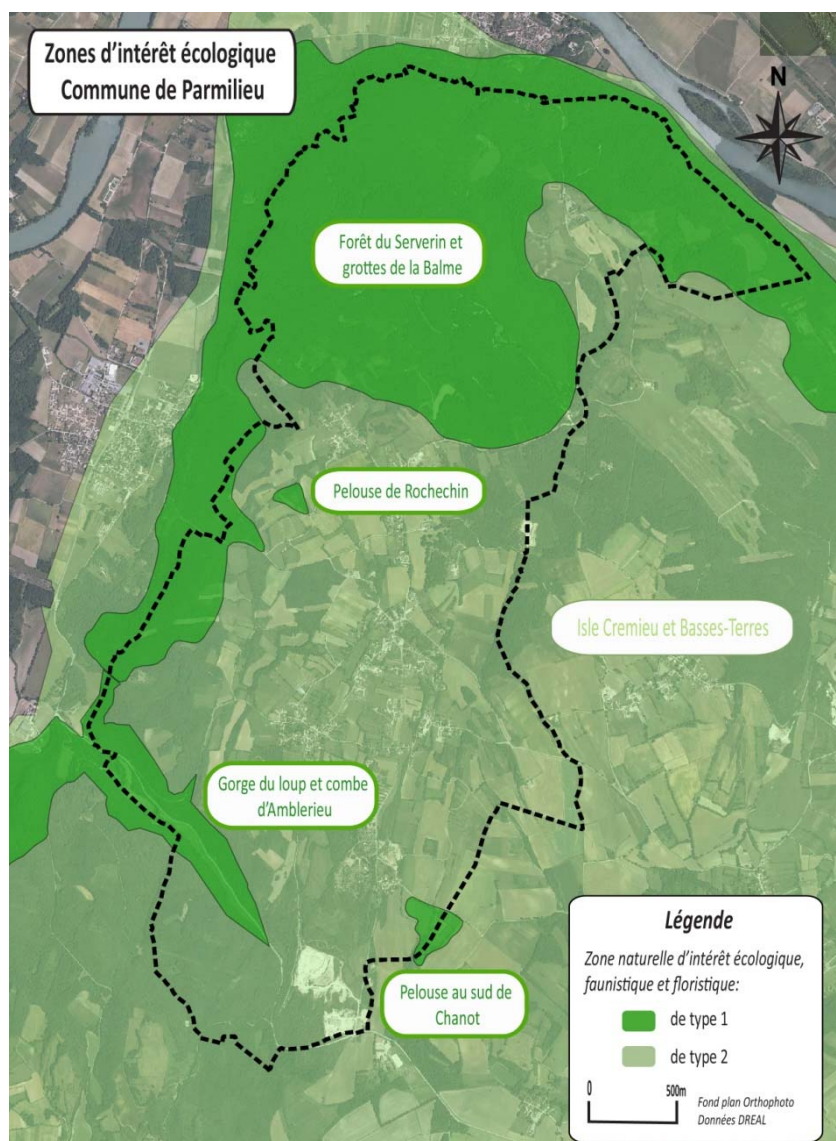
Dominant les Balmes, le sommet de Rochechin présente des conditions idéales pour le développement de pelouses sèches. Issues d'une agriculture ancestrale pratiquant une fauche annuelle unique ou un pâturage extensif, elles présentent une grande richesse spécifique notamment une très grande diversité en orchidées. Parmi de nombreuses espèces protégées et menacées, on observe ici une importante population de Pulsatille rouge.

✓ **ZNIEFF de type 2 n° 3802 « Isle Crémieu et Basses-Terres»**

L'Isle Crémieu forme un ensemble calcaire tabulaire d'âge jurassique, ancré à l'ouest au pointement granitique de Chamagnieu et isolé à l'est du massif jurassien par le cours actuel du Rhône.

Le patrimoine naturel local est remarquable en matière de flore, tant en ce qui concerne les zones humides (Ache rampante) que les pelouses sèches (Ophrys de la Drôme...). Une très grande richesse faunistique est à noter : les oiseaux (fauvettes paludicoles), les chiroptères, les libellules (Leucorrhine à gros thorax), les mammifères aquatiques (Loutre), batraciens ou les reptiles.

De multiples interactions existent au sein de cet ensemble assurant les fonctionnalités naturelles liées à la préservation des populations animales ou végétales en tant que zone de nourrissage ou de reproduction.



Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de Parmilieu

Traitement : EPODE

2.3. Zones humides

Les Zones Humides sont des milieux particulièrement importants tant par leur intérêt biologique que par leur rôle majeur dans le fonctionnement hydrologique. En Isère, un inventaire des Zones Humides et de leurs Espaces Fonctionnels a été entrepris au niveau départemental en 2006, dans le cadre d'une « charte pour les Zones Humides » du SDAGE Rhône-Méditerranée.

Définition d'une zone humide

Le code de l'Environnement par son article L.2111-1 définit la zone humide par « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Conformément aux termes de la loi de 2005 sur le développement des territoires ruraux, le concept de Zones Humides fait l'objet d'un décret du MEEDDM du 30 janvier 2007.

Les zones humides, espaces de transition entre la terre et l'eau, constituent un patrimoine naturel exceptionnel, en raison de leur richesse biologique et des fonctions naturelles qu'elles remplissent. La préservation de ce patrimoine naturel constitue un enjeu économique d'importance.

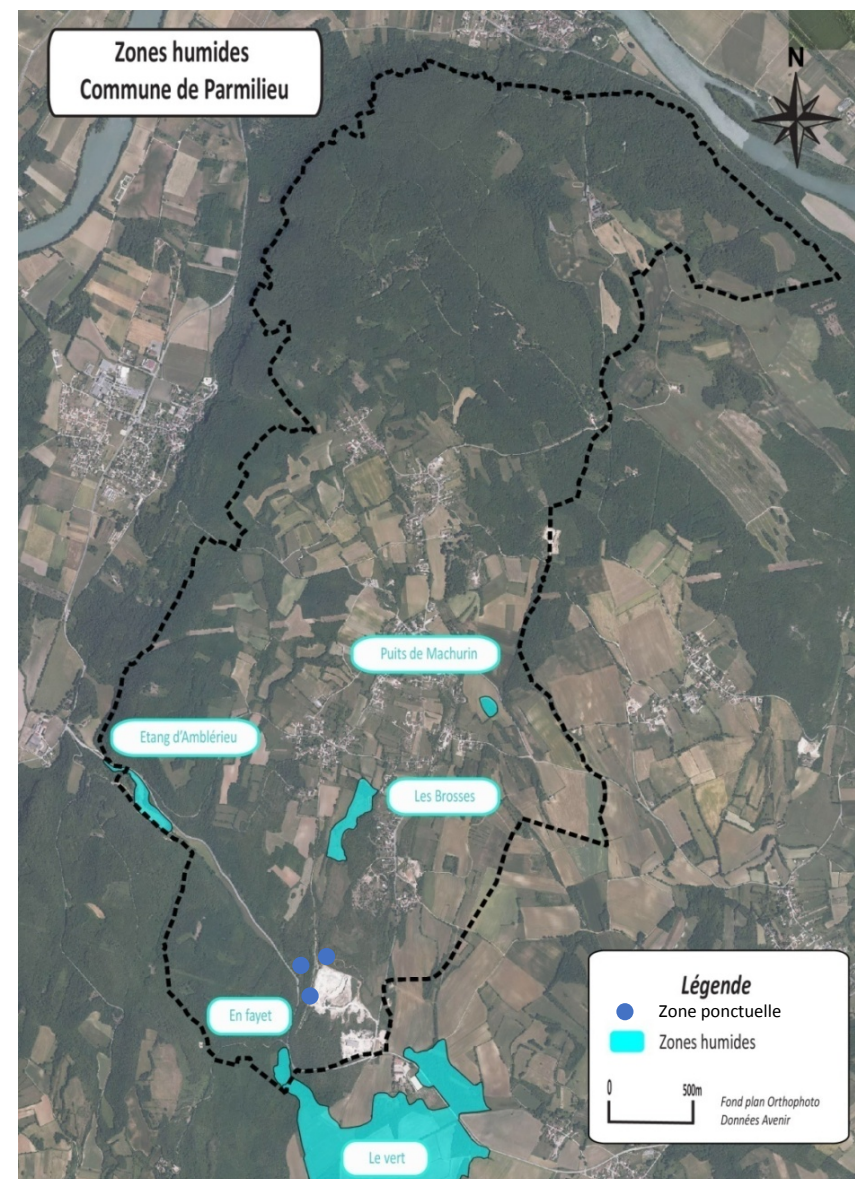
En outre, la richesse biologique des zones humides est largement conditionnée par les milieux terrestres annexes. L'ensemble, dans leur diversité et leur complémentarité, représente des sites naturels à préserver.

Sur la commune de Parmilieu, 5 **zones humides ont été identifiées à l'inventaire départemental** (cf carte ci-après) ainsi que 3 zones humides ponctuelles à proximité de la carrière (dont 2 mares et 1 petite zone inondée régulièrement).

Nom de la zone humide	Intérêt patrimonial
Puits de Machurin (0.91 ha)	Non renseigné
Les Broses (4.96 ha)	Prairie humide pâturée présentant une source et en amont des arrivées d'eau canalisée. L'eau disparaît par infiltration dans la roche calcaire.
Etang d'Amblérieu (2.95)	Etang privé traversé par un cours d'eau qui rejoint les Marais de La-Balme-les-Grottes.
En Fayet (1.72 ha)	Aulnaie marécageuse en bord de route présentant de nombreux drains.
Le Vert (0.13 ha)	Zone humide mise en culture pour le maïs (avec de nombreux drains) avec une périphérie de boisements humides.

Elles sont à protéger y compris leur zone d'alimentation.

La zone humide constitue un milieu naturel à fort enjeu écologique, inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats. Elle est à préserver.



Zones Humides de Parmilieu – Traitement : Epode

► Les milieux naturels

Le territoire de Parmilieu est situé au nord du plateau de « L'Isle Crémieu » en rive gauche du Rhône avec une altitude moyenne de 320 m (étage planitiaire).

Localisée d'une part en contexte forestier et d'autre part en contexte agricole, la commune présente une mosaïque d'habitat sur les « coteaux » Nord et Ouest tandis que le tissu urbain est concentré autour de la D52J.

12 habitats différents ont été identifiés par LO PARVI dans le cadre du diagnostic écologique du Haut-Rhône et de ses affluents, regroupés en **8 principaux milieux naturels**. Les habitats forestiers dominent et couvrent 58 % du territoire.

Habitats naturels	Surface (estimatif en ha)	% de la surface communale
Prairies mésophiles agricoles	-	-
Chênaies	630.5	49.5
Fourrés mixtes	1.45	0.1
Plantations de conifères	90.5	7.1
Plantations de Peupliers	1.24	0.1
Forêts thermophiles de Tilleul	29.7	2.3
Zones humides	10.65	0.8
Haies	-	-

2.4. Prairies de fauche et de pâture

Les milieux agricoles regroupent les prairies de fauche et de pâture ainsi que les cultures (céréales...). La flore y est plus ou moins diversifiée selon l'utilisation des parcelles. Ces milieux ouverts sont importants, car ils participent aux dynamiques écologiques via l'installation d'une mosaïque d'habitats favorable à la flore ainsi qu'à la faune (milieux de chasse, nourrissage...). La première menace qui pèse sur ces habitats est la fermeture du milieu suite à l'abandon croissant des pratiques agricoles.

2.5. Chênaies

Les Chênaies regroupent différentes communautés végétales bien différenciées selon le substrat, l'humidité et la richesse du sol. La Chênaie-Charmaie et la Frênaie-Charmaie calciphile sont les plus répandues sur la commune de Parmilieu (68 % de la surface forestière). Ils sont souvent en mélange avec la Chênaie blanche occidentale qui s'installe dans les zones les plus pentues et les plus exposées au sud. Le plus souvent soumises à une forte activité sylvicole (pour le bois de chauffage), leur cycle sylvicole court entraîne une faible biodiversité végétale. Cependant, ces boisements accueillent une faune importante dont le Lucane cerf-volant, qui apprécie les boisements où le Chêne est abondant avec notamment des sujets anciens. Dans le centre de la commune deux zones de tailles moyennes ont été identifiées comme des Chênaies-harmaies à Stellaire subatlantique qui sont des habitats d'intérêt communautaire. Ils accueillent une faune diversifiée (chiroptères, oiseaux et reptiles) dont plusieurs espèces communautaires.

2.6. Fourrés mixtes

Les fourrés sont des milieux dominés par des espèces ligneuses assez basses, souvent épineuses, comme le Genêt à balais (*Cytisus scoparius*) ou le Prunellier (*Prunus spinosa*). Ces communautés luxuriantes forment des taillis denses dont les origines peuvent être diverses comme la déprise pastorale ou une coupe à blanc forestière. Ces milieux peuvent coloniser des formations herbacées (exemple : pelouses sèches) et évolue vers la forêt de bois dur type chênaie-ormeaie-frênaie. Ils représentent des milieux de refuges pour de nombreuses espèces d'insectes et d'oiseaux (ex : Pie-Grièche écorcheur), mais à l'échelle du territoire, un suivi de l'évolution est nécessaire pour préserver les pelouses adjacentes.

2.7. Plantations de conifères

Le bois de Serverin est divisé en deux parties par une grande plantation de résineux monospécifique couvrant une surface de 88 ha environ. L'essence qui est cultivée est le Sapin de Douglas. Ce boisement est pauvre en espèce animale et végétale et contribue à l'acidification des sols.

2.8. Plantations de Peupliers

Les formations de peupliers sont souvent inféodées aux vallées alluviales. Largement exploités pour la sylviculture, ces essences ont souvent été plantées aux abords de zones humides ou de ripisylves et soulèvent actuellement les problématiques liées à la conservation de la biodiversité tout en maintenant les activités économiques. Ces plantations ont d'ailleurs tendance à coloniser les zones humides entraînant une fermeture du milieu.

2.9. Forêts thermophiles de Tilleul

La forêt thermophile alpine et péri-alpine mixte de Tilleuls est un habitat **prioritaire** de la directive Habitats. Il se situe au nord-est de la commune et s'étend sur une superficie d'environ 26 ha. Cette formation s'installe sur des substrats calcaires dans les zones à forte pente, dans notre cas on la retrouve en sommet de pente. On ne le trouve en Isle Crémieu quasiment que sur les contreforts du plateau calcaire ou dans les vallées encaissées. Ces forêts sont rarement exploitées car souvent difficiles d'accès, certaines parties ont donc une forte naturalité. Elles jouent également un rôle de protection contre les chutes de blocs.

2.10. Zones humides

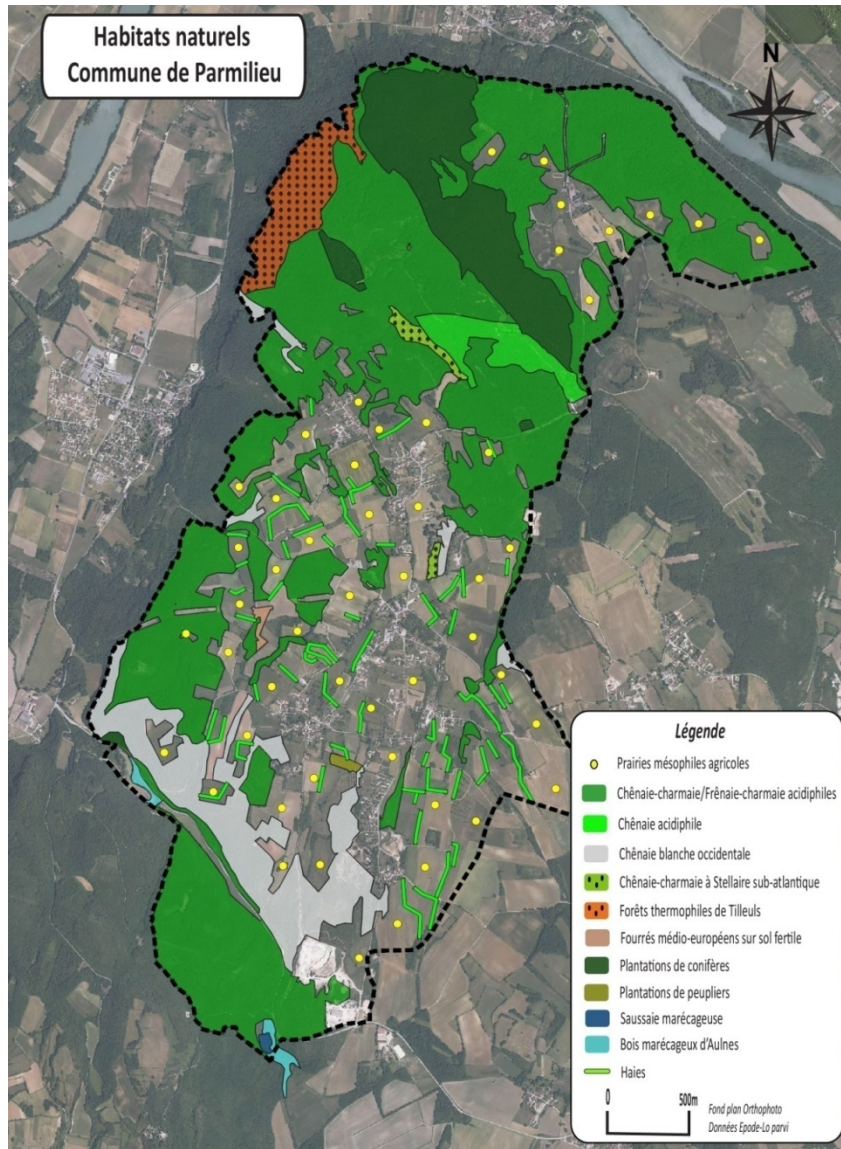
Les milieux humides regroupent de nombreux habitats différents, ici les bois marécageux d'Aulnes et la Saussaie marécageuse, habitats d'intérêt communautaire. Favorables à une faune et une flore remarquables, ces habitats sont à préserver. Le réseau de zones humide sur la commune est peu important de part la nature des sols et le faible réseau hydrographique, réparti essentiellement dans le Sud du territoire. La qualité de ces zones humides est variable, les milieux les plus dégradés étant les zones drainées en vue de l'exploitation agricole.

2.11. Haies

Tous comme les grands habitats précédents, les haies inter-parcellaires participent fortement à la cohérence écologique des territoires en créant des espaces refuges pour la faune dans les grandes zones ouvertes agricoles et en

créant une hétérogénéité dans les milieux propices à la diversité spécifique (notamment de la flore).

Le réseau de haie de la commune est bien réparti sur l'ensemble du territoire. Les haies sont constituées de différentes essences d'arbres ou arbustes feuillus.



Cartographie des habitats naturels de Parmilieu

Source : Association LO PARVI (Diagnostic écologique)

✓ La flore

Divers facteurs (hydrologiques, géologiques, mosaïque de milieux...), induisent une très grande diversité floristique sur la commune. Les différents inventaires font ressortir plus de 400 espèces. Ces inventaires n'étant pas exhaustifs et se basant essentiellement sur la strate arbustive et herbacée, il est convenable de supposer que ce territoire dispose d'autres espèces, notamment du groupe des fougères et des mousses.

Parmi les espèces recensées, certaines font l'objet de protection départementale, régionale, nationale voire communautaire telle que :

- **La Laïche appauvrie (*Carex depauperata*)**, soumise à une protection régionale en Rhône-Alpes (article 1)
- **L'Érythrone dent-de-chien (*Erythronium dens-canis*)**, soumis à une protection départementale en Isère (article 2)
- **La Nivéole de printemps (*Leucojum vernalis*)**, soumise à une protection départementale en Isère (article 2)
- **L'Ophioglosse vulgaire (*Ophioglossum vulgatum*)**, soumis à une protection régionale en Rhône-Alpes (article 1)
- **L'Œillet Arméria (*Dianthus armeria*)**, soumis à une protection départementale en Isère (article 2)

✓ La faune

La faune terrestre

Les grands mammifères sont présents essentiellement dans les grands boisements et zones agricoles. Plusieurs espèces ont été recensées : chevreuils, sangliers et renards essentiellement. La répartition de la faune et la localisation des différentes espèces animales sont directement liées à la spécificité des unités botaniques. Les milieux boisés associés à des milieux plus ouverts permettent également la présence de petits carnivores ainsi que de nombreux rongeurs comme le Lapin de Garenne ou le Campagnol des champs.

7 espèces de **chauves-souris** ont été inventoriées et notamment le **Minioptère de Schreibers** et la **Barbastelle d'Europe**, espèces rares et menacées. Toutes les espèces de chauves-souris sont protégées en France. Elles témoignent de la bonne conservation de mosaïque d'habitats.

Reptiles et amphibiens

Les inventaires de l'association LO PARVI ainsi que la LPO 38 ont recensé la présence de 7 espèces de reptiles et 5 espèces d'amphibiens. Parmi les reptiles on peut citer : la Couleuvre verte et jaune, la Couleuvre d'Esculape et la Couleuvre à collier. En ce qui concerne les amphibiens, on souligne la présence de la **Rainette verte** (espèce assez rare), mais aussi le **Sonneur à ventre jaune** et de nombreuses autres grenouilles et crapauds. Ces espèces sont protégées au niveau national et inscrites sur les listes rouges.

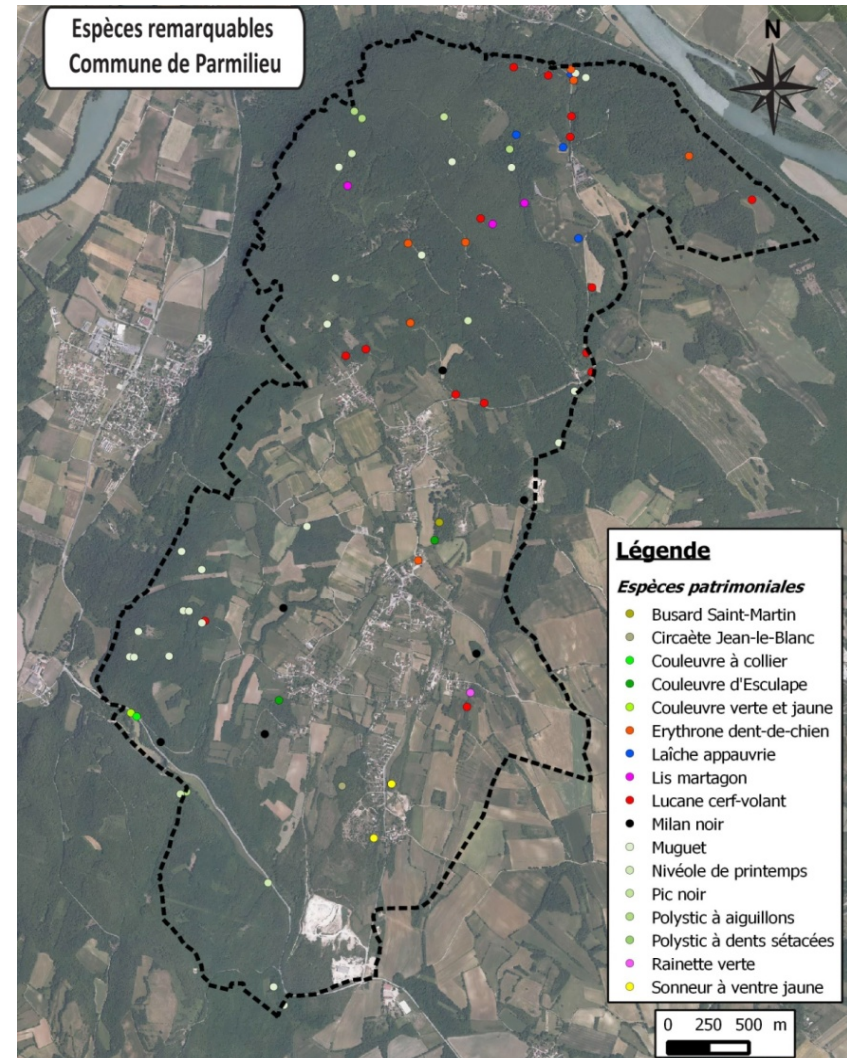
L'avifaune

Plus de 90 espèces d'oiseaux ont été recensées par la LPO et LO PARVI. La plupart de ces espèces, nicheuses sur la commune, sont dites patrimoniales, car protégées au niveau national et certaines sont inscrites dans la directive européenne « Oiseaux ».

On peut notamment noter la présence de nombreuses espèces inféodées aux milieux forestiers telles que les Pics dont le Pic noir et le Pic Mar, mais aussi de nombreux rapaces diurnes (Busard Saint-Martin, Circaète Jean-le-Blanc) et nocturnes (Chevêche d'Athéna) ainsi qu'une riche avifaune associée aux milieux ouverts telle que la Pie-Grièche écorcheur. Des données plus récentes de LO PARVI (2 observations en 2014) font état de la présence du **Hibou grand Duc** dans les falaises donnant sur la plaine du Rhône.

Entomofaune (Odonates, Lépidoptères et Orthoptères)

Les ripisylves, les prairies de fauche, les pelouses sèches et les milieux boisés abritent une grande richesse en termes d'espèces d'insectes. L'association LO PARVI a recensé 95 espèces d'insectes dont 69 espèces de lépidoptères (papillons), et 9 espèces d'odonates (libellules). A noter la présence du Lucane cerf-volant (coléoptère protégé) et de l'Agrion de mercure (libellule protégée).



Espèces remarquables (faune et flore) recensées par LO PARVI

► Espèces invasives

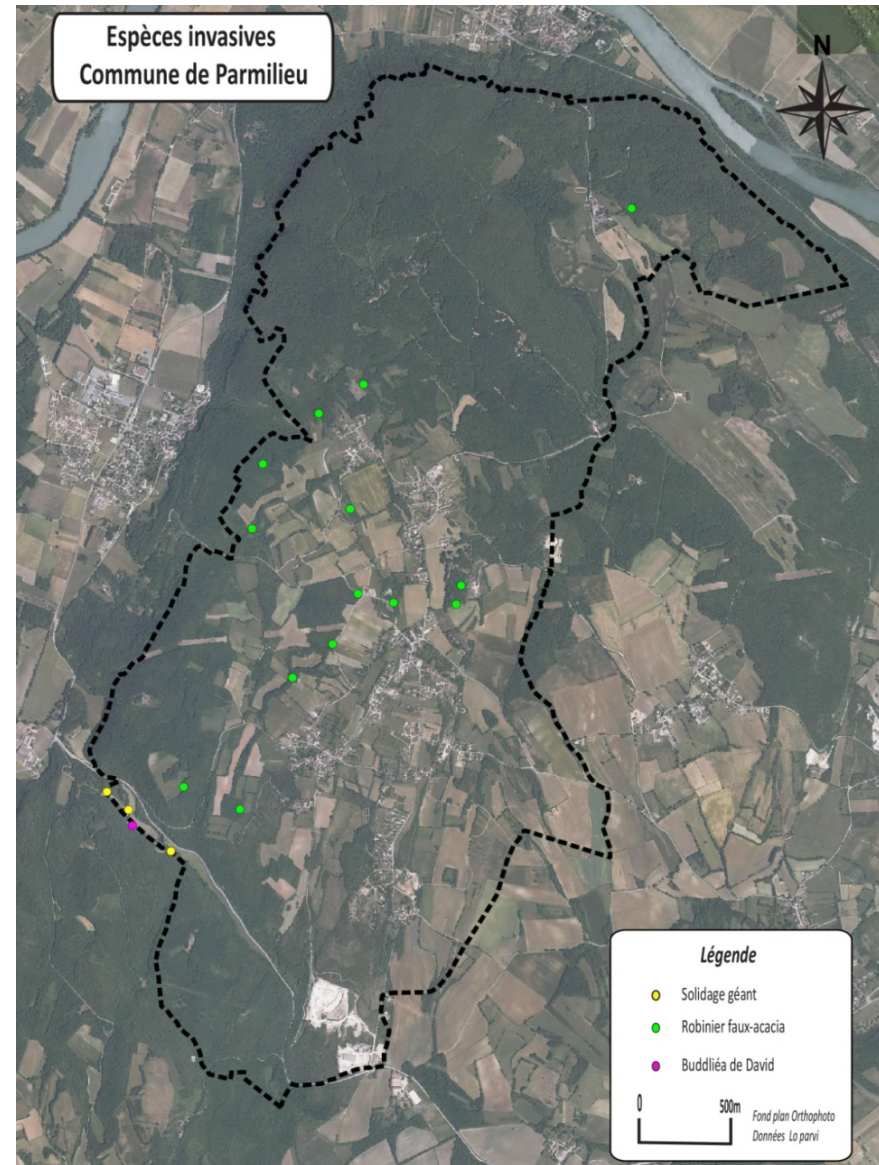
Dans l'ensemble la commune est assez impactée par les espèces invasives. La bibliographie et les inventaires de LO PARVI mentionnent la présence de quatre espèces végétales invasives :

- Le Buddléia de David ou Arbre à papillons (*Buddleja davidii*)
- Le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)
- L'Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*)
- Le Solidage géant (*Solidago gigantea*)

Ces plantes indésirables sont très compétitives et ont tendance à former rapidement des peuplements monospécifiques denses provoquant :

- Un appauvrissement de la diversité biologique en empêchant le développement de la flore indigène.
- Une régénération limitée de la végétation ligneuse en zone riveraine où ces végétaux jouent un rôle très important pour la stabilisation des berges.
- Une gêne pour l'accès aux cours d'eau (entretien, pêche,...).

L'éradication de ces espèces est extrêmement difficile. Il convient donc d'intervenir dès l'apparition de ces espèces, avant leur prolifération.



Espèces invasives recensées par LO PARVI

III. LES DYNAMIQUES ECOLOGIQUES ET TRAME BLEUE-TRAME VERTE

3.1. La Trame Verte et Bleue

La « Trame verte et bleue », mesure phare du « Grenelle de l'environnement », est un outil d'aménagement du territoire qui vise à constituer ou reconstituer un réseau d'échanges cohérent à l'échelle du territoire national, constituant des « corridors écologiques ».

Le Grenelle I prévoit d'ici à 2012 la nécessité d'établir une « Trame verte » regroupant les espaces naturels et leurs interconnexions et une « Trame bleue » regroupant les eaux de surface continentales et les écosystèmes associés (berges des cours d'eau, ripisylves, zones humides...).

Le Grenelle II prévoit l'élaboration d'un « schéma régional de cohérence écologique » (SRCE), en collaboration avec les acteurs concernés par cette problématique (élus, communes, groupements de communes, parcs, associations de protection de l'environnement...) déclinant ces objectifs au niveau régional.

La Trame verte et bleue met en évidence « l'infrastructure naturelle du territoire », en agrégeant plusieurs composantes :

- la trame verte (réservoirs de biodiversité, corridors biologiques et espaces forestiers)
- la trame bleue (cours d'eau et leurs espaces latéraux, zones humides et forêts alluviales).
- c'est un recensement des continuités écologiques à préserver et restaurer à l'échelle du département, défini en concertation avec les collectivités locales.
- elle est cohérente avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) : elle localise à son échelle les continuités écologiques d'importance régionale.
- elle est consultable au 1/25 000

3.2. Dynamique écologique

Au-delà de la conservation de leur milieu de vie, la conservation des espèces (animales et végétales) passe également par le maintien d'un réseau de milieux naturels, interconnectés entre eux.

Il est en effet nécessaire de conserver des liens afin d'assurer, notamment, la pérennité des espèces par le brassage des populations. Ces liens, ce sont essentiellement les corridors biologiques, des couloirs que certaines espèces animales vont emprunter pour chercher de la nourriture, un refuge, un partenaire sexuel, un nouveau territoire ou une cache pour l'hiver.

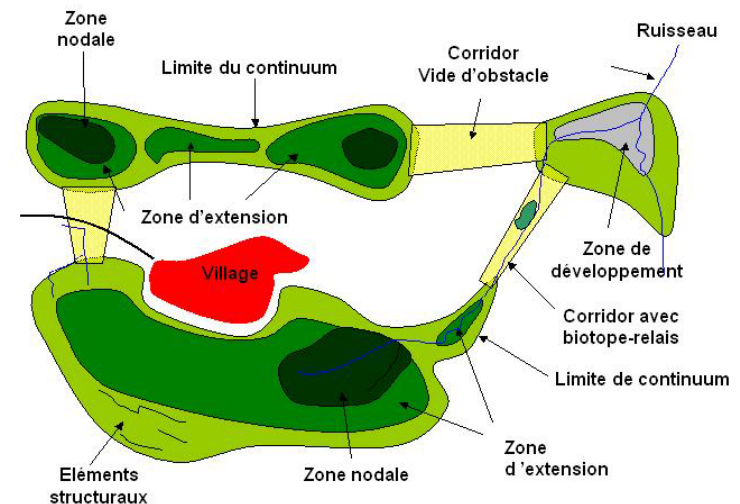


Schéma de la notion de corridor

L'analyse de la dynamique écologique s'attache à rechercher, sur un territoire donné, les liens, les interactions et les flux existants inter- et intra-habitats et inter- et intra-populations et peuplements d'êtres vivants.

Un réseau écologique est composé de plusieurs éléments dont les principaux sont :

- les zones nodales (réservoirs de biodiversité) : milieux naturels de bonne qualité, de surface suffisante pour conserver une bonne fonctionnalité. Une espèce peut y trouver les conditions optimales, nécessaires à son cycle biologique (alimentation, reproduction, repos).
- les continuums écologiques : ensemble de milieux favorables (forestier, aquatique, agricole, prairial) à un groupe d'espèces, dans lesquels peuvent se développer des métapopulations grâce à des échanges permanents. Ils comprennent tous les éléments d'une même unité paysagère, parfois très fragmentés, mais en connexion et suffisamment proches pour que les échanges faunistiques et floristiques se maintiennent.
- les corridors biologiques : espaces naturels utilisés par la faune et la flore pour se déplacer pendant un cycle biologique. Ils sont libres d'obstacles et offrent des possibilités d'échanges entre les zones nodales et les continuums.

Tous ces milieux doivent être accessibles pour assurer la survie des populations.

3.3. La dynamique écologique de Parmilieu

La cartographie suivante représente les dynamiques écologiques identifiées sur la commune de Parmilieu.

Les grands réservoirs de biodiversité de la commune sont représentés par les différents massifs forestiers qui sont :

- le bois du Serverin et le bois du Four au Nord comprenant quelques mares forestières présentant une biodiversité très riches avec de nombreuses espèces communautaires dont une population importante de Lucane cerf-volant.
- les boisements autour de la source de Vérizieu comprenant la zone humide des Brosses où la reproduction d'amphibiens a été avérée

(Sonneur à ventre jaune). Le milieu boisé forme ainsi une zone tampon autour de la zone humide et permet sa protection.

- l'ensemble du Rhône est également considéré comme réservoir d'une biodiversité inféodée aux milieux humides et aquatiques.

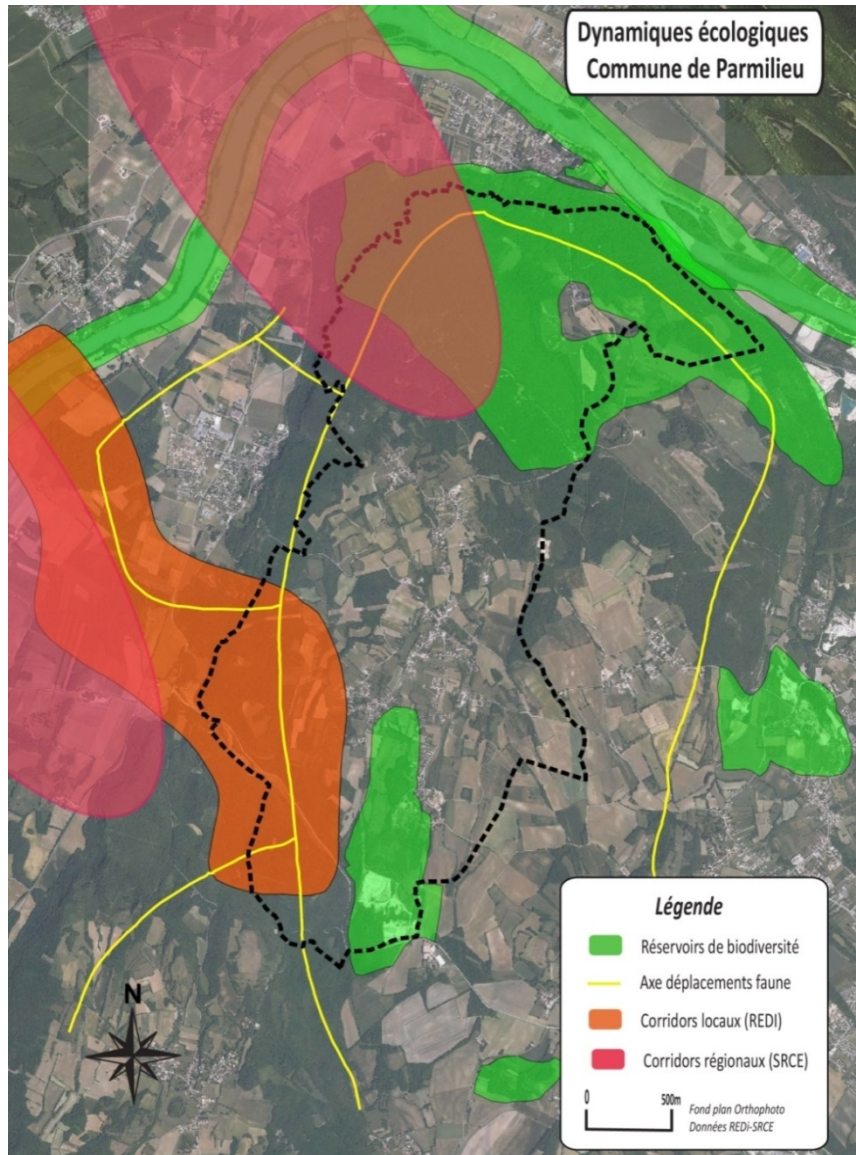
Deux corridors principaux ont été inventoriés à l'échelle régionale orientés sud-est – nord-ouest dont un présent sur la moitié nord du territoire communal, et le second à proximité immédiate au sud-ouest.

Le premier corridor relie la zone nodale représentée par le bois de Serverin avec le bois de Saint-Claude en traversant le Rhône. Le second relie les Gorges du Loup avec la forêt des Vergnes en traversant le Rhône là aussi.

Un corridor local a également été identifié par le REDI (Réseau Ecologique Départemental de l'Isère) en complément du corridor au Sud identifié par le SRCE. Il est représenté par des massifs forestiers qui assurent la connexion avec les communes environnantes. Ils permettent à la faune de se déplacer librement sans rencontrer d'obstacles ou de zones dégagées sur de trop grandes distances.

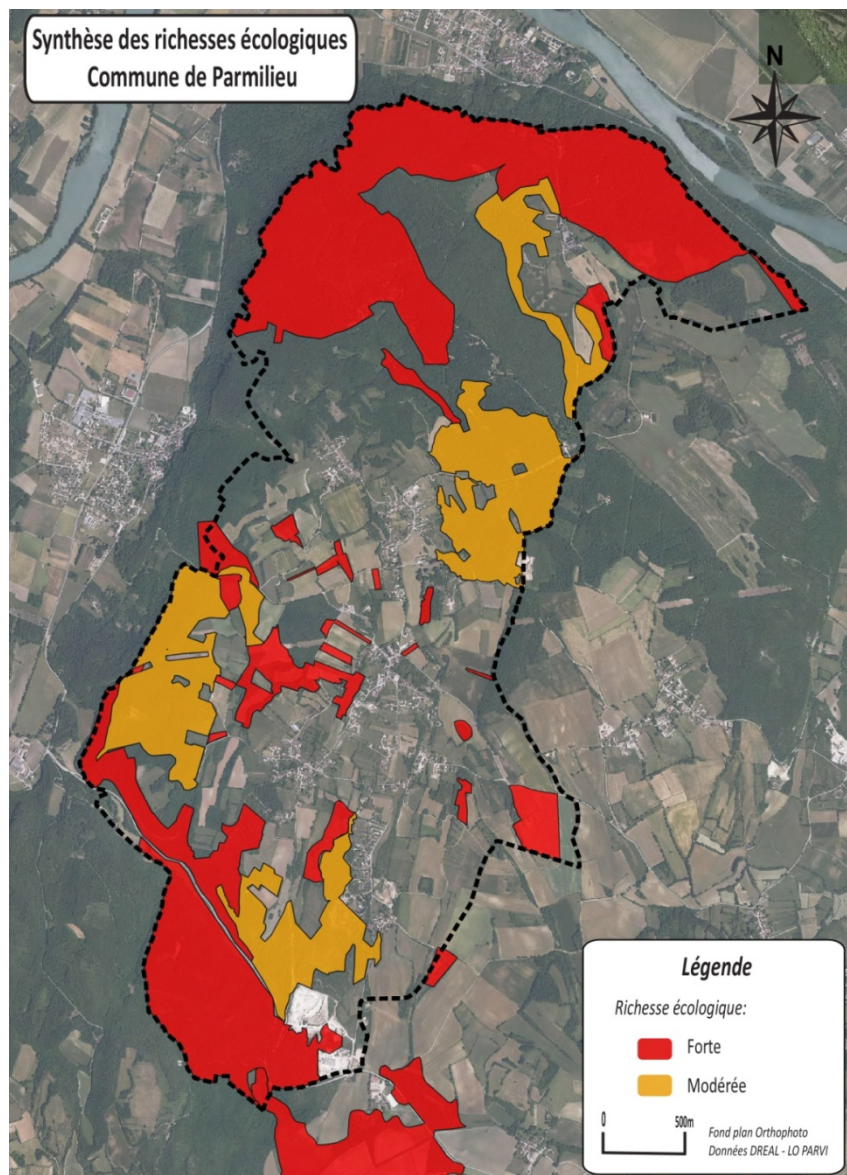
A l'échelle plus locale, l'urbanisation reste très localisée en hameaux, environnés par de grands espaces ouverts donc elle ne constitue pas un obstacle majeur pour les déplacements de la faune. De plus le réseau de haies bien réparti forme des zones refuges pour l'avifaune et les micromammifères au sein des milieux plus ouverts de prairies et cultures.

Ces zones de déplacements et d'échanges bien identifiées sont à préserver pour garder une dynamique écologique fonctionnelle sur la commune. Les problématiques soulevées par les divers accidents causés par la faune sauvage sont néanmoins bien appréhendées et des mesures de prévention ont d'ores et déjà été mises en place.



Synthèse des dynamiques écologiques de la commune – *Traitement Epoque*

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Mosaïque d'habitats en contexte forestier et agricole favorable à de nombreuses espèces protégées et aux dynamiques écologiques. - Massifs forestiers présents assez bien préservés (Natura2000, éloigné de l'urbanisation, bonne conservation des milieux...) - Urbanisation cantonnée aux quelques hameaux permettant des connexions écologiques intéressantes et peu menacées 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de valorisation des milieux remarquables (Natura 2000 et zones humides) - Présence d'espèces invasives entraînant une vulnérabilité des milieux liée à la régression des activités agricoles, pastorales et forestières - Plantations monospécifiques de Peupliers et de sapin Douglas liés aux activités sylvicoles entraînant un appauvrissement local de la biodiversité
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Gestion de la forêt pour le maintien de prairies agricoles ouvertes - Sensibilisation du public sur les qualités écologiques - Protection et conservation des espèces remarquables et des habitats remarquables (zones humides, mares forestières, tillaie de pente) - Préservation des connexions écologiques et maintien des réseaux de haies 	<ul style="list-style-type: none"> - Espèces invasives à maîtriser - Comblement des espaces de respiration entre les hameaux



Synthèse des richesses écologiques de la commune de Parmilieu – *Traitement : Epode*

IV. RESSOURCES, RISQUES, POLLUTIONS ET NUISANCES

4.1. Les risques naturels :

Le contexte géologique et hydrologique du territoire de Parmilieu est favorable à peu de risques naturels. C'est pourquoi la commune ne dispose pas de Plan de Prévention des Risques. Une note d'aléas a été élaborée par RTM 38 en 2016.

Risque sismique

Source : www.planseisme.fr.

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes (articles R563-1 à R563-8 du Code de l'Environnement modifiés par les décrets n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 et n° 2010-1255 du 22 octobre 2010, ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010).

La commune de Parmilieu se situe dans la **zone de type 3, sismicité modérée**, où les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

Les risques liés aux argiles

Le retrait-gonflement des sols argileux concerne la France entière et constitue le second poste d'indemnisation aux catastrophes naturelles affectant les maisons individuelles. Il est causé par le gonflement, mais surtout par le retrait des argiles. L'argile, plutôt proche de l'état de saturation dans les milieux tempérés et donc avec peu de potentiel de gonflement, est responsable de mouvements importants du sol en période de sécheresse.

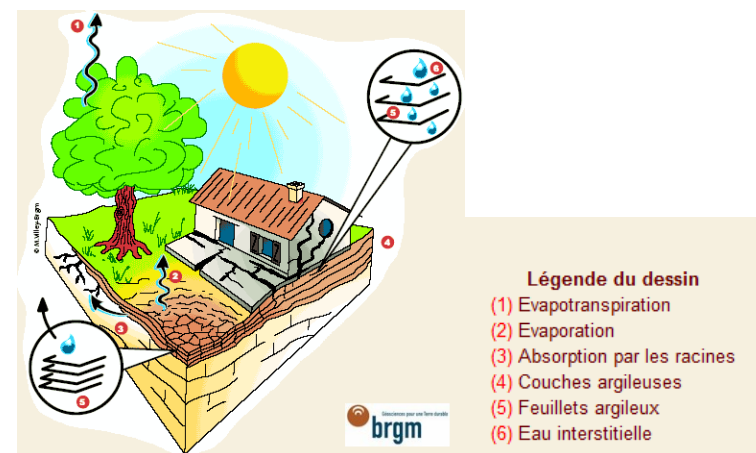
Le terme d'aléa désigne la probabilité qu'un phénomène naturel d'intensité donnée survienne sur un secteur géographique donné et dans une période de temps donné. Cartographier l'aléa retrait-gonflement des argiles reviendrait donc à définir, en tout

point du territoire, quelle est la probabilité qu'une maison individuelle soit affectée d'un sinistre par exemple dans les dix ans qui viennent.

Les zones où l'aléa retrait-gonflement est qualifié de **fort**, sont celles où la probabilité de survenance d'un sinistre sera la plus élevée et où l'intensité des phénomènes attendus est la plus forte.

Dans les zones où l'aléa est qualifié de **faible**, la survenance de sinistres est possible en cas de sécheresse importante, mais ces désordres ne toucheront qu'une faible proportion des bâtiments (en priorité ceux qui présentent des défauts de construction ou un contexte local défavorable, avec par exemple des arbres proches ou une hétérogénéité du sous-sol). Les zones d'aléa **moyen** correspondent à des zones intermédiaires entre ces deux situations extrêmes.

Quant aux zones où l'aléa est estimé **a priori nul**, il s'agit des secteurs où les cartes géologiques actuelles n'indiquent pas la présence de terrain argileux en surface. Il n'est cependant pas exclu que quelques sinistres s'y produisent, car il peut s'y trouver localement des placages, des lentilles intercalaires, des amas glissés en pied de pente ou des poches d'altération, de nature argileuse, non identifiés sur les cartes géologiques à l'échelle 1/50 000, mais dont la présence peut suffire à provoquer des désordres ponctuels.





Source : www.argiles.fr

La commune est concernée en partiellement par un aléa faible (jaune pâle) sinon en aléa nul

Les risques liés à l'amiante

L'amiante est une substance minérale naturelle qui correspond à six variétés de silicates fibreux, ainsi qu'à tous les mélanges entre ces différents silicates, exploités pour leurs propriétés thermomécaniques. L'amiante est une substance minérale naturelle. Les risques sanitaires liés à des expositions professionnelles ou domestiques à l'amiante ont fait l'objet de très nombreux travaux. D'autres études essaient aujourd'hui de caractériser les risques liés à la présence naturelle d'amiante dans certains environnements géologiques.

La première étude (2009-2010) a vu la réalisation d'une cartographie de l'aléa de présence d'amiante dans l'environnement naturel pour trois départements (Haute-Corse, Loire-Atlantique, Savoie). Les travaux réalisés se sont appuyés sur des expertises de sites naturels ainsi que sur un important volet analytique. Cette étude a permis de définir et d'adopter d'une manière définitive les quatre niveaux d'aléas relatifs à la présence d'amiante dans les environnements naturels :

- **La classe d'aléa de niveau 1** correspond à toutes les formations géologiques dans lesquelles aucun indice d'amiante n'est actuellement connu. La probabilité d'occurrence de minéraux amiantifères dans ces formations est considérée comme nulle ou pratiquement nulle.
- **La classe d'aléa de niveau 2** correspond aux formations géologiques dans lesquelles des occurrences d'amiante très localisées et exceptionnelles, sont connues.
- **La classe d'aléa de niveau 3** regroupe les formations géologiques dans lesquelles les occurrences d'amiante sont plus fréquentes, mais encore localisées et non systématiques.
- **La classe d'aléa de niveau 4** correspond aux formations géologiques dans lesquelles les occurrences d'amiante sont très nombreuses à systématiques et pour lesquelles la probabilité d'occurrence de minéraux amiantifères est donc forte à très forte.

La commune de Parmilieu est concernée par la classe d'aléa de niveau 1, avec un aléa nul à très faible.

Les risques liés aux inondations et crues torrentielles

Les inondations se déroulent généralement sous forme de crues torrentielles et coulées boueuses. Elles résultent de précipitations de forte intensité entraînant une montée des eaux importantes et brutales.

La commune de Parmilieu est peu sujette à ce type de risque de par sa topographie et son réseau hydrographique mais des crues torrentielles ont déjà été enregistrées (il y a 30 ans) notamment du Rhône.

Les risques liés aux mouvements de terrain

En France chaque année, l'ensemble des dommages occasionnés par des mouvements de terrain d'importance et de type très divers (glissements de terrain, éboulements, effondrements, coulées de boue...), ont des conséquences humaines et socio-économiques considérables. Les coûts consécutifs à ces dommages s'avèrent très élevés et les solutions sont encore trop souvent apportées au coup par coup.

Le territoire de Parmilieu est concerné par des phénomènes de glissement de terrain.

Les risques liés aux inondations

La commune de Parmilieu est concernée par un aléa faible. La notion d'aléa faible suppose qu'il n'y a pas de risques pour la vie des personnes, ni pour la pérennité des biens. La protection de ces derniers peut être techniquement assurée par des mesures spécifiques, dont la mise en œuvre relève de la responsabilité du maître d'ouvrage.

Ainsi quelques ruissellements semblent plus importants et peuvent impacter des habitations existantes et de futures zones constructibles. En effet, à proximité du chef-lieu et dans le secteur de Senin, un axe se dessine nettement, le passage de routes assurant la discontinuité des écoulements.

L'aléa est faible et noté V1. Il correspond à un écoulement d'eau peu chargée en matériaux (dépendant de l'état des cultures) de moins de 50cm de hauteur et à vitesse faible.

Les critères utilisés par RTM 38 pour identifier ces ruissellements à faible risques sont : le versant à formation potentielle de ravine et l'écoulement d'eau plus ou moins boueuse sans transport de matériaux grossiers sur les versants et particulièrement en pied de versant.

En termes de prescriptions pour tous nouveaux projets sur la zone concernée, RTM 38 prévoit :

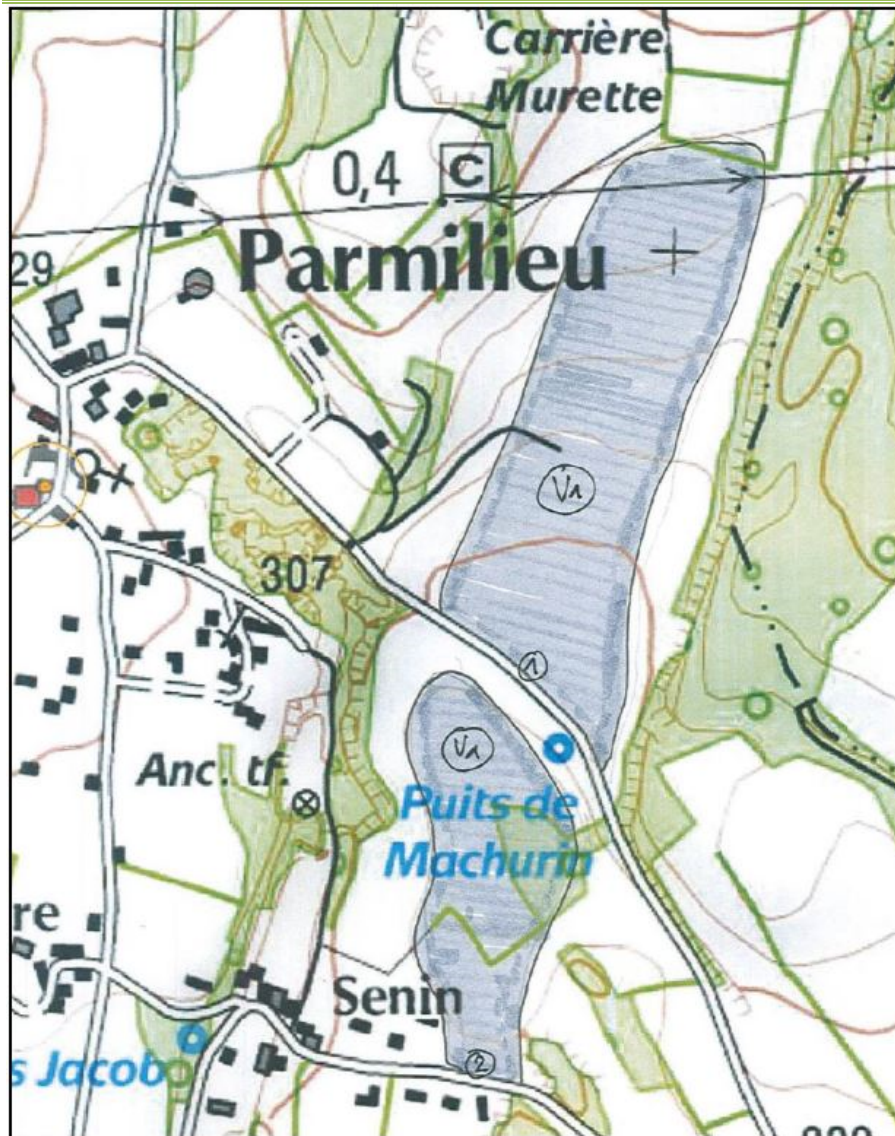
- Un accès prioritairement par l'aval, ou réalisés de manière à éviter toute concentration des eaux en direction des ouvertures du projet
- Une protection des ouvertures de la façade amont et/ou des façades latérales des bâtiments projetés par des ouvrages déflecteurs (muret, butte, terrasse, etc.) ou surélévation de ces ouvertures, d'une hauteur de l'ordre de 0,50 m environ au-dessus du terrain après construction
- Un reprofilage du terrain sous réserve de n'aggraver ni la servitude naturelle des écoulements (Article 640 du Code Civil), ni les risques sur les propriétés voisines et implantation en conséquence du bâtiment en évitant particulièrement la création de points bas de rétention des eaux
- Une adaptation des conditions de stockage des produits dangereux ou polluants de façon à ce qu'ils ne puissent ni être entraînés ni polluer les eaux
- Un Positionnement hors crue et protection des postes techniques vitaux (électricité, gaz, eau, chaufferie, téléphone, etc.)

En termes de prescriptions pour le bâti existant sur la zone concernée, RTM 38 prévoit :

- Une vérification et, si nécessaire modification, des conditions de stockage des produits dangereux ou polluants de façon à ce qu'ils ne puissent ni être entraînés ni polluer les eaux
- Un positionnement hors crue et protection des postes techniques vitaux (électricité, gaz, eau, chaufferie, téléphone, etc.)
- Une protection des ouvertures de la façade amont et/ou des façades latérales des bâtiments projetés par des ouvrages déflecteurs (muret, butte, terrasse, etc.) sous réserve de n'aggraver ni la servitude naturelle des écoulements (Article 640 du Code Civil) ni les risques sur les propriétés voisines ; ou surélévation de ces ouvertures d'une hauteur de l'ordre de 0,50 m environ au-dessus du terrain naturel.

En termes de recommandations au sujet de mesures collectives, RTM prévoit :

- Une adaptation des réseaux d'assainissement existants (clapets anti-retours et verrouillage des regards par exemple), contrôle et entretien des dispositifs.



Aléa faible de ruissellement V1 sur fond topographique IGN – Source RTM38
 (le point 1 constitue un barrage au ruissellement de par la présence du remblai de la route, quant au point 2 c'est un mur de soutènement de la route qui crée obstacle).

4.2. Les risques technologiques

La commune de Parmilieu n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques.

Les principaux risques technologiques sont d'une part liés aux transports de matières dangereuses par les voies de circulation (route RD 502) lié à la rupture du barrage de Vouglans – Allement.

Il y a également des risques liés aux industries présentes sur le territoire et notamment les industries classées ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).

4.3. Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le PCS est un dispositif (s'inscrivant dans le dispositif ORSEC - *Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile*) à l'échelon local dont l'objectif est d'organiser par anticipation les éventuelles situations de crise à partir de la connaissance préalable des risques. Ce document, initié en septembre 2009, permet de garantir la protection de la population, des biens et de l'environnement. C'est un document à finalité opérationnelle. Il intègre également le processus d'information préventive pour faire du citoyen le premier acteur de la sécurité civile.

Le PCS informe sur le comportement à adopter lors d'un évènement exceptionnel lié aux risques.

Le territoire de Parmilieu n'a pas mis en place de PCS à ce jour.

4.4. La qualité de l'air et les risques sanitaires

L'air constitue le premier des éléments nécessaires à la vie et nous respirons chaque jour environ 14000 litres d'air.

La pollution atmosphérique d'origine humaine est le plus souvent issue : de combustions (foyers divers, rejets industriels, circulation automobile, ...), de procédés industriels et artisanaux, et d'évaporations diverses.

Les polluants sont très variables et nombreux. Ils évoluent en particulier sous les effets des conditions météorologiques lors de leur dispersion (évolution physique, chimique, ...). Aux polluants initiaux (ou primaires) peuvent alors se substituer des polluants secondaires (exemple l'ozone, les aldéhydes, des aérosols acides, ...).

La pollution de l'air est devenue un enjeu majeur de santé publique. En effet, les connaissances actuelles, issues des études épidémiologiques, biologiques et toxicologiques disponibles, permettent d'affirmer que l'exposition à la pollution atmosphérique a des effets sur la santé, même s'ils restent difficiles à appréhender précisément. De récentes études montrent que l'exposition aux très fines particules réduit de 5 à 7 mois l'espérance de vie des résidents de plus de 30 ans des grandes agglomérations françaises

La réglementation

Selon les termes de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement (modifié par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010), une pollution atmosphérique est constituée par « *l'introduction, par l'homme, directement ou indirectement, dans l'atmosphère et les espaces clos, de substances ayant des conséquences préjudiciables de nature à mettre en danger la santé humaine, à nuire aux ressources biologiques et aux écosystèmes, à influencer sur les changements climatiques, à détériorer les biens matériels, à provoquer des nuisances olfactives excessives* ».

La réglementation relative à la qualité de l'air s'appuie principalement sur :

- Sur le **Décret n°2010-1250 du 21 octobre 2010** relatif à la qualité de l'air portant transposition de la **directive européenne n°2008/50/CE** du 21 Mai 2008, concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe. Il a pour objectif la réduction des émissions de polluants afin d'améliorer la qualité de l'air et de protéger la santé humaine.
- sur le **Décret n° 2002-213 du 15 février 2002** portant transposition des directives **1999/30/CE** du Conseil du 22 avril 1999 et 2000/69/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 novembre 2000 et modifiant le décret no 98-360 du 6 mai 1998 relatif à la surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et sur l'environnement, aux objectifs de qualité de l'air, aux seuils d'alerte et aux valeurs limites.

Devant les risques que représentent certaines de ces substances pour la santé humaine, pour la flore et la faune, diverses réglementations nationales et internationales (Union européenne, Organisation Mondiale de la Santé) spécifient des valeurs de concentrations des polluants atmosphériques à respecter dans l'air ambiant, tant en pollution chronique qu'en épisode de pointe. Le code de l'environnement a fixé les objectifs de qualité de l'air, les seuils d'alerte et les valeurs limites à respecter.

Généralités

Les polluants atmosphériques sont trop nombreux pour être surveillés en totalité. Certains d'entre eux sont choisis, car ils sont représentatifs de certains types de pollution (industrielle ou automobile) et/ou parce que leurs effets nuisibles pour l'environnement et/ou la santé sont déterminés. Les principaux indicateurs de pollution atmosphérique sont les suivants :

Dioxyde de soufre (SO₂) / Particules en suspension (PM₁₀ et PM_{2,5}) / Oxydes d'azote (NO_x) / Ozone (O₃) / Monoxyde de carbone (CO) / Composés Organiques Volatils (COV) ou hydrocarbures (HC) / Les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP).

Pour rappel, la part de responsabilité de chaque secteur sur la région Rhône-Alpes (source : Observatoire de l'Air en Rhône-Alpes)

Transports : 80% des NO_x – 25% des PM₁₀ – 15% des HAP
 Industrie : 10% des NO_x – 20% des PM₁₀ – 55% des HAP
 Résidentiel : 10% des NO_x – 50% des PM₁₀ – 25% des HAP

Présence de polluants dans l'atmosphère

Ces divers polluants se mesurent en microgramme par mètre cube (1mg/m³ = 1 millionième de gramme par mètre cube d'air) sauf pour le monoxyde de carbone qui s'exprime en milligramme par mètre cube.

La variation de leur concentration dans le temps et dans l'espace a souvent pour origine des phénomènes naturels, mais l'activité humaine prend une part non négligeable. Les niveaux de pollution fluctuent avec les saisons de façon différente pour chaque polluant. En effet, la teneur en dioxyde de soufre (SO₂) est plus faible en été, car celui-ci est essentiellement produit par les activités de combustion et de chauffage, réduites à cette époque de l'année. Par contre, les oxydes d'azote (NO_x) fluctuent moins, en raison d'une relative constance du trafic automobile tout au long de l'année. Et l'ozone, polluant secondaire formé sous l'action d'un fort rayonnement solaire, est présent en quantité plus élevée l'été. Les conditions météorologiques influent également sur la dispersion de la pollution. En effet, en hiver et en été,

l'absence de vent au sol, l'absence de précipitations, le phénomène d'inversion de température ne permettent pas une bonne dispersion de la pollution. Durant de telles situations, qui varient d'une journée à une dizaine de jours, les niveaux de pollution peuvent être jusqu'à 5 fois supérieurs à la moyenne.

Analyses des données existantes

Source : <http://www.transalpair.eu/>

Globalement, du fait de la proximité de l'agglomération lyonnaise et de sa position en fond de vallée, **la qualité de l'air est considérée comme moyenne à mauvaise** suivant les conditions météorologiques.

Les niveaux enregistrés à Parmilieu pour les polluants primaires sont moyens bien que plus faibles que ceux mesurés sur des sites périurbains. En revanche, les taux d'ozone sont élevés en période estivale, dépassant les seuils préconisés. Le comportement de l'ozone est de type rural, similaire à celui de la station rurale estivale « Plaine de Bièvre » située à Faramans. Le phénomène de pollution par l'ozone en période estivale présente un caractère régional, national et européen. Les niveaux d'ozone en été sur une commune comme celle Parmilieu sont principalement issues de masse d'air chargées en ozone.

4.5. Les nuisances sonores

Un ensemble de mesures législatives et réglementaires a été mis en place depuis 1978 en vue de limiter les nuisances du bruit sur la vie quotidienne, notamment celles relatives à la prévention des nuisances sonores des infrastructures de transport terrestre et des aérodrômes.

Afin de caractériser les infrastructures en fonction de leurs émergences sonores, un classement des infrastructures a été établi conformément au tableau présenté ci-dessous à partir du nouvel arrêté de classement sonore n°2011-322-0005 du 18 novembre 2011 :

Niveau sonore de référence LAeq (6h-22h) en dB (A)	Niveau sonore de référence LAeq (22h-6h) en dB (A)	Catégorie de l'infrastructure	Tissu Urbain	Largeur max. des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
L > 81	L > 76	1	Ouvert	d = 300 mètres
76 < L < 81	71 < L < 76	2	Ouvert	d = 250 mètres
70 < L < 76	65 < L < 71	3	Ouvert	d = 100 mètres
65 < L < 70	60 < L < 65	4	Ouvert	d = 30 mètres
60 < L < 65	55 < L < 60	5	Ouvert	d = 10 mètres

Bien que le territoire de Parmilieu soit situé à plus de 10 km de l'autoroute A42, sa situation proche de l'aéroport de Lyon Saint Exupéry peut être à l'origine de certaines nuisances sonores.

4.6. Pollutions des sols

D'après la base de données BASOL, du Ministère chargé de l'environnement, le territoire de Parmilieu **n'est concerné par aucun site pollué.**

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC COMMUNAL DE PARMILIEU

